



ARAB TUNISIAN BANK



SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 60.000.000 DINARS
Divisé en 60 000 000 actions de nominal 1* dinar
Entièrement libérées

Siège social : 9 rue Hédi Nouria 1001 - Tunis
Registre de commerce : B 167 00 1997
Tel : 71 351 155 / Fax : 71 347 270

L'ATB est notée, sur l'échelle internationale, 'BB' à long terme avec perspective d'évolution stable et 'B' à court terme par l'agence Standard and Poor's en date du 22 janvier 2007.
Elle est notée, par Fitch Ratings, en date du 4 septembre 2006 sur l'échelle internationale 'BBB' à long terme avec perspective d'évolution positive et 'F3' à court terme et sur l'échelle nationale 'AA-' à long terme avec perspective d'évolution positive et 'F1+' à court terme.

DOCUMENT DE REFERENCE « ATB 2007/1 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 05 avril 2007 sous le n°07-001 donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsables de l'information

Mr Jamel Jenana
Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier
Tel : 71 351 155 - Fax : 71 332 493
Mme Afifa Ben Souissi (Division Indicateurs de Performances)

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS AFC intermédiaire en bourse
4 Rue 7036 El Menzah IV
Tél : 71 754 720 (LG) - Fax : 71 234 672
E-mail : afc@afc.fin.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATB - 9 rue Hédi Nouria 1001-TUNIS ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et le site Internet de l'ATB : www.atb.com.tn

AVRIL 2007

* Réduction de la valeur nominale de 5 DT à 1 DT suivant la décision de l'AGE du 24/05/2006

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE L'ARAB TUNISIAN BANK -----6

CHAPITRE 1 -RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES ----- 10

1.1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE -----	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.2.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE -----	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.3.	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES -----	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.4.	ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE -----	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.5.	RESPONSABLES DE L'INFORMATION -----	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL ----- 26

2.1.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE-----	26
2.1.1.	DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL -----	26
2.1.2.	FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE -----	26
2.1.3.	DATE DE CONSTITUTION ET DUREE -----	26
2.1.4.	OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS) : TRADUCTION DE LA VERSION ARABE DES STATUTS -----	26
2.1.5.	REGISTRE DE COMMERCE -----	28
2.1.6.	EXERCICE SOCIAL -----	28
2.1.7.	CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES : TRADUCTION DE LA VERSION ARABE DES STATUTS-----	28
2.1.8.	CAPITAL SOCIAL -----	32
2.1.9.	NATIONALITE -----	32
2.1.10.	REGIME FISCAL -----	32
2.1.11.	MATRICULE FISCAL -----	33
2.1.12.	LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE -----	33
2.1.13.	RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET LA STICODEVAM -----	33
2.2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE -----	33
2.3.	EVOLUTION DU CAPITAL -----	33
2.4.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2006-----	34
2.4.1.	ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2006 -----	34
2.4.2.	CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2006-----	35
2.4.3.	NOMBRE D'ACTIONNAIRES-----	35
2.5.	PRESENTATION DE L'ARAB BANK PLC ACTIONNAIRE DE REFERENCE-----	35
2.5.1.	PRESENTATION DU GROUPE ARAB BANK -----	35
2.5.2.	ACTIVITES DU GROUPE ARAB BANK -----	36
2.5.3.	PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE -----	37
2.5.4.	PLACE OCCUPEE PAR L'ATB DANS LE DISPOSITIF DE L'ACTIONNAIRE DE REFERENCE (ARAB BANK PLC) -----	39
2.5.5.	LES PRINCIPAUX AGREGATS FINANCIERS DU GROUPE ARAB BANK : -----	39
2.5.6.	NOTATION DU GROUPE ARAB BANK -----	39
2.6.	DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2005 -----	43
2.6.1.	PRESENTATION GENERALE DU GROUPE -----	43
2.6.1.1.	PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2005 -----	43
2.6.1.2.	SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2005-----	46
2.6.1.3.	EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE -----	47
2.6.1.4.	ETAT DES PARTICIPATIONS RECIPROQUES ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ARRETE AU 31/12/05 -----	47
2.6.1.5.	CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2005-----	48
2.6.1.6.	LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2005 -----	49
2.6.1.7.	POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIETES DU GROUPE-----	50
2.6.2.	RELATIONS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE ATB AU 31/12/2005 -----	50
2.6.2.1.	PRETS OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES SOCIETES DU GROUPE-----	50
2.6.2.2.	LES CREANCES ET DETTES COMMERCIALES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE -----	52
2.6.2.3.	LES APPORTS EN CAPITAUX AVEC LES SOCIETES DU GROUPE -----	52
2.6.2.4.	LES DIVIDENDES ENCAISSES PAR L'ATB ET DISTRIBUES PAR LES SOCIETES DU GROUPE -----	52
2.6.2.5.	LES DIVIDENDES DISTRIBUES PAR L'ATB AUX SOCIETES DU GROUPE-----	53
2.6.2.6.	LES GARANTIES, SURETES REELLES ET CAUTIONS DONNEES OU REÇUES DES SOCIETES DU GROUPE-----	53
2.6.3.	RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'ATB ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2005 :54	54
2.6.3.1.	LE CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AVEC LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE -----	54

2.6.3.2.	LES ACHATS OU VENTES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES OU INCORPORELLES, FINANCIERES OU AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE	55
2.6.3.3.	LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES OU DONNEES	55
2.6.3.4.	LES CONTRATS DE GESTION	55
2.6.3.5.	LES CONTRATS DE LOCATION	55
2.6.3.6.	LES FONDS GERES	55
2.7.	RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2005	56
2.7.1.	INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS	56
2.7.2.	TRANSFERTS DE RESSOURCES	56
2.7.3.	RELATIONS COMMERCIALES	57
2.7.3.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2005	57
2.7.3.2.	CESSIONS ET ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES, FINANCIERES OU AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES :	58
2.8.	DIVIDENDES	58
2.9.	MARCHE DES TITRES	58
2.10.	NOTATION DE LA BANQUE	58

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE ----- 75

3.1.	PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE	75
3.2.	ORGANISATION DE LA BANQUE	76
3.2.1.	GOUVERNANCE	76
3.2.2.	LE CONTROLE INTERNE	78
3.2.3.	LE SYSTEME D'INFORMATION	80
3.2.4.	POLITIQUE SOCIALE	83
3.2.5.	EFFECTIF ET RESEAU	84
3.2.6.	ORGANIGRAMME DE L'ATB	85
3.3.	ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2005	86
3.3.1.	LES RESSOURCES	86
3.3.1.1.	LES DEPOTS DE LA CLIENTELE	86
3.3.1.2.	LES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	86
3.3.1.3.	LES CAPITAUX PROPRES	87
3.3.2.	LES EMPLOIS	87
3.3.2.1.	LES CREDITS A LA CLIENTELE	87
3.3.2.2.	LE PORTEFEUILLE TITRES	89
3.3.2.3.	LES IMMOBILISATIONS NETTES	91
3.3.3.	LES RESULTATS D'EXPLOITATION	91
3.3.3.1.	LE PRODUIT NET BANCAIRE	91
3.3.3.2.	LA MARGE EN INTERET	92
3.3.3.3.	LES COMMISSIONS NETTES	92
3.3.3.4.	LES AUTRES REVENUS	92
3.3.3.5.	LES FRAIS GENERAUX (CHARGES OPERATOIRES)	93
3.3.3.6.	LES SOLDES EN PERTES DE CREANCES	93
3.3.3.7.	LE RESULTAT NET	93
3.4.	ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 30/06/2006	94
3.4.1.	LES RESSOURCES	94
3.4.1.1.	LES DEPOTS DE LA CLIENTELE	94
3.4.1.2.	LES EMPRUNTS ET LES RESSOURCES SPECIALES	94
3.4.1.3.	LES CAPITAUX PROPRES	95
3.4.2.	LES EMPLOIS	95
3.4.2.1.	LES CREDITS A LA CLIENTELE	95
3.4.2.2.	LE PORTEFEUILLE TITRES	96
3.4.2.3.	LES IMMOBILISATIONS NETTES	97
3.4.3.	LES RESULTATS D'EXPLOITATION	98
3.4.3.1.	LE PRODUIT NET BANCAIRE	98
3.4.3.2.	LA MARGE D'INTERET	98
3.4.3.3.	LES COMMISSIONS NETTES	98
3.4.3.4.	LES AUTRES REVENUS	98
3.4.3.5.	LES FRAIS GENERAUX	99
3.4.3.6.	LES SOLDES EN PERTES DE CREANCES	99
3.4.3.7.	LE RESULTAT NET	99
3.4.4.	LES INDICATEURS TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 30/06/2006	100
3.5.	ACTIVITE DE LA BANQUE AU 31/12/2006	103
3.5.1.	LES RESSOURCES	103
3.5.2.	LES EMPLOIS	103
3.5.3.	LE PRODUIT NET BANCAIRE	103
3.5.4.	LE RESULTAT DE L'EXERCICE	104

3.5.5.	LES INDICATEURS TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 31/12/2006 -----	104
3.6.	MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES)-----	108
3.7.	FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE -----	108
3.8.	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR -----	109
3.9.	LITIGE OU ARBITRAGE -----	110
3.10.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE -----	111
3.10.1.	INVESTISSEMENTS EN COURS DE REALISATION -----	111
3.10.2.	INVESTISSEMENTS FUTURS -----	112

CHAPITRE 4 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT ----- 113

4.1.	LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 31/12/2005 -----	113
4.1.1.	PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 31/12/2005 -----	113
4.1.1.1.	SITUATION DES IMMOBILISATIONS -----	113
4.1.1.2.	IMMEUBLES D'EXPLOITATION -----	113
4.1.1.3.	TERRAINS -----	114
4.1.1.4.	IMMEUBLES NON AFFECTES AUX ACTIVITES PROFESSIONNELLES -----	114
4.1.1.5.	IMMOBILISATIONS EN COURS -----	114
4.1.2.	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE L'ATB AU 31/12/2005 -----	115
4.1.2.1.	TITRES D'INVESTISSEMENT -----	115
4.1.2.2.	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES -----	116
4.1.2.3.	PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS EN RETROCESSION -----	117
4.1.2.4.	PORTEFEUILLE DES TITRES DE PARTICIPATION -----	118
4.1.2.5.	SICAR FONDS GERES -----	119
4.2.	LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2006 -----	119
4.2.1.	PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 30/06/2006 -----	119
4.2.1.1.	SITUATION DES IMMOBILISATIONS -----	119
4.2.1.2.	IMMEUBLES D'EXPLOITATION -----	120
4.2.1.3.	TERRAINS -----	120
4.2.1.4.	IMMEUBLES NON AFFECTES AUX ACTIVITES PROFESSIONNELLES -----	120
4.2.1.5.	IMMOBILISATIONS EN COURS -----	121
4.2.1.6.	ETAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS AU COURS DU 2EME SEMESTRE 2006 -----	122
4.2.2.	PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2006 -----	123
4.2.2.1.	TITRES D'INVESTISSEMENT -----	123
4.2.2.2.	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES -----	123
4.2.2.3.	PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS EN RETROCESSION AU 30/06/2006 -----	124
4.2.2.4.	PORTEFEUILLE DES TITRES DE PARTICIPATION AU 30/06/2006 -----	125
4.2.2.5.	SICAR FONDS GERES -----	126
4.2.2.6.	MOUVEMENTS ENREGISTRES AU NIVEAU DU PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE L'ATB EN 2006 -	126
4.3.	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE -----	127
4.3.1.	ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE -----	127
4.3.1.1.	BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE -----	128
4.3.1.2.	ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31 DECEMBRE -----	128
4.3.1.3.	ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE -----	129
4.3.1.4.	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31 DECEMBRE -----	130
4.3.1.5.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2005 -----	131
4.3.2.	NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2005 -----	141
4.3.3.	RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIFS A L'EXERCICE 2005 -----	149
4.3.4.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES -----	156
4.3.5.	TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES DES TROIS DERNIERS EXERCICES -----	157
4.3.6.	EVOLUTION DES DIVIDENDES -----	157
4.3.7.	EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET RESULTAT D'EXPLOITATION -----	157
4.3.8.	EVOLUTION DU RESULTAT NET -----	158
4.3.9.	EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT -----	158
4.3.10.	EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR L'ATB -----	158
4.3.11.	EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR L'ATB -----	158
4.3.12.	PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS -----	159
4.3.13.	PRINCIPAUX RATIOS -----	159
4.4.	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005 -----	162
4.4.1.	BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2005 -----	163
4.4.2.	ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005 -----	164
4.4.3.	ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005 -----	164
4.4.4.	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005 -----	165
4.4.5.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005 -----	166
4.4.6.	NOTES COMPLEMENTAIRES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2005 -----	177
4.4.7.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2005 -----	179

4.5.	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2006 -----	181
4.5.1.	BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2006 -----	181
4.5.2.	ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2006 -----	182
4.5.3.	ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2006 -----	183
4.5.4.	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 30 JUIN 2006 -----	184
4.5.5.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2006 -----	185
4.5.6.	NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30/06/2006 -----	194
4.5.7.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2006 -----	198
4.6.	LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR ATB -----	201

CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES -----203

5.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION -----	203
5.1.1	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -----	203
5.1.2	FONCTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA BANQUE -----	203
5.1.3	PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION -----	204
5.1.4	MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES -----	205
5.1.5	FONCTION DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT -----	205
5.2	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2005 -----	206
5.2.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURES ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2005 -----	206
5.2.2	PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2005 -----	206
5.3	CONTROLE -----	207
5.4	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL -----	207

CHAPITRE 6 - PERSPECTIVES D'AVENIR -----208

6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS -----	208
6.1.1.	EVOLUTION RECENTE -----	208
6.1.2.	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT -----	209
6.2.	LES PERSPECTIVES D'AVENIR -----	210
6.2.1.	LES HYPOTHESES DE L'EVOLUTION PREVISIONNELLE 2007-2011 -----	211
6.2.1.1.	LES RESSOURCES DE LA BANQUE -----	215
6.2.1.2.	LES EMPLOIS DE LA BANQUE -----	217
6.2.1.3.	LES RESULTATS D'EXPLOITATION -----	218
6.3.	LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2007-2011 -----	221
6.3.1.	BILANS PREVISIONNELS -----	221
6.3.2.	ETAT DES RESULTATS PREVISIONNELS -----	222
6.3.3.	ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS -----	223
6.3.4.	CASH FLOW PREVISIONNEL -----	224
6.4.	INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS -----	224
6.4.1.	INDICATEURS PREVISIONNELS -----	224
6.4.2.	RATIOS PREVISIONNELS -----	225
6.5.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2007 A 2011 -----	226



PRESENTATION RESUMEE DE L'ARAB TUNISIAN BANK

Créée au milieu de l'année 1982 par l'intégration de l'agence de Tunis de l'ARAB BANK PLC et l'apport de capitaux tunisiens principalement du secteur privé, l'Arab Tunisian Bank est venue enrichir le tissu bancaire tunisien en offrant aux professionnels un service diversifié et de qualité.

L'ARAB BANK PLC, fondatrice de l'ATB avec une participation majoritaire dans le capital de 64,238%, compte parmi les premiers groupes bancaires dans le monde arabe en terme de résultats, de taille des fonds propres et des actifs.

A travers un réseau de 425 succursales réparties dans tous les coins du monde, le groupe Arab Bank a réalisé au cours de l'exercice 2005 un bénéfice consolidé net record franchissant la barre de 500 Millions de dollars américains. La même année, il a présenté un ratio de rendement des capitaux propres (ROE) de 13,77% et un total des actifs se situant autour de 27,5 milliards de dollars américains.

L'Arab Bank plc n'a pas cessé d'accompagner le développement de l'ATB depuis sa création et continue à la soutenir et à renforcer son ancrage au sein du groupe Arab Bank tant en termes commerciaux qu'en matière de gestion et de sécurité.

Bien qu'elle compte parmi les plus récentes banques commerciales de la place et en dépit de la faible densité de son réseau, l'ATB a pu consolider sa position au fil des ans et réaliser des performances appréciables s'inscrivant dans une perspective de croissance durable de ses résultats.

Au cours des 3 dernières années, une évolution sensible a été observée aussi bien au niveau de ses ressources qu'au niveau de ses emplois :

	En DT			
	2003	2004 *	2005	Juin 2006
RESSOURCES	958 832	1 250 654	1 509 872	1 769 049
Dépôts à vue	282 697	349 943	444 566	655 646
Comptes d'épargne	145 920	160 301	175 817	192 389
Dépôts à terme	489 866	684 929	827 454	861 005
Autres	40 349	55 481	62 035	60 009
EMPLOIS				
Crédits à la clientèle	872 795	1 010 611	1 047 690	1 154 166
Crédits sur ressources spéciales	13 304	13 717	27 590	46 847
Autres	9 423	26 768	25 055	18 956
Valeurs brutes	895 522	1 051 096	1 100 336	1 219 970
- Provisions	(91 141)	(100 340)	(108 549)	(116 049)
- Agios réservés	(25 968)	(26 082)	(24 898)	(26 361)
Valeurs nettes	778 413	924 674	966 889	1 077 560

Ces évolutions ont permis une progression notable du produit net bancaire comme suit :

	En mD		
	2003	2004*	2005
Produit Net Bancaire	59 481	63 894	71 220
Progression en %	16,16%	7,42%	11,47%

* Etat financiers après modifications comptables (cf états financiers page 127)



L'ATB a continué sa stratégie de croissance et le renforcement de sa position dans le schéma bancaire tunisien à travers l'expansion de son réseau, passant de 36 agences en 2004 à 66 agences au terme de l'année 2006.

En outre, sa part de marché* en terme de dépôts est passée de 6,2% en 2003 à 7,9% en 2005. En terme de crédits, sa part de marché* est passée de 4,6% à 5% sur la même période.

En construisant et en proposant des nouveaux produits et services financiers par familles professionnelles, l'ATB a opté pour une stratégie de filialisation par la création d'une dizaine de sociétés spécialisées particulièrement dans le domaine des finances répondant ainsi aux attentes des particuliers, des institutionnels et des entreprises (leasing, factoring, sica, sifar, intermédiation boursière, gestion des OPCVM...).

En outre, dans une perspective de libéralisation des services financiers et l'arrivée des banques étrangères, l'ATB aspire à se hisser au niveau des standards internationaux en mettant en œuvre un développement structuré autour de :

- L'amélioration des services rendus à la clientèle
- L'amélioration de la qualité de ses actifs
- L'adoption des nouveaux métiers liés à la technologie financière (privet banking, activités des marchés de capitaux ...)

Pour atteindre cet objectif, l'ATB a adopté une stratégie fondée sur certains axes prioritaires, à savoir :

- Le renforcement de ses assises financières
- La maîtrise de ses charges
- La consolidation des moyens de contrôle et d'audit interne et l'adoption des principes de bonne gouvernance conformes aux normes usuelles
- La formation continue de ses cadres
- L'adoption d'un système d'information plus adéquat et la mise en place d'un système de global banking

La rationalisation de ses circuits et procédures et le développement d'un système d'information performant totalement orienté client, dénommé projet Carthage, sont les fers de lance de cette stratégie.

Les prémices de cette nouvelle orientation commencent à se manifester déjà.

En effet, les années 2004 et 2005 ont été marquées par :

- La maîtrise des charges d'exploitation ayant pour conséquences la stabilisation du coefficient d'exploitation (frais généraux/PNB) qui s'est situé à 51,98% au terme de l'année 2005 pour une moyenne du secteur** se situant à 62,3% ; et ce malgré les dépenses supplémentaires en matière d'indemnités de départ à la retraite de certains employés.
- L'assainissement de ses actifs par des efforts de recouvrement et une politique de provisionnement visant un taux de couverture des créances douteuses et litigieuses de 100% d'ici l'année 2011.

En effet, l'effort de provisionnement n'a pas cessé de croître se concrétisant par l'évolution du taux de couverture des créances douteuses et litigieuses de 65,11% au 31/12/2004 et à 69,92 % au 31/12/2005.

* Source : ATB

** Source : « missions économiques françaises »

Evolution du taux de couverture depuis 2004 (en mD)

	Au 31 décembre		Au 30 juin	
	2004	2005	2005*	2006*
Créances brutes, bilan et hors bilan (a)	1 342 763	1 411 698	1 249 332	1 520 602
Classe 0	743 454	710 655	886 190	1 152 909
Classe 1	405 766	510 178	178 459	175 431
Total classe 0 et 1	1 149 220	1 220 833	1 064 649	1 328 340
Classes 2	12 925	14 992	7 505	12 654
Classes 3	18 963	16 970	17 034	17 183
Classes 4	159 577	158 903	160 144	162 425
<i>Dont contentieux</i>	116 659	130 952	121 085	131 996
CDLs : Total classes 2, 3, 4 (b)	191 465	190 865	184 683	192 262
Autres créances impayées	2 077	0	0	0
Provisions et agios réservés (c)	124 656	133 447	132 978	142 410
Provisions	98 574	108 549	107 528	116 049
Agios réservés	26 082	24 898	25 450	26 361
Provisions sur autres créances impayées	1 766	0	0	0
Total provisions et agios réservés (d)	126 422	133 447	132 978	142 410
Taux de créances classées (b)/(a)	14,26%	13,52%	14,78%	12,64%
Taux de couverture des CDLs (c)/(b)	65,11%	69,92%	72,00%	74,07%
Taux de couverture de l'ensemble des créances (d)/(a)	9,42%	9,45%	10,64%	9,37%

- Le renforcement des fonds propres qui s'est concrétisé au courant de 2005 par la réalisation de l'augmentation du capital social de 35.000.000 D à 60.000.000 D :
 - 5 MD par incorporation des réserves
 - 20 MD par souscription en numéraire (la prime d'émission est de 8 dinars par action pour un nominal de 5 dinars, soit un total de 32.000.000D)

Aussi, les ratios prudentiels se sont améliorés :

- Le ratio de solvabilité de la banque a évolué pendant ces dernières années comme suit:

	2003	2004	2005
Ratio de solvabilité	7,70%	7,70%	12,02%

- Le ratio de liquidité a évolué comme suit :

	2003	2004	2005
Ratio de liquidité	129,81%	144,20%	175,90%

- Enfin, les notations sollicitées par l'ATB auprès de deux agences internationales Fitch Ratings et Standard & Poor's confirment cette démarche stratégique de la banque :
 - En juillet 2006, Fitch Ratings a relevé de 'BBB-' (BBB moins) à 'BBB' les notes internationales à long terme en devises et en monnaie locale attribuées à l'Arab Tunisian Bank ('ATB'). La perspective de la note à long terme en devises

* Classification établie par la banque. A cette date, le commissaire aux comptes n'a pas examiné les dossiers d'engagement de la clientèle et réserve son appréciation des risques s'y rapportant.



est devenue stable, alors que celle de la note en monnaie locale est restée positive. La note internationale à long terme en devises et sa perspective d'évolution sont limitées par la note du risque souverain tunisien.

Par ailleurs, les notes internationales à court terme en devises et en monnaie locale, la note intrinsèque et la note de soutien extérieur ont été confirmées respectivement à 'F3', 'D' et '2'. Les notes nationales attribuées à l'ATB ont également été relevées de 'A+(tun)' (A plus) à 'AA-(tun)' (AA moins) pour la note à long terme et de 'F1(tun)' à 'F1+(tun)' pour la note à court terme. La perspective d'évolution de la note nationale à long terme est restée positive.

Les notes à long terme, court terme et de soutien extérieur attribuées à l'ATB sont fondées sur la claire indication du soutien de son actionnaire principal Arab Bank plc ('AB') qui détient 64,2% de son capital. Le relèvement des notes de l'ATB résulte de celui de la note à long terme internationale d'AB de 'BBB+' (BBB plus) à 'A-' (A moins) intervenu le 23 mars dernier. En cas de resserrement du contrôle d'AB et de plus grande intégration de l'ATB dans sa maison-mère, Fitch pourrait relever les notes internationales en monnaie locale ainsi que la note nationale à long terme. La note intrinsèque de l'ATB reflète sa position modeste au sein du paysage bancaire tunisien, son niveau élevé de créances non performantes par référence aux normes internationales et les concentrations élevées observées tant à l'actif qu'au passif de son bilan. Elle tient également compte d'une rentabilité satisfaisante, d'une liquidité acceptable et d'une solvabilité en amélioration.

En septembre 2006, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées en juillet 2006, tout en relevant la perspective d'évolution de la note internationale à long terme en devises de « stable » à « positive ».

Cette action fait suite au relèvement de la note plafond souveraine pour divers pays dont la Tunisie. Pour la Tunisie, la note plafond souveraine a été relevée de 'BBB' à 'BBB +'

- En janvier 2007, l'agence de notation Standard and Poor's a révisé les notations attribuées à l'ATB et a relevé la note de contrepartie sur le long terme de 'BB-' à 'BB' avec perspective 'stable' et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à 'B'.

Cette action reflète une légère amélioration de la rentabilité, de la qualité des actifs et du niveau de capitalisation, ainsi que l'amélioration des systèmes de gestion des risques de la banque. Les notations de l'ATB continuent à être soutenues par l'actionnariat majoritaire de l'Arab Bank plc (AB, BBB/satble/A-3), le profil opérationnel adéquat et la position de liquidité satisfaisante de la banque.

La notation de long terme de l'ATB est supérieure à sa notation intrinsèque, parce que l'agence de notation considère que la banque représente une filiale stratégiquement importante pour l'Arab Bank plc et que la probabilité de soutien en cas de besoin est élevée.

CHAPITRE 1- RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

CHAPITRE 1- RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Mohamed Féréd Ben Tanfous
Directeur Général de l'ATB

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à altérer la portée.


Le Directeur Général de l'ATB
M. Mohamed Féréd Ben Tanfous



1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Etats financiers 2003-2004-2005 individuels de l'ATB : Société Ahmed Mansour & Associés, - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour
51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis

Etats financiers 2004-2005 consolidés de l'ATB : Société Ahmed Mansour & Associés, - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour
51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis

Etats Financiers Intermédiaires 2006 de l'ATB :

- Société Ahmed Mansour & Associés - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed Mansour, 51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis
- AMC ERNST & YOUNG; Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Noureddine Hajji, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis

❑ ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées.

❑ OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2003

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2003 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par Deloitte - Ahmed Mansour & Associés représenté par Monsieur Ahmed Mansour, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

1) Nous avons rencontré lors de nos travaux des éléments organisationnels, bien que ne s'opposent pas objectivement à la sincérité et à la régularité des comptes, ont été à l'origine d'une relative complication des procédures d'audit et d'une relative limitation de l'étendue de nos investigations ; ces éléments suggèrent la mise en œuvre de correctifs adéquats. Ils sont présentés ci après pour information :

a- Pour le cas des crédits ayant fait l'objet de consolidation, les échéances impayées en principal et les échéances impayées en intérêts sont enregistrées, sans distinction, sous le même intitulé. Cette pratique conduit à la constatation durant l'exercice des intérêts impayés parmi les produits de la Banque et nécessite leur annulation en fin d'année. Faute de moyens permettant l'identification au cas par cas des écritures initiales, l'annulation en question est opérée forfaitairement et globalement.

b- L'apurement des opérations suspens au titre des relations inter-siège et inter-agences est effectué principalement en fin d'exercice, il en résulte une accumulation des instances en cours d'année et une augmentation importante du nombre d'écritures de redressement et de régularisation.

c- L'appréciation de la solvabilité future des relations de la Banque, n'est pas fondée pour bon nombre de cas sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par ces relations d'Etats Financiers récents en est la cause.

d- D'après le schéma comptable en vigueur les éléments du portefeuille financier et du portefeuille commercial sont constatés globalement, ce qui rend nécessaire le recours en fin d'exercice à des éléments extra-comptable pour déterminer au cas par cas les engagements de la clientèle, et pour rattacher à chaque relation les impayés, les agios réservés et les provisions, y afférents.

2) Nous avons assisté aux opérations d'inventaire physique des valeurs au 31 Décembre 2003. Dans ce cadre nous avons sélectionné le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de quatre agences, où des écarts totalisant 0,102 MDT ont été relevés. Depuis les services de la Banque ont pu justifier 51 % dudit montant.

3) Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes. A ce sujet nous avons relevé ce qui suit :

a- La méthode de réservation des intérêts en vigueur a fait l'objet de modification au cours de l'exercice audité, conséquemment des agios réservés antérieurement à l'exercice se rapportant à des créances contentieuses et autres classées, ont été repris et constatés parmi les produits de la Banque.

Le changement de méthode en question a consisté à substituer à la procédure comptable antérieure prévoyant l'imputation des encaissements par priorité sur les impayés en principal et l'affectation du reliquat s'il y a lieu sur les impayés en intérêts réservés, une nouvelle procédure adoptée au cours de l'exercice audité. Celle-ci consiste à imputer les encaissements par priorité sur les impayés en intérêts réservés, et le reliquat s'il y a lieu sur les impayés en principal. L'adoption de cette nouvelle procédure comptable a eu pour conséquence de situer les produits de la Banque comparativement aux exercices antérieurs, de 2.014 mD au delà de leur niveau normal.

En remplacement des intérêts réservés constatés parmi les produits de la Banque, celle-ci a constitué des provisions complémentaires à due concurrence, conséquemment l'effet du changement de méthode décrit ci-dessus, sur les résultats nets de la banque au titre de l'exercice 2003, a été neutralisé comparativement aux exercices précédents.

L'adoption de cette nouvelle méthode constitue à notre avis, une exception par rapport aux objectifs énoncés par les normes comptables régissant la constatation des produits, et affecte, en l'absence d'une évaluation rétrospective des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2002, la comparabilité entre les produits nets bancaires réalisés au titre de l'exercice audité et ceux réalisés au terme de l'exercice précédent.

b- Les fonds propres de la Banque renferment une réserve spéciale de réévaluation libre portant sur 4.218 mD. Cette réserve constituée en 2000, représente la contrepartie de l'appréciation de la valeur économique du siège social de la Banque, telle que déterminée par voie d'expertise.

L'opération en question constitue à notre avis une exception par rapport aux règles énoncées par la norme comptable n° 5.

c- Des provisions constatées antérieurement à l'exercice audité pour 961 mD, ont été annulées en 2003. Ces provisions couvraient des risques sociaux pour 514 mD et la valeur d'un bien foncier objet de litige soit 447 mD.

4) Le traitement par la banque des suspens figurant dans les comptes inter-siège, et inter-agences, fait ressortir à la date de clôture de l'exercice audité des soldes non justifiés totalisant 0,954 MDT. Ces soldes requièrent à notre avis un apurement complet ; ils se rapportent principalement à :

a- Des opérations en monnaies étrangères demeurant en cours de régularisation parmi le solde débiteur du compte inter-siège pour un total de 0,306 MDT.

b- Des opérations en monnaies étrangères pour 0,195 MDT, d'autres en dinars tunisiens pour 0,332 MDT figurant respectivement parmi le solde débiteur du compte « créances sur la clientèle en monnaies étrangères » et du compte « créances sur la clientèle en dinars ». Il s'agit d'instances issues d'opérations de retrait de fonds réalisées en Tunisie et à l'étranger au moyen de cartes magnétiques.

5) Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la banque et à ses participations, conformément aux normes comptables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/03/1999 et du 04/05/2001.

Les risques devant, à notre avis, être couverts par des provisions portent au 31 Décembre 2003 sur 125 MDT dont 8 MDT au titre des participations, en couverture des mêmes risques la Banque a constitué des provisions pour 97,775 MDT dont 93,293 sont réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 27,318 MDT soit un total de 125,093 MDT.

Conséquemment nous estimons que les provisions constituées et les agios réservés par la Banque couvrent au 31/12/2003 raisonnablement les risques inhérents à ses engagements.

Parmi lesdites provisions 12,230 MDT provenant d'une correction des modes d'évaluation des risques au titre des exercices antérieurs ont été rattachées aux dits exercices et enregistrées en déduction des fonds propres de la banque.

La correction rétroactive des provisions antérieurement constituées a été couverte par la banque à concurrence de 4,9 MDT au moyen des « réserves pour risques généraux » destinées à la couverture des mêmes risques, le reliquat a été imputé sur les réserves pour réinvestissement exonérés devenues fiscalement libres en 2003. Ces corrections ont été portées sur les états financiers de la Banque au titre de l'exercice audité, sous la condition d'approbation par l'Assemblée Générale.

6) Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la BCT n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/03/1999 et du 04/05/2001.

Ces actifs portent au 31 Décembre 2003 sur 1.152 MDT dont 357 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 66% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 Décembre 2003. Les fonds propres de la Banque totalisent 88,733 MDT et représentent environ 7,7% du total des actifs pondérés.

7) En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T. visées ci-dessus, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 77,75% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 823 cas et a porté sur 888 MDT pour un total de 1.143 MDT.

Conséquemment, la répartition par classe desdits engagements se présente au 31/12/2003 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
706.418	253.576	14.849	25.623	37.254	104.806

8) Par référence aux circulaires de la B.C.T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 24 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque. Nous avons constaté également que les engagements pondérés de 2 relations dépassent individuellement le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque, nous avons relevé en outre que les engagements de 3 relations dont un groupe dépasse individuellement la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

❑ OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2004 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par Deloitte - Ahmed Mansour & Associés représenté par Monsieur Ahmed Mansour, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

1) Nous avons rencontré lors de nos travaux des éléments organisationnels, bien que ne s'opposent pas objectivement à la sincérité et à la régularité des comptes, ont été à l'origine d'une relative complication des procédures d'audit et d'une relative limitation de l'étendue de nos investigations ; ces éléments suggèrent la mise en œuvre de correctifs adéquats. Ils sont présentés ci après pour information :

a- Pour le cas des crédits ayant fait l'objet de consolidation, les échéances impayées en principal et les échéances impayées en intérêts sont enregistrées, sans distinction, sous le même intitulé. Cette pratique conduit à la constatation durant l'exercice des intérêts impayés parmi les produits de la banque et nécessite leur annulation en fin d'année. Faute de moyens permettant l'identification au cas par cas des écritures initiales, l'annulation en question est opérée forfaitairement et globalement.

- b- L'apurement des opérations suspens au titre des relations inter-siège et inter-agences est effectué principalement en fin d'exercice, il en résulte une accumulation des instances en cours d'année et une augmentation importante du nombre d'écritures de redressement et de régularisation
- c- L'appréciation de la solvabilité future des relations de la Banque, n'est pas fondée pour bon nombre de cas sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par ces relations d'états financiers récents en est la cause.
- d- D'après le schéma comptable en vigueur les éléments du portefeuille financier et du portefeuille commercial sont constatés globalement, ce qui rend nécessaire le recours en fin d'exercice à des éléments extra comptables pour déterminer au cas par cas les engagements de la clientèle, et pour rattacher à chaque relation les impayés, les agios réservés et les provisions, y afférents.
- 2) Nous avons assisté aux opérations d'inventaire physique des valeurs au 31 Décembre 2004. Dans ce cadre nous avons sectionné le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de quinze agences, où des écarts totalisent 0,100 MD ont été relevés. Ces écarts sont en cours de justification jusqu'à ce jour.
- 3) Nous avons vérifié le respect par la banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes.
- 4) La banque a procédé au cours de l'exercice audité à l'annulation d'une partie des agios réservés antérieurement à l'exercice pour 2,758 MDT se rapportant à des créances contentieuses. En contrepartie des provisions d'égal montant ont été constituées au titre de l'exercice 2004.
L'adoption de cette méthode constitue à notre avis, une exception par rapport aux objectifs énoncés par les normes comptables régissant la constatation des produits, et affecte en l'absence d'une évaluation rétrospective des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003, la comparabilité entre les produits net bancaires réalisés au titre de l'exercice audité et ceux réalisés au terme de l'exercice précédent.
- 5) Les fonds propres de la banque renferment une réserve spéciale de réévaluation libre portant sur 4,218MDT. Cette réserve constituée en 2000, représente la contrepartie de l'appréciation de la valeur économique du siège social de la banque, telle que déterminée par voie d'expertise. L'opération en question constitue à notre avis une exception par rapport aux règles énoncées par la norme comptable n°5.
- 6) Le traitement par la Banque des suspens figurant dans les comptes inter siège et inter agences, fait ressortir à la date de clôture de l'exercice audité des soldes non justifiés en dinars et en monnaies étrangères totalisant respectivement au débit 1,084 et 0,135 MDT et au crédit 0,176 MDT et 0,088 MDT. Ces soldes requièrent à notre avis un apurement complet.
Il ressort également des traitements par la banque des suspens de la comptabilité matière que des écarts portant sur des débits de 0,396 MDT et sur des crédits de 2,412 MDT demeurent en instance de justification.



Les provisions constituées par la banque au titre des suspens précités ont porté sur 0,749 MDT et sont destinées à couvrir des risques totalisant à notre avis 1,037 MDT.

7) Pour couvrir les risques liés aux opérations de retrait en dinars et en devises réalisées au moyen de cartes magnétiques et en dépassement des provisions constituées par les clients, soit respectivement 0,456 MDT et 0,714 MDT, ainsi que les risques en rapport avec les avances non autorisées accordées en devises pour 0,794 MDT, et d'autres risques divers portant sur 1,444 MDT, la banque a constitué des provisions pour risques et charges totalisant 3,408 MDT.

8) Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la banque et à ses participations, conformément aux normes comptables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001.

Les risques devant, à notre avis, être couverts par des provisions portant au 31 Décembre 2004 sur 131 MDT dont 6 MDT au titre de participations. En couverture des mêmes risques la banque a constitué des provisions pour 103,328 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 27,652 MDT soit un total de 130,980 MDT.

Conséquemment nous estimons que les provisions constituées et les agios réservés par la banque couvrent au 31/12/2004 raisonnablement les risques inhérents à ses engagements.

9) Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes de circulaires de la BCT n 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001. Ces actifs portent au 31 Décembre 2004 sur 1.276 MDT dont 360MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 59% du total bilan et des éléments hors bilan de la Banque diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 Décembre 2004. Les fonds propres de la Banque totalisent 98,219 MDT et représentent environ 7,70% du total des actifs pondérés.

10) En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la BCT n°8 du 9 mai 1997 nous avons procédé à partir des données de la comptabilité à l'appréciation de la position de change de la banque au 31 Décembre 2004.

Il ressort en conséquence que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la banque.

11) En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire n°4 du 16 février 2001 nous avons procédé à partir des données de la comptabilité à l'appréciation du ratio de liquidité de la banque au 31 décembre 2004, il en ressort que le ratio dégagé est de 50% supérieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

12) En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la BCT visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à



l'étude, au cas par cas, de 80,69% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 982 cas et a porté sur 1.082 MDT pour un total de 1.341 MDT.

Conséquemment, la répartition par classe desdits engagements se présente au 31/12/2004 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
743.454	405.766	12.925	18.963	42.919	116.659

13) Par référence aux circulaires de la BCT précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés des 28 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté également que les engagements pondérés de 4 relations dépassent individuellement le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la banque, nous avons relevé en outre que les engagements de 3 relations dépassent individuellement la limite de 25% des fonds propres de la banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la BCT nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total des ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci dessus visés.

❑ OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2005 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par Deloitte - Ahmed Mansour & Associés représenté par Monsieur Ahmed Mansour, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

§.5. Nous avons rencontré lors de nos travaux des éléments organisationnels, bien que ne s'opposent pas objectivement à la sincérité et à la régularité des comptes, ont été à l'origine d'une relative complication des procédures d'audit et d'une relative limitation de l'étendue de nos investigations ; ces éléments suggèrent la mise en œuvre de correctifs adéquats. Ils sont présentés ci après pour information :

- a- Pour le cas des crédits ayant fait l'objet de consolidation, les échéances impayées en principal et les échéances impayées en intérêts sont enregistrées, sans distinction, sous le même intitulé. Cette pratique conduit à la constatation durant l'exercice des intérêts impayés parmi les produits de la banque et nécessite leur annulation en fin d'année. Faute de moyens permettant l'identification au cas par cas des écritures initiales, l'annulation en question est opérée forfaitairement et globalement.

- b- L'appréciation de la solvabilité future des relations de la Banque, n'est pas fondée pour bon nombre de cas sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par ces relations d'états financiers récents en est la cause.
- c- D'après le schéma comptable en vigueur les éléments du portefeuille financier et du portefeuille commercial sont constatés globalement, ce qui rend nécessaire le recours en fin d'exercice à des éléments extra comptables pour déterminer au cas par cas les engagements de la clientèle, et pour rattacher à chaque relation les impayés, les agios réservés et les provisions, y afférents.

§.6. Nous avons assisté aux opérations d'inventaire physique des valeurs au 31 Décembre 2005. Dans ce cadre nous avons sélectionné le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de treize agences, où des écarts totalisent 0,122 MD ont été relevés. Ces écarts sont en cours de justification jusqu'à ce jour.

§.7. Nous avons vérifié le respect par la banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes.

§.8. La banque a comptabilisé au cours de l'exercice parmi ses « gains sur portefeuille commercial et opérations financières » des plus values latentes pour 1,016 MDT correspondant à l'écart entre la valeur comptable et le prix de cession des bons de trésor figurant parmi le portefeuille et ayant fait l'objet de cessions durant le premier trimestre de l'année 2006.

Durant les exercices antérieurs, la banque comptabilisait ces plus values seulement lors de la réalisation effective des opérations de cession portant sur les mêmes titres. Conséquemment, les résultats de l'exercice audité se trouvent être majorés de la plus value constatée.

L'application de la même méthode retenue en 2005, aurait eu pour effet de situer les résultats au titre de l'exercice 2004 au-delà de leur niveau publié de 0,117 MDT, montant que la banque a estimé peu significatif et a décidé de ne pas en tenir compte pour corriger rétroactivement les états financiers de 2004 présentés comparativement à ceux de 2005. Cette position est à notre avis contraire aux dispositions de la norme comptable n°11 ; de plus nous estimons que la méthode retenue en 2005 ne satisfait pas aux conditions énoncées par la norme comptable n°25.

§.9. Le traitement par la Banque des suspens figurant dans les comptes inter siège et inter agences, fait ressortir à la date de clôture de l'exercice audité des soldes non justifiés en dinars et en monnaies étrangères totalisant au débit respectivement 0,227 et 0,055 MDT. Ces soldes requièrent à notre avis un apurement complet.

Il ressort également des traitements par la banque des suspens de la comptabilité matière que des écarts portant sur des débits de 0,666 MDT et sur des crédits de 2,629 MDT demeurent en instance de justification.

Les provisions constituées par la banque au titre des suspens précités ont porté sur 0,132 MDT et sont destinées à couvrir des risques de non justification que nous estimons à 0,394 MDT.

§.10. Les droits aux congés, évalués au cas par cas, ainsi que les primes d'encouragement (Bonus) à servir au personnel au titre de 2005 sont estimés à la date de clôture à 2.363 MDT. La banque a couvert partiellement cette charge par la constitution d'une provision à hauteur de 1,865 MDT.

Conséquemment, les provisions constituées se trouvent être, à notre avis, en deçà de leur niveau requis pour 0,498 MDT.

§.11. Par suite à la réalisation des garanties constituées sur une créance contentieuse, la Banque a procédé au cours de l'exercice à l'annulation des agios réservés antérieurement à l'exercice pour 1,086 MDT et à leur comptabilisation parmi ses revenus. En contreparties des provisions d'égal montant ont été constituées au titre de l'exercice 2005.

Bien que sans incidence sur les résultats, l'adoption de cette méthode a eu pour effet de majorer à due concurrence les produits nets bancaires réalisés et les dotations aux provisions de l'exercice. Cette procédure constitue à notre avis, une exception par rapport aux objectifs énoncés par les normes comptables régissant la constatation des produits, et affecte, en l'absence d'une évaluation rétrospective des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004, la comptabilité entre les produits nets bancaires réalisés au titre de l'exercice audité et ceux réalisés au terme de l'exercice précédent.

§.12. Les fonds propres de la banque renferment une réserve spéciale de réévaluation libre portant sur 4,218 MDT. Cette réserve constituée en 2000, représente la contrepartie de l'appréciation de la valeur économique du siège social de la banque, telle que déterminée par voie d'expertise. L'opération en question constitue à notre avis une exception par rapport aux règles énoncées par la norme comptable n 5.

§.13. Des charges d'intérêts supplémentaires au titre de dépôts à vue et de dépôts à terme totalisant 1,392 MDT (nets d'impôt) n'ont pas été rattachées à leur exercice d'origine clos au 31 décembre 2004. la correction de cette omission intervenue en 2005 a consisté à inscrire ledit montant en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables.

Consécutivement, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2004 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2005 conformément aux prescriptions de la norme comptable n° 11.

§.14. Pour couvrir les risques liés aux opérations de retrait en dinars et en devises réalisées au moyen de cartes monétiques et en dépassement des provisions constituées par les clients, soit respectivement 0,495 MDT et 0,356 MDT, ainsi que les risques en rapport avec les avances non autorisées accordées en devises pour 0,822 MDT, et d'autres risques divers portant sur 2,216 MDT, la Banque a constitué des provisions pour risques et charges totalisant 3,889 MDT.

§.15. Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la banque et à ses participations, conformément aux normes comptables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001.

Les risques devant, à notre avis, être couverts par des provisions portant au 31 Décembre 2005 sur 137,5 MDT dont 5,7 MDT au titre des participations. En couverture des mêmes risques la banque a constitué des provisions pour 110,745 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 26,703 MDT soit un total de 137,447 MDT.

Conséquemment nous estimons que les provisions constituées et les agios réservés par la banque au 31/12/2005 couvrent raisonnablement les risques inhérents à ses engagements.

§.16. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la BCT n 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001. Ces actifs portent au 31 Décembre 2005 sur 1.319 MDT dont 340 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 55% du total bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 Décembre 2005. Les fonds propres de la Banque corrigés de l'impact de ce qui est mentionné aux §8 à 10 ci-dessus totalisent 159,043 MDT et représentent environ 12,06% du total des actifs pondérés.

§.17. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la BCT visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 80,09% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1170 cas et a porté sur 1.145 MDT pour un total de 1.412 MDT. Conséquemment la répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2005 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
710.655	514.544	10.626	16.970	27.951	130.952

§.18. Par référence aux circulaires de la BCT précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 11 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la banque. Nous avons constaté également que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la banque, nous avons relevé en outre que les engagements de la même relation dépassent la limite de 25% des fonds propres de la banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la BCT nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total des ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci dessus visés.

§.19. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997 nous avons procédé à partir des données de la comptabilité à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2005. Il ressort en conséquence que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

§.20. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001 nous avons procédé à partir des données de la comptabilité à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2005. Il en ressort que le ratio dégagé est de 75% supérieur au seuil minimal exigé par les textes sus visés.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit : dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la banque et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change ; la banque ainsi que les autres entreprises ont été définitivement citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas prononcée.

□ ADDITIF AU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 3 mai 2003, nous avons l'honneur de vous présenter un additif à notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, ayant pour objet l'actualisation des paragraphes 8 et 17 dudit rapport à la lumière des retraitements des états financiers de 2005 décidés par votre Conseil d'Administration sur la base des recommandations de la Banque Centrale du 22 mai 2006.

Les dites recommandations portent sur :

- a) La correction des résultats figurant sur les états financiers annexés à notre rapport au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005 pour tenir compte de ce qui est mentionné dans le paragraphe 8 de notre précité rapport
- b) Le reclassement d'une créance sur une entreprise publique (4,366 MDT) parmi les engagements incertains (classe 2), en raison de ses difficultés économiques et de l'augmentation du volume de ses engagements vis-à-vis des autres institutions financières ; sachant que les engagements de ladite entreprise vis-à-vis de la Banque ont diminué durant l'exercice 2005 d'environ 45% par rapport au montant total des engagements de la même relation à fin décembre 2004 (7,944 MDT).

Consécutivement, la Banque a procédé à l'annulation pure et simple de la plus-value constatée parmi ses « gains sur portefeuille commercial et opérations financières » pour 1,016 MDT correspondant à l'écart entre la valeur comptable et le prix de cession des bons de trésor figurant parmi le portefeuille et ayant fait l'objet de cessions durant le 1^{er} trimestre de l'année 2006. Les résultats de la Banque ont été ainsi ramenés, en tenant compte de l'effet de l'impôt sur les bénéfiques, à 17,650 MDT contre 18,640 MDT figurant sur les états financiers annexés à notre rapport daté du 13 mai 2006.



La Banque a procédé également au reclassement des engagements de l'entreprise visée au paragraphe (b) ci-dessus en transférant 4,366 MDT des engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) vers les engagements incertains (classe 2). Le reclassement opéré n'a pas donné lieu à la constitution de provisions complémentaires en raison des garanties consenties et de la nature des concours accordés.

A la lumière des corrections, apportées par la Banque, le paragraphe 8, figurant dans notre rapport daté du 13 mai 2006, devient sans objet et se doit, à notre avis, d'être supprimé ; de plus, la structure par classe, des créances sur la clientèle, figurant au paragraphe 17 du même rapport, devient ainsi répartie :

Engagements courants	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	contentieux
710.655	510.178	14.992	16.970	27.951	130.952

L'incidence des corrections ci-dessus mentionnées sur les autres parties du rapport se présente ainsi :

Paragraphe 16 : (nouveau) ... les fonds propres de la Banque corrigés de l'impact de ce qui est mentionné aux § 9 et 10 ci-dessus totalisent 158,482 MDT et représentent environ 12,02% du total des actifs pondérés.

❑ OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2004 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par Deloitte - Ahmed Mansour & Associés représenté par Monsieur Ahmed Mansour, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec la réserve suivante:

"Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend six entreprises dont cinq ont été mises en équivalence, à savoir : les sociétés «Arab Tunisian Lease», «Arab Tunisian Development», «Arab Financial Consultants», «Computer distribution», et «Arab Tunisian Invest» sachant que cette dernière détient de son côté une participation de 1,386% au capital de l'Arab Tunisian Bank, la sixième a été intégrée proportionnellement ; il s'agit de la société «Union de Factoring».

Dudit périmètre l'Arab Tunisian Bank a exclu les sociétés «Arabia Sicav», «Sanadet Sicav», «Axis Trésorerie Sicav» et «Axis Capital Protège». Sur toutes ces sociétés l'Arab Tunisian Bank exerce une influence notable du fait de sa participation au capital et à la direction desdites sociétés en tant qu'administrateur.

Cette exclusion constitue, à notre avis, un cas d'inobservation des prescriptions édictées par les normes internationales traitant de ce sujet.

❑ OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2005 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par Deloitte - Ahmed Mansour & Associés représenté par Monsieur Ahmed Mansour, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec la réserve suivante :

Nous n'avons pas pu disposer des états financiers définitifs, de la liasse de consolidation et du rapport du commissaire aux comptes de la société « Computer Distribution ». Pour cette dernière, la Banque a procédé à sa consolidation sur la base d'états financiers provisoires.

❑ AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2006

(Deloitte - Ahmed Mansour & Associés représenté par Mr Ahmed Mansour)

Les états financiers intermédiaires au 30/06/2006 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un examen limité effectué par nos soins selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et appellent de notre part les observations suivantes :

§.3. La réalité des soldes figurant dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2006 est effectuée à concurrence des opérations non apurées détaillées ci-après :

- Les opérations prises en compte par les correspondants et non constatées par la Banque au 30 juin 2006 portent respectivement sur des valeurs actives et passives de 0,993 millions de dinars et de 0,562 millions de dinars.
- Les comptes de liaison inter sièges renferment des mouvements débiteurs et créditeurs non apurés au 30 juin 2006, portant respectivement sur 1,389 millions de dinars et 0,379 millions de dinars.
- Les comptes d'ordre de la comptabilité matière accusent des soldes débiteurs et créditeurs non apurés portant respectivement sur 0,765 millions de dinars et 4,071 millions de dinars.

Les provisions comptabilisées au 30 juin 2006 pour couvrir les risques liés à la réalité des actifs et aux opérations en instance de régularisation, mentionnés dans le présent paragraphe, s'élèvent à 0,132 millions de dinars.

Nous réservons à ce sujet notre avis sur l'évaluation des dits risques et des provisions correspondantes qui demeurent tributaires de nos vérifications subséquentes et des actions d'apurement engagées par la Banque.

§.4. Le compte de régularisation des dépôts de la clientèle accuse un solde débiteur de 7,488 millions de dinars et un solde créditeur de 5,645 millions de dinars, ces soldes présentés respectivement parmi les actifs et les passifs de la Banque renferment des opérations portant sur 3,180 millions de dinars devant figurer pour un solde nul ce qui a eu pour effet de majorer le solde des rubriques « Créance sur la clientèle » et « Dépôts de la clientèle » d'égal montant.

§.5. Les agios réservés sur les engagements et les participations de la Banque figurent dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2006 pour 28,367 millions de dinars. Les provisions constituées au même titre portent sur 120,051 millions de dinars. Le nombre limité de dossiers d'engagement de la clientèle examiné à cette date sur une base individualisée ne nous permet pas de nous prononcer sur les risques encourus ainsi que sur leur couverture. L'appréciation en question est tributaire des conclusions de nos contrôles subséquents.

§.6. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et exceptés les points indiqués aux paragraphes 3 et 5 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, relevé des éléments pouvant affecter de façon significative la présentation fidèle des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5.7. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 6 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit ; Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque, et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change ; la Banque ainsi que les autres entreprises ont été définitivement citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leur employés. Dans ce cadre, la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

□ **AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2006**

(AMC ERNST & YOUNG représentée par Mr Nouredine Hajji)

Les états financiers intermédiaires au 30/06/2006 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un examen limité effectué par nos soins selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et appellent de notre part l'observation suivante : le montant des dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille engagements au titre de la période a été déterminé par la banque de façon forfaitaire. Il n'est pas donc sensé correspondre au coût du risque de la période.

En dehors de ce point, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Les commissaires aux comptes

Deloitte - Ahmed Mansour & Associés
représenté par
Monsieur Ahmed Mansour



Deloitte.
Ahmed Mansour & Associés
51, Av. Aboubaba El Anbar
2091 EL MENZAH VI
Tél. 71 755 755 Fax : 71 766 603

AMC ERNST & YOUNG
Mr Nouredine Hajji



AMC ERNST & YOUNG
Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord - 1003 TUNIS
Tél. 70.749.111

1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence.

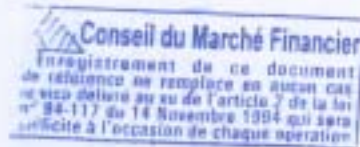
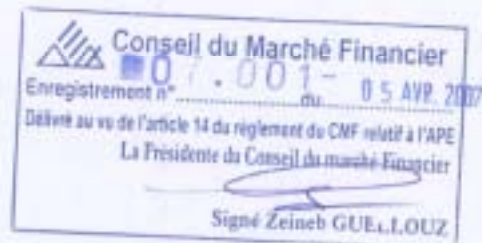
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Le Directeur Général Adjoint
Monsieur Hamza Knani





1.5. RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Mr Jamel Jenana
Directeur chargé de la Direction Centrale du Contrôle Financier
Tel : 71 351 155 - Fax : 71 332 493
Mme Afifa Ben Souissi (Division Indicateurs de Performances)





CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE

2.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale	Arab Tunisian Bank
Siège social	9, rue Hédi Nouira. 1001 TUNIS
Téléphone	(216) 71 351 155
Télex	15 293 - 15 506
Fax	(216) 71 342 852 & 71 349 278 & 71 348150
Site web	www.atb.com.tn
E mail	atbbank@atb.com.tn

2.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE

Forme juridique	Société Anonyme
Législation particulière applicable	la société est régie par la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, telle que modifiée par la loi N°2006-19 du 02 mai 2006.

2.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE

Date de constitution	30/06/1982
Durée	99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS) : traduction de la version arabe des statuts

La société a pour objet de contribuer, par l'exercice de la profession bancaire et notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits à court, moyen et long terme, au développement économique et social du pays et à la promotion des entreprises économiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et du commerce.



Elle peut entreprendre, En Tunisie et à l'étranger tant pour elle même que pour le compte de tiers toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment, sans que l'énumération ci-après soit limitative :

1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non remboursables à vue, à préavis ou à terme ;
2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et en conséquence escompter tous effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, effets, bons, valeurs, soit tirés ou souscrits par des tiers, soit émis par le trésor public ou les collectivités publiques ou semi publiques et en général toutes sortes d'engagements résultant d'opérations commerciales ou financières, industrielles ou agricoles ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ; négocier ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tous mandats, lettres de change, billets à ordre, chèques, etc...,
3. Faire des avances et ouvrir des crédits à court terme sous toutes les formes en vue d'opérations intéressant l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le commerce ;
4. Faire des avances mobilisables par l'escompte de valeurs souscrites par des sociétés agricoles, industrielles, commerciales et financières ;
5. Octroyer des crédits à long terme dans le cadre et à concurrence des montants prévus par la réglementation en vigueur ;
6. Prêter sur hypothèques, à moyen terme, ou à long terme, soit seule soit en participation avec tous autres établissements ;
7. Donner toutes acceptations, cautions, avals et garanties quelconques ;
8. Réaliser toutes opérations de change, achat, vente, emprunt, prêt, nantissement, de valeurs mobilières ou de devises étrangères ainsi que de métaux précieux ;
9. Recevoir tous dépôts de titres, monnaies, valeurs et objets quelconques sans que la responsabilité du dépôt puisse s'étendre en cas de force majeure ou de vice propres; louer tous coffres et compartiments de coffres ;
10. Passer avec tous Etats et tous établissements et collectivités publiques ou privées, toutes conventions ou accords, les exécuter ;
11. Acquérir par quelque mode que ce soit, tous immeubles bâtis ou non bâtis, situés en tous pays pour les mettre en valeur, notamment par l'édification ou la transformation de construction, par toutes destinations et par tous travaux de viabilité et autres, les administrer et les exploiter par bail, location ou autrement, les aliéner en tout ou en partie par voie de vente, d'échange, apport en société ou autrement ;



12. Constituer toutes sociétés, même étrangères ou participer à leur constitution, s'intéresser par voie d'apports, fusions, scissions, participations, prêts, ouvertures de crédits, souscriptions ou achats, de titres ou de droits sociaux dans toutes sociétés ou établissements, créées ou à créer ;
13. Traiter pour le compte de tous tiers et les représenter dans toutes opérations, sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou permettant d'en assurer le développement ;
14. Créer ou participer à la constitution d'associations, établissements, caisses d'entraide, mutuelle ou autre projet susceptible de contribuer au bien-être des employés actuels, des retraités, de leurs ayants droits et destinés à accorder des pensions, retraites, subventions, dons, et autres, à toutes personnes au service de la société ;
15. Consolider et annuler la garantie, s'engager, s'associer à la direction et l'exécution de toute émission d'action publique ou privée effectuée par les instances publiques ou privées, attribuer des créances ou adresser les avis de paiement, de souscription dans de tels documents, les posséder, les administrer, les développer et les promouvoir, les traiter et en disposer.
16. Effectuer tous recouvrements de toutes sommes et valeurs par tous les moyens amiables, administratifs ou judiciaires ;
17. Effectuer toutes opérations se rattachant à son activité notamment la consultation et l'assistance en matière de gestion de propriété, de gestion financière et d'ingénierie financière et d'une manière générale tout service facilitant la création d'entreprises leur développement et leur restructuration.

2.1.5. REGISTRE DE COMMERCE

Registre de commerce : B 167 00 1997

2.1.6. EXERCICE SOCIAL

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

2.1.7. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES : traduction de la version arabe des statuts

« Répartition statutaire des bénéfices »

✓ Article 51 : Affectation des bénéfices

1. Sur les bénéfices nets, il est d'abord prélevé :
 - Toutes réserves légales que la société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur ;
 - Toutes sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

- Un premier dividende de 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
2. Le reliquat des bénéfices non distribués de l'exercice en cours augmenté des bénéfices reportés des exercices antérieurs sont distribués entre les actionnaires à titre de superdividendes.
 3. Est considérée comme fictive toute distribution de dividendes non conforme aux dispositions précitées. Les statuts ne doivent pas prévoir un intérêt fixe ou périodique au profit des actionnaires.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exigée des actionnaires sauf dans les cas suivants :

- Si la distribution des dividendes a été effectuée contrairement aux dispositions énoncées aux articles 288 et 289 du code des sociétés commerciales.
- S'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif de la distribution ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances de fait.

La banque s'engage à conformer l'article 51 de ses statuts aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales en matière d'affectation des bénéfices.

✓ Article 52 : Paiement des dividendes

1. La mise en paiement des dividendes, approuvée par l'Assemblée générale ordinaire, et décidée par le Conseil d'administration doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée générale.
2. Le conseil peut, sous réserve des dispositions légales en vigueur dans le courant de chaque année, avant l'approbation des comptes par l'Assemblée générale des actionnaires, procéder à la répartition d'un acompte sur le dividende de l'exercice écoulé ou de l'exercice en cours.
3. Les dividendes sont payables aux guichets de la banque.

La banque s'engage à conformer l'article 52 de ses statuts à la réglementation en vigueur en matière de paiement de dividendes.

❑ **Assemblées générales / dispositions communes aux Assemblées Générales**

✓ Article 36 : Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire

1. L'Assemblée générale est composée de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, sans préjudice des dispositions de l'article 38 ci-dessous. L'assemblée peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée ordinaire et d'une assemblée extraordinaire, si elle remplit les conditions nécessaires.

2. L'assemblée générale appelée à statuer sur l'évaluation des apports en nature et des avantages particuliers, à vérifier la souscription intégrale du capital et la libération du montant exigible des actions, à se prononcer sur la reprise par la société des engagements antérieurement pris par les fondateurs, à approuver les statuts, à nommer les premiers administrateurs et les premiers commissaires aux comptes est qualifiée d'Assemblée générale constitutive.
 3. Les délibérations de l'Assemblée régulièrement prises obligent tous les actionnaires même les incapables et les absents.
- ✓ Article 37 (nouveau) : Convocation des assemblées générales à se réunir (tel que modifié par l'AGE du 24 mai 2006)
1. Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi ou les statuts. L'Assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'administration et dans les six (6) premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice.
 2. Les Assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par le conseil d'Administration. En cas de nécessité, l'Assemblée générale des actionnaires peut être convoquée par :
 - Le ou les commissaires aux comptes
 - Un mandataire nommé par le juge des référés, sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent du capital social. Les frais de l'instance sont à la charge des demandeurs. L'ordonnance de référé fixe l'ordre du jour de la réunion et son lieu.
 - Le liquidateur
 - Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.
 3. La convocation doit être faite par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe.
 4. L'avis doit être publié dans un délai de 15 jours au moins avant la date fixée pour la tenue des Assemblées générales quelles qu'elles soient ainsi que des Assemblées générales convoquées extraordinairement.
 5. Les réunions ont lieu au siège de la société ou en tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.
 6. L'avis de convocation doit indiquer la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.
 7. Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

✓ Article 38 : Droit de siéger aux Assemblées générales

1. Il n'est permis de siéger aux Assemblées générales qu'aux actionnaires, sous réserve que l'actionnaire ait libéré les versements exigibles vis-à-vis de la société.

2. Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées générales être inscrits sur les registres de la société huit (8) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

3. Il est permis à l'actionnaire de mandater une autre personne pour assister aux réunions à condition que le mandataire soit pris parmi les actionnaires. La procuration spécifique pour chaque Assemblée est signée par le mandant qui indique ses nom, prénom et domicile et acceptée par le mandataire.

4. Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège huit (8) jours avant la réunion.

5. Toutefois, le conseil d'administration a toujours la faculté de réduire le délai et d'accepter les dépôts sans respect des conditions citées dans cet article. Le mandat donné pour une Assemblée qui n'a pu délibérer faute de quorum vaut pour celles qui seront convoquées ultérieurement avec le même ordre du jour. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.

6. Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication, au siège social de la liste des actionnaires avant la réunion de toute Assemblée générale. Le droit de communication s'exerce du quinzième au huitième jour précédant l'Assemblée générale. Le droit de communication s'exerce personnellement ou par un mandataire choisi parmi les actionnaires.

7. Les personnes morales participent aux Assemblées par leurs représentants légaux permanents. La désignation des représentants permanents des personnes morales par les organes compétents doit être notifiée par écrit à la société administrée.

Les représentants sont nommés pour la durée du mandat des personnes morales

En cas de décès, démission ou révocation de son représentant permanent la personne morale est tenue de notifier sans délai à la société par lettre recommandée l'événement intervenu ainsi que l'identité de son nouveau représentant.

8. L'usufruitier représente le nu-propiétaire aux réunions et aux votes, sauf accord contraire.

9. Sans préjudice des dispositions de l'article 46 des présents statuts, personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'Assemblée.

La banque n'a pas conformé l'article 38 de ses statuts à la réglementation en vigueur en matière de représentation aux assemblées générales tel qu'elle s'est engagée à le faire au niveau du prospectus d'émission visé le 1^{er} novembre 2005 sous le numéro 05-514. Elle est appelée à remédier à cette défaillance dans les plus brefs délais.

✓ Article 41 : Modalités de vote à l'Assemblée générale

1. Chaque membre de l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf exception légale.
2. En ce qui concerne les actionnaires présents agissant tant pour eux-mêmes que comme mandataires, les votes ont lieu soit à main levée soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par les actionnaires représentant au moins le tiers du capital social selon les indications de la feuille de présence.
3. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire spécial fourni par la société et dont le contenu est arrêté par le Conseil d'administration ou par l'auteur de la convocation. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.
Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée générale.

✓ Article 15 : Transmission des actions

La mutation des actions est libre et s'opère par un transfert d'un compte à un autre exclusivement sur la base des attestations des transactions délivrées par la Bourse des valeurs mobilières de Tunis

✓ Article 16 : Mode de transfert

1. La société n'est pas responsable de la validité du transfert, elle ne reconnaît d'autres transferts d'actions que ceux inscrits sur ses comptes.
2. Les frais résultant de la cession sont à la charge du cessionnaire.
3. Il n'y a lieu, de la part de la société, à aucune garantie de l'identité ou de la capacité des parties.

2.1.8. CAPITAL SOCIAL

Le capital s'élève à 60.000.000 dinars, divisé en 60.000.000 actions de nominal 1* dinar, entièrement libérées.

2.1.9. NATIONALITE

Nationalité : Tunisienne

2.1.10. REGIME FISCAL

Régime fiscal : Droit commun

* Réduction de la valeur nominale de 5 DT à 1 DT suivant la décision de l'AGE du 24/05/2006



2.1.11. MATRICULE FISCAL

Matricule fiscal : 14161QP000

2.1.12. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE

Siège de la Banque : 9, rue Hédi Nouira .1001 TUNIS

2.1.13. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET LA STICODEVAM

Mme Sonia H. MEHRI (Division Titres et Participations)

Tél. : 71 351 155 - Fax : 71 342 852 - 71 349 278

2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE

Capital Social	60.000.000 de dinars
Nombre d'actions	60.000.000
Nominal	1* dinar
Forme des actions	nominative
Catégorie	ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	1 ^{er} janvier 2006

2.3. EVOLUTION DU CAPITAL

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Montant (en dinars)	Nombre d'actions	
AGC du 30/06/1982	Capital initial	-	-	6 000 000	1 200 000	5
AGE du 23/11/1984	Augmentation de capital en numéraire	4 000 000	800 000	10 000 000	2 000 000	5
AGE du 10/03/1995	▪ Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 000 000	400 000	12 000 000	2 400 000	5
	▪ Augmentation de capital en numéraire	23 000 000	4 600 000	35 000 000	7 000 000	
AGE du 30/04/2005	▪ Augmentation de capital par incorporation de réserves	5 000 000	1 000 000	40 000 000	8 000 000	5
	▪ Augmentation de capital en numéraire	20 000 000	4 000 000	60 000 000	12 000 000	
AGE du 24/05/2006	Réduction de la valeur nominale à partir du 03 Juillet 2006	0	0	60 000 000	60 000 000	1

* Réduction de la valeur nominale de 5 DT à 1 DT suivant la décision de l'AGE du 24/05/2006

2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2006

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	1295	21 457 380	21 457 380	35,762%
Personnes morales	74	6 123 833	6 123 833	10,206%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	3 435 530	3 435 530	5,726%
Ayant au maximum 0,5%	67	2 688 303	2 688 303	4,481%
Personnes physiques	1 221	15 333 547	15 333 547	25,556%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	12	7 789 245	7 789 245	12,982%
Ayant au maximum 0,5%	1 209	7 544 302	7 544 302	12,574%
Actionnaires Etrangers	4	38 542 620	38 542 620	64,238%
Personnes morales	1	38 542 515	38 542 515	64,238%
Ayant 3% et plus	1	38 542 515	38 542 515	64,238%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes physiques	3	105	105	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au maximum 0,5%	3	105	105	0,000%
Total	1 299	60 000 000	60 000 000	100,00%

2.4.1. ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2006

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital & de droits de vote
Arab Bank plc	38 542 515	38 542 515	64,238%



2.4.2. CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2006

Membres des organes d'administration et de direction	Nombre d'actions Et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital & de droits de vote
Arab Bank plc	38 542 515	38 542 515	64,238%
Dr Farouk EL KHAROUF*	10	10	-
Mr Mohamed Ben Sedrine	1 665 140	1 665 140	2,775%
Mr Férid Abbas	917 775	917 775	1,530%
Mr Chedly Ben Ammar	252 000	252 000	0,420%
Mr Ridha Zerzeri	256 570	256 570	0,428%
Mr Yahia Bayahi	462 305	462 305	0,771%
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	2 315	2 315	0,004%
Total	42 098 630	42 098 630	70,166%

2.4.3. NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Au 31/12/2006, le capital de l'ATB est réparti entre 1 299 actionnaires, dont :

- 75 actionnaires personnes morales
- 1 224 actionnaires personnes physiques

2.5. PRESENTATION DE L'ARAB BANK PLC ACTIONNAIRE DE REFERENCE

2.5.1. PRESENTATION DU GROUPE ARAB BANK

Le Groupe ARAB BANK est l'une des principales institutions financières du monde arabe et se classe parmi les premières banques internationales en terme de résultats, de taille des fonds propres et des actifs.

Le groupe ARAB BANK comprend, la société mère ARAB BANK plc, une société sœur l'Arab bank Suisse et des sociétés liées.

L'Arab Bank PLC a été fondée à JERUSALEM et a entamé ses activités le 14 Juillet 1930. En 1948 le siège de la Banque a été transféré à AMMAN et plus tard elle a été intégrée en JORDANIE en tant que société anonyme.

Le capital de la BANQUE est détenu par plus de 24 000 actionnaires répartis sur plusieurs pays dans le monde et principalement sur des pays arabes, et ce, à travers un réseau diversifié de 425 succursales.

Le groupe ARAB BANK offre un large éventail de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux clients institutionnels, aux agences gouvernementales et autres institutions financières internationales.

Le groupe ARAB BANK applique une gestion des risques conservatrice, axée sur la sélection d'actifs de qualité et le maintien d'un ratio de liquidité élevé.

* Actions acquises le 24/11/2006



En 2005, le groupe ARAB BANK a réalisé la meilleure performance de son histoire avec un bénéfice dépassant toutes les prévisions. Le bénéfice consolidé net du groupe a franchi la barre de 500 millions de dollars américains, soit une augmentation de 53,9%.

Le total des actifs se situe autour de 27,5 milliards USD. La source des fonds externes provient principalement de dépôts de la clientèle stables qui se situent autour de 17,7 milliards USD.

Au 31 décembre 2005, le ratio de rendement des capitaux propres (ROE) a atteint 13,77% contre 10,37% en 2004.

L'Arab Bank plc en chiffres

Situation au 31/12/2005 :

- Nombre de succursales en Jordanie : 89
- Nombre de succursales à l'Etranger : 106
- Nombre d'employés : 6 073

2.5.2. ACTIVITES DU GROUPE ARAB BANK

Le groupe offre un large éventail de services financiers aux particuliers, aux entreprises et clients institutionnels, agences gouvernementales et autres institutions financières internationales. Les services comprennent la banque de détail, la gestion d'actifs, le financement (crédit commerciaux et crédits immobiliers), la banque islamique ainsi que les services de bancassurance.

Les services et les produits du groupe ARAB BANK sont fournis à travers un réseau solide et diversifié de succursales qui couvrent la plupart du monde arabe ainsi que les plus grands centres financiers dans le monde.

Ces services sont assurés par 6 unités stratégiques qui fonctionnent ensemble pour répondre aux besoins et attentes des clients de l'Arab Bank:

- 1/ Unité Banque des entreprises :** assure le financement des grandes, petites et moyennes entreprises, projets stratégiques, opérations de commerce international, financement des banques et institutions financières.
- 2/ Unité Banque des particuliers :** répond aux attentes des particuliers à travers des canaux de distribution utilisant les technologies de pointe, par des produits diversifiés tels que les crédits à la consommation, les cartes de paiement et de crédit, les DAB.
- 3/ Gestion d'actif et « Private banking » :** offre des conseils, études et assistance sur mesure pour une clientèle haut de gamme et leur permet de réaliser un retour sur investissement intéressant.
- 4/ Unité Banque d'investissement :** offre toute une gamme de services qui comprend le conseil, la gestion de patrimoine, gestion de portefeuille, courtage.



- 5/ **Unité Trésorerie** : le moteur financier de la Banque agissant en même temps en tant que Gestionnaire de liquidité et du risque de marché. Son rôle essentiel est la gestion passif/actif dans le cadre des paramètres fixés par l'ALCO (Asset and Liability Committee): marché des devises, produits dérivés, marché monétaire, certificats de dépôts, pension livrée, swaps et produits dérivés, produits financiers à revenus fixe et transactions d'actions.
- 6/ **Unité Bancassurance** : offre des produits d'assurance en collaboration avec une compagnie d'assurance spécialisée, en plus de la gestion de l'assurance du risque de la banque.

2.5.3. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE

Le groupe ARAB BANK comprend, la société mère ARAB BANK plc, une société sœur l'Arab bank Suisse et des sociétés liées.

Ci-après une présentation des principales sociétés du groupe :

- Arab bank Suisse

C'est une société indépendante créée en 1962. Son activité principale est la gestion des investissements et les services bancaires privés. Au 31 décembre 2005 son total actif s'élève à 2044,9 millions CHF, avec un résultat net de 20,9 millions CHF.

- Arab bank Australia Ltd

Créée en Australie en 1994, la société a un capital totalement détenu par l'ARAB BANK plc.

La banque offre des services financiers et commerciaux pour sa clientèle constituée de particuliers et d'entreprises. Elle offre également des crédits immobiliers en faveur des résidents arabes en Australie.

- Arab Bank (Autriche) AG

Le capital de la société est détenu totalement par l'ARAB BANK plc. Elle a été fondée en 1987.

C'est une société financière indépendante exerçant les activités bancaires dans les pays de l'Union Européenne.

Le total de ses actifs totalise, à fin 2005, 180 millions d'EUR et son bénéfice net s'élève à 0,7 million d'EUR.

- Arab bank AG, Frankfurt

Elle a été créée en 1993 avec un capital totalement détenu par l'ARAB BANK plc.

Sa mission est de relier les pays de l'Union Européenne aux pays arabes financièrement et économiquement.

La société offre une large gamme de produits et services bancaires en Allemagne pour les particuliers et les entreprises.

- Islamic International Bank plc

Fondée entièrement par l'ARAB BANK plc en 1997 en Jordanie, elle offre ses produits et services bancaires selon les lois de la chariâa islamique.

En 2005, elle a réalisé un bénéfice net de 3,8 millions JOD, avec un total bilan de 405 millions JOD et des fonds propres de 54,8 millions JOD.



- Arab Investment Bank SAL

Elle a été créée en 1998 à Beyrouth avec un capital de 15 millions de livres libanaises détenu à raison de 66,65% par l'ARAB BANK plc.

Elle offre des produits d'investissement et des crédits à moyen et long terme.

- Arab Leasing Company

Elle a été créée en 1996 par l'ARAB BANK plc en Jordanie qui détient 100% de son capital. La société effectue toutes les opérations de leasing dans différents domaines : industriel, médical, bâtiment, transport, etc. ...

- Arab Tunisian Bank

Elle a été fondée en 1982 à Tunis. L'ARAB BANK plc détient 64,24% de son capital.

Elle est spécialisée dans les services bancaires, et jouit d'une bonne place dans le secteur bancaire tunisien.

- Arab Palestinian Investment Bank

Elle a été créée le 17 mars 1997 en Palestine. Le capital de la banque s'élève à 15 millions de USD avec une participation de 55% de l'ARAB BANK plc. Son activité est focalisée sur le financement des investissements à moyen terme surtout dans le domaine industriel.

Les sociétés du groupe telles qu'elles apparaissent dans le périmètre de la consolidation de la société mère Arab Bank plc au 31/12/2005 sont les suivantes:

Raison Sociale	Capital libéré En milliers	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Arab Bank Australia Ltd	AUD 55.000	100%	100%
Arab Bank (Austria) AG	EUR 7.300	100%	100%
Arab Bank AG, Frankfurt	EUR 57.015	100%	100%
Islamic International Bank plc	JOD 40.000	100%	100%
Arab Leasing Company	JOD 14.000	100%	100%
Arab Real Estate Company for Management and Investment	JOD 5.500	100%	100%
Atlas Investment Group	JOD 3.766	100%	100%
Arab Investment Bank SAL	LBP 15.000.000	66,65%	66,65%
Arab Tunisian Bank	TND 60.000	64,24%	64,24%
Arab Palestinian Investment Bank	USD 15.000	55 %	50%

Sachant qu'au 26 janvier 2007, les taux de changes étaient comme suit :

1 USD → 1,3098 TND

1 EUR → 1,7006 TND

Critères de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Banque et des filiales sous son contrôle effectif. Le contrôle devient effectif lorsque la banque a les pouvoirs de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une succursale dans le but de réaliser des bénéfices à travers ses activités.



2.5.4. PLACE OCCUPEE PAR L'ATB DANS LE DISPOSITIF DE L'ACTIONNAIRE DE REFERENCE (ARAB BANK PLC)

Au 31/12/2005 :

Le total bilan de l'ATB représente 4,9 % du total bilan du groupe

Les fonds propres de l'ATB représentent 3 % du total des fonds propres du groupe

Les crédits à la clientèle de l'ATB représentent 5,9 % du total crédits du groupe

2.5.5. LES PRINCIPAUX AGREGATS FINANCIERS DU GROUPE ARAB BANK :

(EN MILLIERS DE USD)

Indicateurs d'activité du groupe	2005	2004
Activité		
Dépôts clientèle	17 668 802	17 900 871
Créances sur la clientèle	11 725 125	10 774 204
Assise financière		
Total bilan	27 484 404	27 386 780
Capital social (libéré)	271 017	271 017
Fonds propres part du groupe avant affectation	3 885 039	3 424 281
Résultats		
Revenu net d'exploitation	1 201 917	940 139
Charges d'exploitation	565 384	506 819
Revenu consolidé brut	636 533	433 320
Bénéfice consolidé net	503 192	326 909
Ratios		
Rendement des capitaux propres (ROE)	13,77%	10,37%
Rendement des actifs (ROA)	1,83%	1,26%
Coefficient d'exploitation	43,96%	48,77%

Indicateurs boursiers de l'Arab Bank plc	2005	2004
Capitalisation boursière au 31 décembre (million JOD)	11 141	4 185
Bénéfice par action BPA (JOD)	1,14	0,84
Dividende par action DPA (JOD)	0,15	0,2
Dividende yield	0,24%	0,84%

2.5.6. NOTATION DU GROUPE ARAB BANK

Le 16 janvier 2007, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué les notes 'A-' pour le long terme et 'A-2' pour le court terme pour les entités suivantes du groupe Arab Bank : Europe Arab Bank PLC, Arab Bank Australie LTD, et les succursales d'Arab Bank PLC à Bahrein, Chypre, Dubaï, Qatar et à Singapour.

Le jour même, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué les notes **BBB pour le long terme** et **A-3 pour le court terme** à l'Arab Bank PLC. Les notes attribuées à Arab Bank PLC sont fondées sur le fait que cette entité bénéficie des points forts du groupe. Néanmoins, les notes d'Arab Bank PLC sont limitées par le risque souverain du Royaume Hachémite de Jordanie dont les notes sont BB/Stable/B pour les devises et BB/Stable/A-3 pour la monnaie locale.



Toutes les notes attribuées au groupe Arab Bank et à l'Arab Bank PLC ont une perspective stable.

Signification des notes ^{*}:

1/ NOTES A LONG TERME :

A : Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.

BBB : Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptibles d'affecter l'aptitude au service normal de la dette.

2/ NOTES A COURT TERME :

A-2 : Aptitude satisfaisante au service normal de la dette.

A-3 : La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

RESUME DU RAPPORT DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S DU 16 JANVIER 2007

STANDARD
& POOR'S

EMERGING MARKETS

Primary Credit Analysts:

Anouar Housseine
Paris
(33) 1-4420-7318
anouar_housseine@
standardandpoors.com

Secondary Credit Analysts:

Mohamed Darak
Paris
(33) 1-4420-7322
mohamed_darak@
standardandpoors.com

Emmanuel Volland
Paris
(33) 1-4420-6686
emmanuel_volland@
standardandpoors.com

Additional Contact: Financial
Institutions Ratings Europe
FIG_Europe@
standardandpoors.com

Publication Date

Jan. 16, 2007

Main Arab Bank Group Entities Rated 'A-/A-2', Arab Bank PLC Rated 'BBB/A-3'; Outlook Stable

Rationale

On Jan. 16, 2007, Standard & Poor's Ratings Services assigned its 'A-' long-term and 'A-2' short-term counterparty credit ratings to the following entities of Arab Bank Group (Arab Bank): Europe Arab Bank PLC; Arab Bank Australia Ltd.; and Arab Bank PLC's branches in Bahrain, Cyprus, Dubai, Qatar, and Singapore.

At the same time, Standard & Poor's assigned its 'BBB' long-term and 'A-3' short-term counterparty credit ratings to Arab Bank PLC, reflecting the fact that this entity benefits from the group's strengths, but is also subject to the country risk of the Hashemite Kingdom of Jordan (foreign currency BB/Stable/B; local currency BBB/Stable/A-3).

The outlook on all of the ratings is stable.

The ratings on the Arab Bank entities reflect the group's superior geographic diversification, robust capitalization, very strong liquidity, and good asset quality. Offsetting these factors are just adequate—although improving—profitability, an imbalanced funding profile, a sizable presence in several high-risk countries, and material legal risks.

With an equity base that reached \$5.7 billion at Sept. 30, 2006, Arab Bank is the largest banking group in the Middle East. Operating in 29 countries across five continents, it is also the most diversified. Arab Bank deploys only 20% of its consolidated balance sheet in Jordan, where its headquarters are based. Such a

profile is unique in the Middle East and justifies the higher ratings assigned to some overseas entities of Arab Bank.

The group includes Arab Bank PLC, its subsidiaries and affiliates, and sister company Arab Bank Switzerland. The group displays strong financial ratios across the board. Thanks to a strong risk management culture, NPL ratios have barely exceeded 5% over the past five years. Capitalization is now robust, after a \$1.5 billion capital hike in early 2006. Capital ratios are expected to decline gradually alongside planned growth.

Liquidity is also very strong. The group's policy is to give priority to liquidity over profitability, which is just adequate. However, with the current gradual shift toward an incremental increase in loan leverage, profitability is expected to improve.

A named defendant in several lawsuits, Arab Bank faces a material degree of legal risk. As the proceedings are still at an early stage, however, the related risk is very difficult to assess.

Outlook

The stable outlook reflects our expectation that Arab Bank will remain the Middle East's leading financial institution in terms of size and diversification. We also expect the group's strategy to remain conservative and well executed. Liquidity is not expected to deteriorate materially, despite an increased appetite for lending.

The ratings could be raised if profitability and quality of earnings further improve in a sustainable way, along with business diversification and expansion; if sufficient evidence exists that legal risk has been irreversibly removed; and if the funding mix becomes better balanced. On the contrary, the ratings could be lowered if loan leverage increases faster than expected; if asset quality, closely linked to the bank's widespread country risk, deteriorates; if effective external growth is more aggressive than planned; or if legal or reputation risks materialize.

Ratings List

Europe Arab Bank PLC	
Arab Bank Australia Ltd.	
Arab Bank PLC (Bahrain)	
Arab Bank PLC (Dubai)	
Arab Bank PLC (Cyprus)	
Arab Bank PLC (Qatar)	
Arab Bank PLC (Singapore)	
Counterparty credit rating	A-/Stable/A-2
CDs	A-/A-2
Arab Bank PLC	
Counterparty credit rating	BBB/Stable/A-3
CDs	BBB/A-3



2.6. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2005

2.6.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

2.6.1.1. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2005

DENOMINATION SOCIALE	Capital social Au 31/12/2005 (En DT)	Nombre d'actions	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation De l'ATB	Provisions constituées (En DT)
ARAB TUNISIAN BANK - ATB	60 000 000	12 000 000			
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	1 000 000	200 000	60 000	30,00%	29 940
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT - ATD sicar	3 000 000	300 000	89 999	30,00%	
ARAB TUNISIAN INVEST - ATI sicaf	5 775 000	1 155 000	347 745	30,11%	
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL	10 000 000	1 000 000	225 124	22,51%	
UNION DE FACTORING - UNIFACTOR	6 000 000	1 200 000	80 000	6,67%	
COMPUTER DISTRIBUTION CODIS	700 000	7 000	1 785	25,50%	31 423
ARABIA SICAV	5 778 601	110 008	21 940	19,94%	1 251 480
SANADETT SICAV	122 202 831	1 181 295	900	0,08%	
AXIS TRESORERIE sicav	20 775 911	204 568	2 000	0,98%	
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	445 220	392	30	7,65%	

Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'ATB comprend dix (10) entreprises dont neuf ont été mises en équivalence : ATL, ATI sicaf, ATD sicar, AFC, CODIS, Sanadett sicav, Arabia sicav, Axis Trésorerie sicav et FCP Axis Capital Protégé. Unifactor, la dixième a été intégrée proportionnellement

Le groupe ATB est composé de onze (11) sociétés exerçant principalement dans le secteur de la finance.

L'ATB :

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 60.000.000 de dinars, divisé en 60.000.000 actions de nominal 1* dinar, dont 64,238% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994 l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse, et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 1.000.000 de dinars, divisé en 200.000 actions de nominal 5 Dinars. Le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et à hauteur de 11% par SEFINA sicaf.

* Réduction de la valeur nominale de 5 DT à 1 DT suivant la décision de l'AGE du 24/05/2006



L'ATI Sicaf :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest Sicaf est une société anonyme au capital de 5.775.000 dinars, divisé en 1.155.000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31 décembre 2005 l'ATB détient 30,11% du capital de l'ATI sicaf.

L'ATD Sicar :

Créée en 2001 l'Arab Tunisian Development Sicar est une société anonyme au capital de 3.000.000 dinars au 31/12/2005, divisé en 300.000 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs. Au 31 décembre 2005 l'ATB détient 30% du capital de l'ATD sicar.

En 2006, l'ATD sicar a renoncé à la partie non libérée de son capital social qui est passé de 3.000.000 de dinars à 2.187.500 dinars. La participation de l'ATB s'est ainsi située à 41,14%.

L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 10.000.000 dinars divisé en 1.000.000 d'actions de 10 dinars chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque.

L'ATB et la BNA détiennent respectivement 22,51% et 10% du capital de l'ATL.

CODIS :

Créée en 1998 la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 700.000 dinars divisé en 7.000 actions de 100 dinars chacune, au 31/12/2005. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistances, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM. Son capital est détenu à hauteur de 49% par IBM et à hauteur de 25,5% par l'ATB.

Au courant de l'année 2006, CODIS a procédé à l'augmentation de son capital qui est passé de 700.000 dinars à 1.200.000 dinars. La participation de l'ATB au capital de CODIS demeure de 25,5%.



UNION DE FACTORING :

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. A cette date, son capital social était de 6.000.000 dinars divisé en 1.200.000 actions de nominal de 5 dinars.

Au courant de l'année 2006, UNION DE FACTORING a procédé à l'augmentation de son capital de 6 à 10 millions de dinars. Ainsi le nombre d'actions est passé de 1.200.000 à 2.000.000 d'actions.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question.

Au 31/12/2005, le capital de l'Union de Factoring était détenu à hauteur de 6,67% par l'ATB.

SANADETT SICAV :

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2005, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 127.960* mD.

A cette même date, l'ATB détenait 0,08% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

ARABIA SICAV :

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31 décembre 2005, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 5.863* mD.

A cette même date, l'ATB détenait 19,94% de ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

AXIS TRESORERIE SICAV :

Créée en 2003, Axis Trésorerie sicav est une société d'investissement à capital variable.

Au 31 décembre 2005 le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie sicav était de 21.761* mD. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31 décembre 2005 L'ATB détenait 0,98% du capital de Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

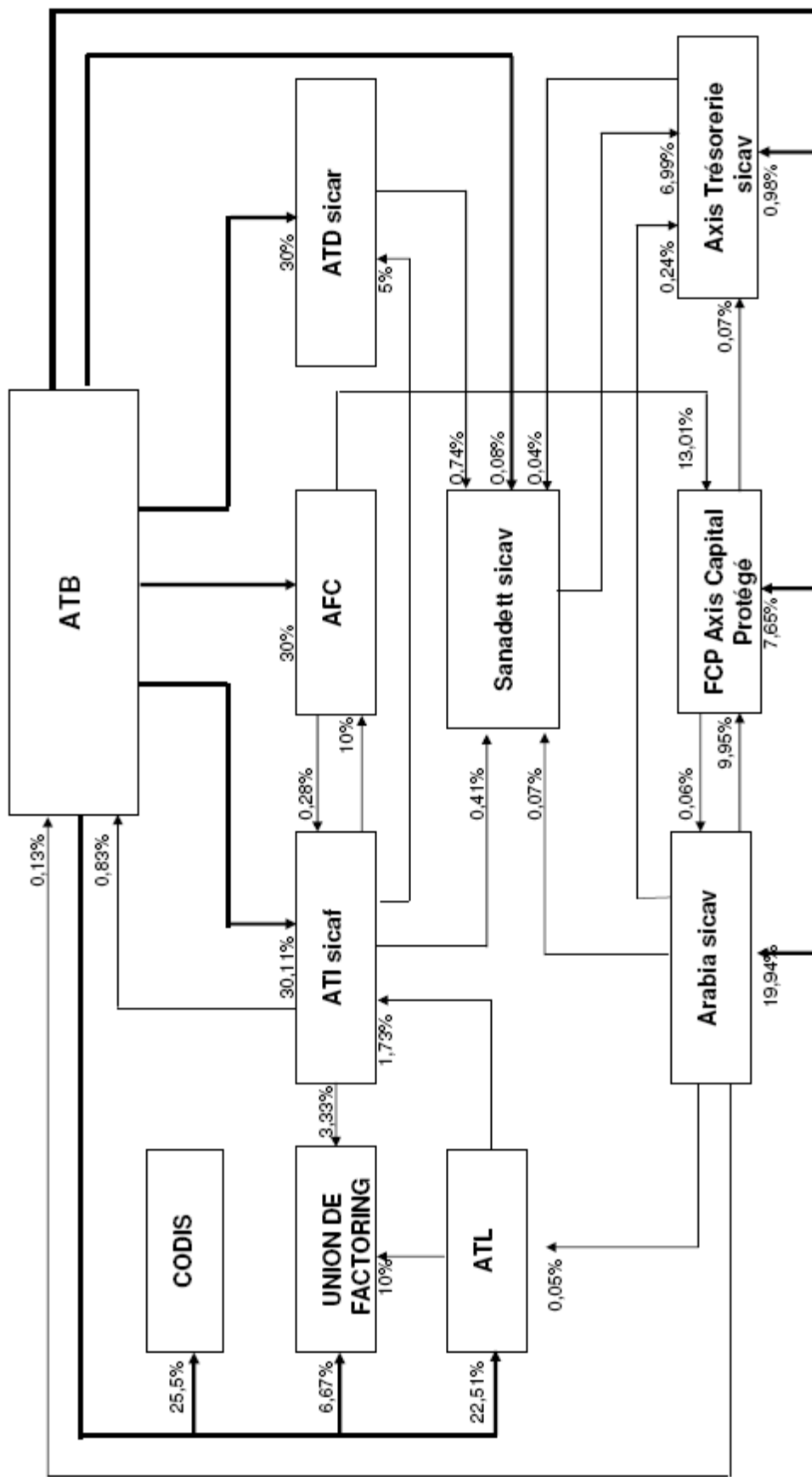
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE :

Créée en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31 décembre 2005 le montant des actifs gérés par le FCP était de 444* mD. A cette même date, l'ATB détenait 7,65% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

* Au niveau du prospectus d'émission de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2006/1 » visé par le CMF sous le n° 06-539 en date du 20 octobre 2006, le montant présenté correspond au montant du capital social et non à celui des actifs gérés.

2.6.1.2. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2005



2.6.1.3. EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE

En 2006, l'ATD sicar a renoncé à la partie non libérée de son capital social qui est passé de 3.000.000 de dinars à 2.187.500 dinars. Ainsi, la participation de l'ATB est passée de 30% à 41,14%.

2.6.1.4. ETAT DES PARTICIPATIONS RECIPROQUES ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ARRETE AU 31/12/05

	ATB	AFC	ATI sicaf	ATD sicar	ATL	UNION DE FACTORING	CODIS	SANADETT sicav	ARABIA sicav	Axis Trésorerie sicav	FCP Axis Capital Protégé
ATB		30%	30,11%	30%	22,51%	6,67%	25,50%	0,08%	19,94%	0,98%	7,65%
AFC			0,28%								13,01%
ATI Sicaf	0,83% (1)	10%		5%		3,33%		0,41% (2)			
ATD Sicar								0,74%			
ATL			1,73%			10%					
UNION DE FACTORING											
CODIS											
SANADETT sicav										6,99%	
ARABIA sicav	0,13% (3)				0,05%			0,07%		0,24%	9,95%
Axis Trésorerie sicav								0,04%			
FCP Axis Capital Protégé									0,06%	0,07%	

Au 31/12/2005 ATI sicaf et Arabia sicav détenaient des participations respectives de 0,83% et 0,13% au capital de l'ATB. Durant les premiers mois de l'année 2006 les deux sociétés ont procédé à l'annulation de leurs participations au capital de l'ATB par la cession des actions détenues.

A la date du 09 mai 2006 l'ATI sicaf ne dispose plus d'actions ATB.

A la date du 27 avril 2006, Arabia sicav ne dispose plus d'actions ATB.

(1) Participation directe 0,73% + droit d'attribution 0,1% (source : commissaires aux comptes)

(2) Participation directe 0,41% (source : commissaires aux comptes)

(3) Participation directe 0,11% + droit d'attribution 0,02% (source : commissaires aux comptes)

Ainsi, les deux sociétés se sont conformées aux dispositions de l'article 466 de la loi n° 2001-117 du 6 Décembre 2001 concernant les groupes de sociétés.

2.6.1.5. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2005

Sociétés	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (produits d'exploitation)	Résultats d'exploitation	Résultats nets	Dettes globales (total passifs)	Charges financières	En mD	
							Dividendes distribués au titre de l'exercice 2005	Dividendes distribués au titre de l'exercice 2005
ATB	166 970	127 434	2 1562	17 650	1 650 888	54 104	6 600	***
AFC	1 310	1 229	428	443	1 048	11	100	
ATI SICAF	7 591	546	371	904	318	0	578	
ATD SICAR	3 317	628	513	516	22 990 ^{**}	3	175***	
ATL	23 063	15 514	1 707	1 310	131 550	7 852	1 300	
UNION DE FACTORING	7 904	5 537	1 802	1 392	38 448	1 933	600	
CODIS	479	5 776	1	-98	2 444	99	0	
SANADETT SICAV	127 960 [*]	5 670	4 900	5 255	97	624	5 757	
ARABIA SICAV	5 863 [*]	168	76	146	54	74	84	
AXIS TRESORERIE SICAV	21 762 [*]	938	756	811	92	149	986	
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	444 [*]	21	2	26	17	12	0	
TOTAL	366 663	163 462	32 118	28 355	1 847 946	64 861	16 180	

* Actif net

** Dont 21 708 mD de fonds gérés

*** Au niveau du prospectus d'émission de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2006/1 » visé par le CMF sous le n° 06-539 en date du 20 octobre 2006, ces montants ont été omis.

2.6.1.6. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2005*

En mD

Sociétés	ATB	AFC	ATI sicaf	ATD sicar	ATL	UNION DE FACTORING	CODIS (1)	SANADETT sicav	ARABIA sicav	Axis Trésorerie sicav	FCP Axis Capital Protégé	Total
Crédits bancaires	5 000				500	800						6 300
Crédits extérieurs	31 186				35 744							66 930
Emprunts obligataires					67 040	20 000						87 040
Fonds gérés			21 708									21 708
Emprunts et ressources spéciales	50 579											50 579
Découverts					5 216	141	770					6 127
Billets de Trésorerie					3 400	8 900						12 300
Leasing					146							146
TOTAL	86 765	0	0	21 708	112 046	29 841	770	0	0	0	0	251 130

* Au niveau du prospectus d'émission de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2006/1 » visé par le CMF sous le n° 06-539 en date du 20 octobre 2006, figurait une rubrique « autres engagements » totalisant 260 mD et concernant les sicav et le FCP, s'agissant de charges d'exploitation (commissions de gestionnaires) les commissaires aux comptes ont estimé que cette rubrique ne devait pas figurer parmi les engagements financiers du groupe.

(1) Il s'agit des engagements financiers tels qu'ils figurent au niveau des états financiers de CODIS (ne tenant pas compte des opérations d'escompte)

(2) Il s'agit de solde comptable débiteur

2.6.1.7. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIETES DU GROUPE

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie souscrits par les sociétés du groupe.

Au 31-12-2005, les concours bancaires (comptes débiteurs) de l'ATB aux sociétés du groupe sont de 542.246 dinars au profit de CODIS. Les autres sociétés du groupe ne disposent pas de comptes débiteurs auprès de l'ATB.

2.6.2. RELATIONS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE ATB AU 31/12/2005

2.6.2.1. PRETS OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES SOCIETES DU GROUPE

CREDITS REÇUS :

Le total des dépôts des sociétés du groupe auprès de l'ATB s'élève, au 31/12/2005, à 12.488 mD répartis en dépôts à vue à hauteur de 6.488 mD et en dépôts à terme à hauteur de 6.000 mD.

En mD			
SOCIETES	DEPOTS A VUE	DEPOTS A TERME	TOTAL
ARAB TUNISIAN LEASE	249,843	0,000	249,843
ATI SICAF	13,691	0,000	13,691
UNION DE FACTORING	1 099,688	0,000	1 099,688
ATD SICAR	3,040	0,000	3,040
AFC	428,418	0,000	428,418
ARABIA SICAV	2 060,876	0,000	2 060,876
SANADETT SICAV	2 602,296	5 000,000	7 602,296
AXIS TRESORERIE SICAV	30,185	1 000,000	1 030,185
FCP AXIS CAPITAL PROTÉGÉ	0,338	0,000	0,338
TOTAL	6 488,375	6 000,000	12 488,375

PRETS OCTROYES :

➤ Concours accordés :

L'ATB a accordé des concours aux sociétés du groupe suivantes :

SOCIETES	En mD								
	CC débiteurs		Escompte		Découvert mobilisé		CMT		TOTAL
	Montant	Marge	Montant	Marge	Montant	Marge	Montant	Marge	
CODIS	542,246	TMM+2	863,623	8,25%	201,552	TMM+3,3125			1 607,421 ⁽¹⁾
UNION DE FACTORING							800,000	TMM+1	800,000
TOTAL	542,246		863,623		201,552		800,000		2 407,421

➤ Souscriptions aux emprunts obligataires :

Au 31/12/2005, l'ATB détenait des titres de créance émis par l'ATL (obligations), pour un montant total de 3.000 mD, détaillé comme suit :

EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	TAUX	CAPITAL RESTANT DU
				AU 31/12/05
ATL 2001/2	31/01/2002	2 000	7,40%	800
ATL 2002/1	15/10/2002	1 500	7,40%	600
ATL 2003/1	15/03/2004	1 000	TMM+1,50%	800
ATL 2004/1	16/08/2004	500	TMM+1,50%	400
ATL 2004/1	16/08/2004	500	7,25%	400
TOTAL		5 500		3 000

➤ Billets de Trésorerie :

Au 31/12/2005, l'encours des souscriptions aux billets de trésorerie émis par l'UNION DE FACTORING s'est élevé à 1.000 mD.

⁽¹⁾ La divergence entre ce chiffre et celui figurant au niveau du tableau des « engagements financiers du groupe » découle du fait que CODIS ne tient pas compte de l'escompte dans ses états financiers.

2.6.2.2. LES CREANCES ET DETTES COMMERCIALES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE

NEANT

2.6.2.3. LES APPORTS EN CAPITAL AVEC LES SOCIETES DU GROUPE

REÇUS : NEANT

DONNES : NEANT

En 2006, l'ATB a souscrit à l'augmentation de capital de l'UNION DE FACTORING, de 6 à 10 MD, pour un montant de 266.660 dinars.

Elle a également souscrit à l'augmentation de capital de CODIS, de 700 mD à 1.200 mD, pour un montant de 127.500 dinars.

2.6.2.4. LES DIVIDENDES ENCAISSES PAR L'ATB ET DISTRIBUES PAR LES SOCIETES DU GROUPE

□ DIVIDENDES ENCAISSES PAR L'ATB EN 2005 AU TITRE DE L'EXERCICE 2004

En dinars

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATB	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATB
ATI SICAF	347 745	1,000	347 745,000
ATL	225 124	1,500	337 686,000
UNION DE FACTORING	80 000	0,400	32 000,000
ARABIA SICAV	21 940	1,560	34 226,400
SANADETT SICAV	900	5,070	4 563,000
AXIS TRESORERIE SICAV	2 000	5,625	11 250,000
TOTAL			767 470,400

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

□ DIVIDENDES ENCAISSES PAR L'ATB EN 2006 AU TITRE DE L'EXERCICE 2005

En dinars

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATB	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATB
AFC	60 000	0,500	30 000,000
UNION DE FACTORING	80 000	0,500	40 000,000
ATL	225 124	1,300	292 661,200
ATI SICAF	347 745	0,500	173 872,500
ATD SICAR	89 999	0,800	71 999,200
AXIS TRESORERIE SICAV	2 000	4,817	9 634,000
SANADETT SICAV	900	4,860	4 374,000
ARABIA SICAV	21 940	0,760	16 674,400
TOTAL			639 215,300

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.6.2.5. LES DIVIDENDES DISTRIBUES PAR L'ATB AUX SOCIETES DU GROUPE

☐ DIVIDENDES DISTRIBUES PAR L'ATB EN 2005 AU TITRE DE L'EXERCICE 2004

En dinars

Dénomination sociale	Nombre d'actions *	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ARABIA SICAV	12 823	0,750	9 617,250
ATI SICAF	97 001	0,750	72 750,750
TOTAL			82 368,000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

☐ DIVIDENDES DISTRIBUES PAR L'ATB EN 2006 AU TITRE DE L'EXERCICE 2005

NEANT

2.6.2.6. LES GARANTIES, SURETES REELLES ET CAUTIONS DONNEES OU REÇUES DES SOCIETES DU GROUPE

LES GARANTIES ET SURETES REELLES

RECUES : NEANT

DONNEES : Garantie d'aval relative à l'exercice 2005, accordée par l'ATB à UNION DE FACTORING pour l'émission de l'emprunt obligataire UNION DE FACTORING 2005/1 d'un montant de 7.000 mD.

LES CAUTIONS

RECUES : NEANT

DONNEES :

Sociétés	Montants en DT	Nature
AFC	55.200	Caution pour exercer l'activité d'intermédiaire en bourse
Union de Factoring	1.000.000	Aval sur Billets de trésorerie

2.6.3. RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'ATB ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2005 :

2.6.3.1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AVEC LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE

ENCAISSE :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, dividendes, intérêts sur portefeuille investissement) s'élève à 1.297 mD au titre de l'année 2005. Les autres formes de commissions n'ont pas été prises en compte.

Ledit chiffre d'affaires est détaillé comme suit :

En dinars	
Dénomination sociale	Montant du CA
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS	10 666
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT SICAR	1 005
ARAB TUNISIAN INVEST SICAF	347 765
ARAB TUNISIAN LEASE	595 282
UNION DE FACTORING	197 119
COMPUTER DISTRIBUTION	5 442
ARABIA SICAV	37 132
SANADETT SICAV	75 093
AXIS TRESORERIE SICAV	27 638
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	255
Total groupe	1 297 397

Commissions sur avals donnés : Les commissions perçues sur aval sont comme suit :

En dinars							
Dénomination De la société	AVAL SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE			AVAL SUR BILLET DE TRESORERIE			TOTAL
	MONTANT	TAUX	COMMISSION	MONTANT	TAUX	COMMISSION	
UNION DE FACTORING	7.000.000	0,50%	12 425	1 000 000	6,30%	160 148	172 573

DECAISSE :

Les Commissions de gestion des fonds en capital risque, encaissées par ATD sicar au titre de l'exercice 2005 s'élèvent à 262.637 dinars.

Les commissions perçues par l'AFC en contrepartie de l'élaboration du prospectus d'augmentation de capital de l'ATB, s'élèvent à 20.000 DT

2.6.3.2. LES ACHATS OU VENTES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES OU INCORPORELLES, FINANCIERES OU AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE

ACHATS : NEANT

VENTES : NEANT

2.6.3.3. LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES OU DONNEES

RECUES :

En 2005, l'AFC a réalisé le prospectus d'augmentation de capital de l'ATB. Les commissions perçues par l'AFC s'élèvent à 20.000 DT.

DONNES :

Dépositaire : Les commissions perçues en tant que dépositaire des OPCVM du groupe s'élèvent à 14 160 dinars au titre de l'année 2005, détaillées comme suit :

	Commission annuelle HT	TVA	Commission annuelle TTC
ARABIA SICAV	1 000	180	1 180
SANADETT SICAV	1 000	180	1 180
AXIS TRESORERIE SICAV	5 000	900	5 900
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	5 000	900	5 900
TOTAL			14 160

En DT

2.6.3.4. LES CONTRATS DE GESTION

NEANT

2.6.3.5. LES CONTRATS DE LOCATION

NEANT

2.6.3.6. LES FONDS GERES

Au 31/12/2005, la situation des placements de l'ATB auprès de ATD sicar se présentait comme suit :

En dinars

Désignation	Valeur comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance
ATD sicar 1	1 800 000	1,5% du montant +10% des revenus	23/03/2001	31/12/2006
ATD sicar 2	1 740 000	1,5% du montant +10% des revenus	24/03/2003	31/12/2008
ATD sicar 3	5 981 260	1,5% du montant +10% des revenus	29/06/2004	31/12/2009
ATD sicar 4	7 391 245	1,25% du montant +10% des revenus	24/06/2005	31/12/2010
TOTAL	16 912 505			

Les Commissions de gestions encaissées par ATD sicar au titre de l'exercice 2005 s'élèvent à 262.637 dinars.

2.7. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES* AU 31/12/2005

2.7.1. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS

Les concours accordés par l'ATB aux membres du conseil d'administration et de direction et conseillers ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés, au 31/12/2005, dans le tableau ci-dessous :

En mD

Parties liées	Concours accordés						Engagements par signature	Portage	Total concours
	Escompte	Comptes courant débiteurs	Crédits à CT	CMT	Impayés	Total			
Groupe BAYAHI	11 233	3 811	3 617	5 467	0	24 128	15 274	2 081	41 483
<i>dont Yahia Bayahi</i>	0	334	5	0	0	339	0	206	545
Groupe ABBES	0	867	50	7 682	0	8 599	4 296	412	13 307
<i>dont Férid Abbes</i>	0	13	4	600	0	617	1	412	1030
Groupe ZERZERI	508	76	42	3 586	0	4 212	86	527	4 825
<i>dont Ridha Zerzeri</i>	0	0	0	0	0	0	0	527	527
Groupe BEN SEDRINE	0	385	62	620	11	1 078	84	0	1 162
<i>dont Mohamed Ben Sedrine</i>	0	3	8	400	0	411	0	0	411
Groupe BEN AMMAR	0	0	28	0	0	28	0	0	28
<i>Dont Chedly Ben Ammar</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	11 741	5 139	3 799	17 355	11	38 045	19 740	3 020	60 805

2.7.2. TRANSFERTS DE RESSOURCES

RECUS :

- Les dividendes perçus par l'ATB de la part des sociétés promues par les administrateurs, membres de direction et conseillers au 31/12/2005 : Néant.
- Les plus values sur portage, perçues par l'ATB au titre de l'année 2005 de la part des administrateurs, membres de direction et conseillers s'élèvent à 46.047dinars.

En DT

Dénomination sociale	Signataire de la convention	Plus value perçue au titre de l'année 2005
LLYOD TUNISIEN	YAHIA BAYAHI	13.586
GRANDS MOULINS DU GOLFE (GMG)	RIDHA ZERZERI	32.461
TOTAL		46.047

* Telles que définies par l'article 23 de la loi n° 2001 - 65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit

DONNES :

Les participations par portage :

L'ATB détient des participations par portage dans le capital de sociétés promues par les membres de son conseil d'administration d'un montant total de 3.020 mD au 31/12/2005, détaillées comme suit :

En dinars		
Dénomination sociale	Signataire de la convention	Participation de l'ATB
LLYOD TUNISIEN	BEST RE/FERID ABBES	412.303
LLYOD TUNISIEN	YAHIA BAYAH	206.152
Société industrielle de conserves alimentaires Medjaz El Bab (SICAM)	YOUSSEF BAYAH	1.875.000
GRANDS MOULINS DU GOLFE (GMG)	RIDHA ZERZERI	526.800
TOTAL		3.020.255

Courant 2005, aucune nouvelle participation de l'ATB dans des sociétés promues par certains administrateurs membres de directions et conseillers de la banque n'a été constatée.

Les rémunérations et dividendes versés :

Les rémunérations et dividendes versés aux administrateurs, membres de directions et conseillers au titre de l'exercice 2005 s'élèvent à : 5.002 mD (325 mD sous forme de jetons de présence et 4.677 mD sous forme de dividendes).

2.7.3. RELATIONS COMMERCIALES

2.7.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2005 :

- Chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les Administrateurs, Membres de Direction et Conseillers avec l'ATB : Le montant global du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés en relation avec les Administrateurs, les membres de Direction et Conseillers avec l'ATB s'est élevé à 101,896 mD au titre de l'exercice 2005.
- Chiffre d'affaires de l'ATB avec les sociétés en relation avec les Administrateurs, Membres de Direction et Conseillers: Le montant global du chiffre d'affaires (intérêts et commissions perçus) réalisé par l'ATB avec les sociétés en relation avec les Administrateurs, les membres de Direction et Conseillers s'est élevé à 3.238mD au 31/12/2005.

En dinars	
Parties liées	Chiffre d'affaires
Groupe BAYAH	344 772
Groupe ABBES	61 239
Groupe ZERZERI	108 888
Groupe BEN SEDRINE	37 821
Groupe BEN AMMAR	1 964
ARAB BANK	2 683 000
Total	3 237 684

- Placements en devises des parties liées de nationalité étrangère (les membres du conseil d'administration étrangers) auprès de l'ATB au 31/12/2005 : Néant
- Placements en devises auprès du groupe Arab Bank : 19.434 mD

2.7.3.2. CESSIONS ET ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES, FINANCIERES OU AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES :

Cession de 800 actions les Grands Moulins du Golfe GMG pour un montant de 80 mD au profit du groupe ZERZERI (contrat de portage).

2.8. DIVIDENDES

	2003	2004	2005
Dividendes (en mD)	4 550	5 250	6 600
Nombre d'actions anciennes (en milliers)	7 000	7 000	7 000
Nombre d'actions nouvelles souscrites et gratuites, jouissance le 01/10/2005 (en milliers)	-	-	5 000
Dividende par action ancienne (en dinars)	0,650	0,750	0,800
Dividende par action nouvelle souscrite et gratuite (en dinars)	-	-	0,200
Taux de dividende en % de la valeur nominale	13%	15%	16%
Date de mise en paiement de dividendes	28/06/2004	16/05/2005	31/5/2006

2.9. MARCHE DES TITRES

Les actions de l'ATB sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Il n'existe pas de titres de créances de l'émetteur qui sont négociés sur le marché tunisien.

2.10. NOTATION DE LA BANQUE

L'ATB a sollicité une notation auprès des deux agences internationales à savoir Fitch Ratings et Standard and Poor's :

1) FITCH RATINGS :

a) NOTATION EN MAI 2004 :

✓ Sur l'échelle internationale :

Les notes internationales initiales attribuées à l'ATB étaient les suivantes :

Notes intrinsèque et de soutien extérieur

Note intrinsèque : « D »

Note de soutien extérieur : « 2 »

Notes internationales en monnaie étrangère

Long terme : « BBB- », perspective d'évolution stable

Court terme : « F3 »

Notes internationales en monnaie locale

Long terme : « BBB- », perspective d'évolution stable

Court terme : « F3 »

Signification des notes internationales :

F3 Qualité de crédit correcte. Cette note indique une aptitude suffisante à honorer les engagements financiers à leur échéance, bien qu'une évolution défavorable, à court terme, de la situation soit susceptible d'entraîner un classement dans la catégorie spéculative

BBB Bonne qualité de crédit. La note " BBB " indique que le risque de crédit est actuellement faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est suffisante, bien qu'une évolution défavorable des conditions économiques et financières soit plus vraisemblablement susceptible d'altérer cette aptitude. Cette note correspond au plus bas niveau d'investissement de sécurité.

D Banque qui présente des faiblesses dues à des causes internes et/ou externes. Sa rentabilité, l'intégrité de ses comptes, sa clientèle, son management, son environnement opérationnel ou ses perspectives d'évolution donnent lieu à des inquiétudes

2 Une banque pour laquelle il existe une forte probabilité de soutien extérieur. Le fournisseur potentiel du soutien est bien noté de son côté et est fortement disposé à apporter son soutien à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «BBB-».

✓ Sur l'échelle nationale :

Les notes nationales initiales attribuées à l'ATB :

Note long terme : A+ (tun), perspective d'évolution stable

Note court terme : F1 (tun)

Signification des notes nationales :

A + : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité

F 1 : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1

b) REVISION DES NOTES EN MAI 2005 :

Fitch Ratings a modifié de **stable** à **positive** la perspective d'évolution des notes à long terme sur l'échelle internationale et nationale et a confirmé les notes long terme et court terme attribuées ainsi que les notes intrinsèques et de soutien extérieur.

Les notes à long terme, court terme et de soutien extérieur attribuées à l'ATB sont fondées sur la claire indication du soutien de son actionnaire principal Arab Bank plc ('AB') qui détient 64,2% de son capital. Le changement de la perspective d'évolution des notes à long terme de l'ATB résulte de la révision de celle de l'AB de Stable à Positive, intervenue le 30 mars 2005. La note intrinsèque de l'ATB reflète sa position modeste au sein du paysage bancaire tunisien, son niveau élevé de créances non performantes par référence aux standards internationaux, les concentrations élevées observées tant à l'actif qu'au passif de son bilan ainsi qu'une faible solvabilité.

c) REVISION DES NOTES EN JUILLET 2006 :

✓ Sur l'échelle internationale :

Fitch Ratings a confirmé les notes suivantes :

Note intrinsèque : « D »

Note de soutien extérieur : « 2 »

Note à court terme en devises et en monnaie locale : « F3 »

Fitch Ratings a relevé la note internationale à long terme en monnaie locale de « **BBB ->** » avec **perspective positive** à « **BBB** » avec **perspective positive**

Fitch Ratings a relevé la note internationale à long terme en devises de « **BBB ->** » avec **perspective positive** à « **BBB** » avec **perspective stable**. La note internationale à long terme en devises et sa perspective d'évolution sont limitées par la note du risque souverain tunisien.

✓ Sur l'échelle nationale:

Fitch Ratings a relevé les notes nationales comme suit :

Note à court terme de « **F1 (tun)** » à « **F1+ (tun)** »

Note à long terme de « **A+ (tun)** » à « **AA-(tun)** » avec perspective d'évolution positive

La note nationale à long terme « **AA-(tun)** » indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

Les notes à long terme, court terme et de soutien extérieur attribuées à l'ATB sont fondées sur la claire indication du soutien de son actionnaire principal Arab Bank plc ('AB') qui détient 64,2% de son capital. Le relèvement des notes de l'ATB résulte de celui de la note à long terme internationale d'AB de 'BBB+' (BBB plus) à 'A-' (A moins) intervenu le 23 mars dernier. En cas de resserrement du contrôle d'AB et de plus grande intégration de l'ATB dans sa maison-mère, Fitch pourrait relever les notes

internationales en monnaie locale ainsi que la note nationale à long terme. La note intrinsèque de l'ATB reflète sa position modeste au sein du paysage bancaire tunisien, son niveau élevé de créances non performantes par référence aux normes internationales et les concentrations élevées observées tant à l'actif qu'au passif de son bilan. Elle tient également compte d'une rentabilité satisfaisante, d'une liquidité acceptable et d'une solvabilité en amélioration.

d) REVISION DES NOTES EN SEPTEMBRE 2006 :

Dans son communiqué du 4 septembre 2006, Fitch Ratings a confirmé les notes suivantes :

Note intrinsèque : « D »

Note de soutien extérieur : « 2 »

Note internationale à court terme en devises et en monnaie locale : « F3 »

Note internationale à long terme en monnaie locale : « **BBB** » avec perspective d'évolution **positive**

Note nationale à court terme : « **F1+ (tun)** »

Note nationale à long terme : « **AA-(tun)** » avec perspective d'évolution positive

Fitch Ratings a aussi confirmé la note internationale à long terme en devises à « **BBB** » tout en relevant de **stable** à **positive** sa perspective d'évolution.

Cette action fait suite au relèvement de la note plafond souveraine pour divers pays dont la Tunisie.

Pour la Tunisie, la note plafond souveraine a été relevée de « **BBB** » à « **BBB +** ».

La Note de Défaut Emetteur en monnaie étrangère de l'ATB n'étant plus limitée par la note plafond souveraine, sa Perspective a été modifiée de « **Stable** » à « **Positive** », reflétant le soutien de son actionnaire principal Arab Bank plc ('AB') qui détient 64,2% de son capital et la possibilité d'un relèvement des notes si l'agence venait à constater un resserrement du contrôle d'AB et une plus grande intégration de l'ATB dans sa maison mère.

2) STANDARD AND POOR'S

a) NOTATION EN FEVRIER 2004 :

En février 2004, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué à l'ATB les notations suivantes :

Note à court terme « **B** »

Note à long terme « **BB-** », perspective : stable

Signification des notes

BB : Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.

B : Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.

b) REVISION DES NOTES EN FEVRIER 2005 :

Les notes initialement attribuées à l'ATB en février 2004 ont été confirmées.

c) REVISION DES NOTES EN JANVIER 2007 :

En janvier 2007, l'agence de notation Standard and Poor's a révisé les notations attribuées à l'ATB et a relevé la note de contrepartie sur le long terme de « **BB-**» à « **BB** » avec perspective « **stable** » et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à « **B** ».

Cette action reflète une légère amélioration de la rentabilité, de la qualité des actifs et du niveau de capitalisation, ainsi que l'amélioration des systèmes de gestion des risques de la banque. Les notations de l'ATB continuent à être soutenues par l'actionnariat majoritaire de l'Arab Bank plc (AB, BBB/satble/A-3), le profil opérationnel adéquat et la position de liquidité satisfaisante de la banque.

La notation de long terme de l'ATB est supérieure à sa notation intrinsèque, parce que l'agence de notation considère que la banque représente une filiale stratégiquement importante pour l'Arab Bank plc et que la probabilité de soutien en cas de besoin est élevée.

LETTRE DE NOTATION - FITCH RATINGS



LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings, a attribué en date du 23 mai 2005, à l'Arab Tunisian Bank (ATB), les notes internationales et nationales suivantes :

- o Notes internationales en monnaie étrangère :
 - Long terme : **BBB-**
 - Court terme : **F3**
 - Perspective : **Positive**
- o Notes internationales en monnaie locale :
 - Long terme : **BBB-**
 - Court terme : **F3**
 - Perspective : **Positive**
- o Notes nationales :
 - Long terme : **A+(tun)**
 - Court terme : **F1(tun)**
 - Perspective : **Positive**
- o Notes intrinsèque et de soutien extérieur :
 - Note intrinsèque : **D**
 - Note de soutien extérieur : **2**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de l'Arab Tunisian Bank (ATB) à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par l'ATB et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra, si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 27 septembre 2005



Ikbel BEDOU
Directeur Général



Fitch North Africa S.A.
Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens
100, rue de Médine - 100 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 46 85 / 71 84 05 52 - Fax : (216) 71 75 10 18 - Site Web : www.fitchratings.com.tn
R.C. : 818819296 - Code Tax : 5786779A/M080

COMMUNIQUE DE FITCH RATINGS
PUBLIE A L'OCCASION DE LA REVISION DES NOTES DE L'ATB
EN JUILLET 2006

Fitch relève les notes internationales à long terme de l'Arab Tunisian Bank à « BBB »

Fitch Ratings - Tunis - 6 juillet 2006: Fitch Ratings a relevé de 'BBB-' (BBB moins) à 'BBB' les notes internationales à long terme en devises et en monnaie locale attribuées à l'Arab Tunisian Bank ('ATB'). La perspective de la note à long terme en devises est à présent stable, alors que celle de la note en monnaie locale reste positive. La note à long terme en devises internationale et sa perspective d'évolution sont limitées par la note du risque souverain tunisien.

Par ailleurs, les notes à court terme en devises et en monnaie locale, la note intrinsèque et la note de soutien extérieur ont été confirmées respectivement à 'F3', 'D' et '2'. Les notes nationales attribuées à l'ATB ont également été relevées de 'A+ (tun)' (A plus) à 'AA-(tun)' (AA moins) pour la note à long terme et de 'F1(tun)' à 'F1+(tun)' pour la note à court terme. La perspective d'évolution de la note nationale à long terme reste positive.

Les notes à long terme, court terme et de soutien extérieur attribuées à l'ATB sont fondées sur la claire indication du soutien de son actionnaire principal Arab Bank plc ('AB') qui détient 64,2% de son capital. Le relèvement des notes de l'ATB résulte de celui de la note à long terme internationale d'AB de 'BBB+' (BBB plus) à 'A-' (A moins) intervenu le 23 mars dernier. En cas de resserrement du contrôle d'AB et de plus grande intégration de l'ATB dans sa maison-mère, Fitch pourrait relever les notes internationales en monnaie locale ainsi que la note nationale à long terme. La note intrinsèque de l'ATB reflète sa position modeste au sein du paysage bancaire tunisien, son niveau élevé de créances non performantes par référence aux normes internationales et les concentrations élevées observées tant à l'actif qu'au passif de son bilan. Elle tient également compte d'une rentabilité satisfaisante, d'une liquidité acceptable et d'une solvabilité en amélioration.

L'ATB est un acteur de taille modeste sur le marché bancaire tunisien avec une part de marché d'environ 8% en dépôts collectés. Grâce à la hausse des revenus de son portefeuille de bons du Trésor, la rentabilité de l'ATB a progressé significativement en 2005. En dépit d'une croissance molle des encours de crédits et d'une charge importante des dotations aux provisions sur créances classées, le résultat net de la banque a augmenté de 17%. Conformément à sa stratégie, et bien que certaines faiblesses persistent, la direction de la banque mène une gestion des risques plus prudente. Cette amélioration se fait au travers de contrôles plus stricts et de procédures plus conformes aux principes en vigueur chez AB. Néanmoins, La qualité des actifs de l'ATB reste faible par référence aux pratiques internationales. Le ratio de créances classées (soit impayées de plus de 3 mois) s'élevait à 17,1% et le risque résiduel non couvert par les provisions représentait 33,9% des fonds propres de la banque à fin 2005. La banque s'est fixée pour objectif un ratio de couverture de 96% à fin 2010. Sa capacité à améliorer durablement la qualité de ses actifs reste toutefois à démontrer compte tenu du risque de concentration existant au sein de son portefeuille de créances sur la clientèle. La liquidité de l'ATB est acceptable avec une part importante d'actifs investis en bons du Trésor et refinançables auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La capitalisation de l'ATB s'est renforcée en 2005, grâce à une première injection d'argent frais de 52 Mio TND en 2005, qui sera complétée par une deuxième de 32 Mio TND à fin 2008. Le ratio Tier 1 (12,02% à fin 2005) doit toutefois être analysé par référence aux accords de Bâle qui applique une pondération non nulle au risque souverain tunisien.

**COMMUNIQUE DE FITCH RATINGS
PUBLIE A L'OCCASION DE LA REVISION DES NOTES DE L'ATB
EN SEPTEMBRE 2006**

Fitch modifie à « Positive » la perspective d'évolution de la note long terme en monnaie étrangère de l'Arab Tunisian Bank suite à un changement de la note plafond souveraine

Fitch Ratings- Tunis - 4 septembre 2006 : Fitch Ratings a relevé la Perspective de la Note de Défaut Emetteur en monnaie étrangère attribuée à l'Arab Tunisian Bank ("ATB").

Cette action fait suite au relèvement de la note plafond souveraine pour divers pays dont la Tunisie. Pour la Tunisie, la note plafond souveraine a été relevée de 'BBB' à 'BBB+'.

La Note de Défaut Emetteur en monnaie étrangère de l'ATB n'étant plus limitée par la note plafond souveraine, sa Perspective a été modifiée de « Stable » à « Positive », reflétant le soutien de son actionnaire principal Arab Bank plc ('AB') qui détient 64,2% de son capital et la possibilité d'un relèvement des notes si l'agence venait à constater un resserrement du contrôle d'AB et une plus grande intégration de l'ATB dans sa maison mère.

La note de Défaut Emetteur en monnaie étrangère est confirmée à 'BBB'. La note de Défaut Emetteur en monnaie locale, les notes à court terme en monnaie locale et en monnaie étrangère, la note intrinsèque et la note de Soutien Extérieur sont confirmées à 'BBB' 'F3', 'D' et '2' respectivement. Les notes nationales attribuées à l'ATB sont également confirmées à 'AA-(tun)' (AA moins) pour la note à long terme et 'F1+(tun)' pour la note à court terme. La perspective de la note à long terme en monnaie locale et de la note nationale à long terme reste positive.

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE¹ DE FITCH RATINGS

NOTES COURT TERME (ECHEANCE INFERIEURE A 12 MOIS)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (ECHEANCE SUPERIEURE A 12 MOIS)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B (tun) B- (tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

¹ **Mise sous surveillance** : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire

ECHELLE DE NOTATION INTERNATIONALE DE FITCH RATINGS

NOTES COURT TERME

F1	Qualité de crédit la plus élevée. Cette note indique la plus forte aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance. Le signe " + " peut souligner une qualité de crédit exceptionnellement forte
F2	Bonne qualité de crédit. Cette note indique une aptitude satisfaisante à honorer les engagements financiers à leur échéance, bien que la marge de sécurité soit moins élevée que pour la catégorie de notes supérieure
F3	Qualité de crédit correcte. Cette note indique une aptitude suffisante à honorer les engagements financiers à leur échéance, bien qu'une évolution défavorable, à court terme, de la situation soit susceptible d'entraîner un classement dans la catégorie spéculative
B	Caractère spéculatif. Cette note indique une faible aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance ; cette aptitude pourrait être affectée par une évolution défavorable des conditions économiques et financières
C	Risque important de défaut. Cette note indique que l'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance repose exclusivement sur la persistance de facteurs d'exploitation et de conditions économiques favorables
D	Défaut. Cette note indique un défaut de paiement constaté ou imminent

NOTES LONG TERME

NIVEAU D'INVESTISSEMENT DE SECURITE

AAA	Qualité de crédit la plus élevée. La note " AAA " indique que le risque de crédit est le plus faible. Cette note n'est attribuée que dans les cas où l'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est exceptionnellement forte. Il est hautement improbable que cette aptitude soit altérée par des événements prévisibles
AA	Qualité de crédit très élevée. La note " AA " indique que le risque de crédit est très faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est très forte. Cette aptitude n'est pas susceptible d'être altérée de façon significative par des événements prévisibles
A	Qualité de crédit élevée. La note " A " indique que le risque de crédit est faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est forte. Toutefois, une évolution défavorable des conditions économiques ou financières est susceptible d'altérer cette aptitude dans des proportions plus importantes que pour les engagements notés dans les catégories supérieures
BBB	Bonne qualité de crédit. La note " BBB " indique que le risque de crédit est actuellement faible. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance est suffisante, bien qu'une évolution défavorable des conditions économiques et financières soit plus vraisemblablement susceptible d'altérer cette aptitude. Cette note correspond au plus bas niveau d'investissement de sécurité.

NIVEAU D'INVESTISSEMENT SPECULATIF

BB	Caractère spéculatif. La note " BB " indique une possibilité d'apparition du risque de crédit, en particulier du fait d'une évolution défavorable des conditions économiques. Cependant, des ressources d'exploitation ou financières sont susceptibles d'être mobilisées pour honorer les engagements contractés. Les titres notés dans cette catégorie ne sont pas du niveau d'investissement de sécurité
B	Caractère très spéculatif. La note " B " indique qu'il existe un risque de crédit significatif, bien qu'il subsiste une marge réduite de sécurité. Le respect des engagements financiers est actuellement assuré ; toutefois, le maintien de l'aptitude à honorer ces engagements dépend de la persistance de facteurs d'exploitation et de conditions économiques favorables
CCC, CC, C	Risque important de défaut. Engagements sur lesquels la possibilité d'un défaut de paiement est réelle. L'aptitude à honorer les engagements financiers à leur échéance repose exclusivement sur la persistance de facteurs d'exploitation ou de conditions économiques favorables. La note " CC " indique qu'une défaillance semble probable. La note " C " signale que le défaut de paiement est imminent.
DDD, DD et D	Situation de défaut de paiement. Les titres sont extrêmement spéculatifs et leur valeur ne peut excéder leur valeur de récupération dans le cas de liquidation ou de restructuration du débiteur. La note " DDD " qualifie le meilleur potentiel de récupération sur l'encours des titres émis. Pour les entreprises américaines, par exemple, la note " DD " indique que l'espérance de récupération sur ces encours se situe dans une fourchette de 50 à 90%, tandis que la note " D " qualifie le potentiel de récupération le plus faible, soit inférieur à 50%

N.B. :

Les signes " + " et " - " marquent des nuances de qualité ; ils ne s'appliquent pas à la note " AAA " ni aux notes inférieures à " CCC ". Sur l'échelle court terme, il ne s'applique qu'à la note 'F1'. La mention " NR " indique que Fitch n'a pas attribué de note à l'émission ou à l'émetteur.

" Retrait de la note " : Fitch procède au retrait de la note lorsque l'agence considère qu'elle ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se former une opinion ou lorsque l'engagement contracté est arrivé à échéance, a fait l'objet d'un remboursement anticipé ou a été refinancé.

La mise sous surveillance a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable ou d' " évolutive " lorsque l'une ou l'autre de ces éventualités, ou encore un maintien de la note, sont envisageables. La mise sous surveillance a vocation à demeurer temporaire.

La perspective indique l'évolution probable de la note à un horizon d'un à deux ans. Elle peut être " positive ", " stable " ou " négative ". Une perspective positive ou négative n'implique pas nécessairement un changement de note. De même, une note dont la perspective est stable peut être relevée ou abaissée avant que sa perspective ne soit modifiée si les circonstances l'exigent. Dans certains cas, Fitch Ratings ne peut dégager aucune tendance fondamentale : la perspective est alors qualifiée de " évolutive ".

TRADUCTION DE L'ECHELLE DES NOTES DE SOUTIEN EXTERIEUR DE FITCH RATINGS

- 1 : Une banque pour laquelle il existe une très forte probabilité de soutien extérieur. Le fournisseur potentiel du soutien est très bien noté de son côté et est très fortement disposé à apporter son soutien à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «A-».
- 2 : Une banque pour laquelle il existe une forte probabilité de soutien extérieur. Le fournisseur potentiel du soutien est bien noté de son côté et est fortement disposé à apporter son soutien à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «BBB-».
- 3 : Une banque pour laquelle il existe une probabilité modérée de soutien à cause des incertitudes quant à la capacité et à la disponibilité d'un fournisseur probable de soutien à l'apporter à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «BB-».
- 4 : Une banque pour laquelle il existe une probabilité limitée de soutien à cause des incertitudes importantes quant à la capacité et à la disponibilité d'un fournisseur probable de soutien à l'apporter à la banque en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme de «B».
- 5 : Une banque pour laquelle le soutien extérieur, bien que possible, reste incertain. Ceci peut être dû au fait que tout fournisseur potentiel de soutien n'est pas disposé à apporter son soutien ou à la faible capacité financière pour apporter le soutien en question. Cette probabilité de soutien indique un plancher minimum de notation à long terme pas plus élevé que «B-» ou une absence de plancher dans plusieurs cas.

LETTRE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

The McGraw-Hill Companies

STANDARD
& POOR'S

21-25, Rue Balzac
75406 Paris Cedex 08
Tél. 01 44 20 66 50
Fax 01 44 20 66 51

Mr. Jamel Jenana
Arab Tunisian Bank
Directeur Chargé de la Direction Centrale
Du Contrôle Financier
9, Rue Hédi Nouira, 1001, Tunis
Tunisie

January 22, 2007

Re: Arab Tunisian Bank's long-term rating upgraded

Dear Mr. Jenana,

Standard & Poor's has reviewed the information presented to us on Arab Tunisian Bank and has revised its ratings as follows:

Issuer Credit Ratings:	To: BB/Stable/B	From: BB-/Stable/B
------------------------	---------------------------	------------------------------

If you have any questions relating to this rating, we will be pleased to answer them.

We will maintain an on-going rating surveillance on the above-assigned ratings in accordance with Standard & Poor's policies. Standard & Poor's relies on the issuer, its counsel, accountants and other experts for the accuracy and completeness of the information submitted in connection with the rating process and surveillance. Accordingly, we should receive all pertinent information. In the event that we do not receive such information, the rating may be at risk of withdrawal.

This letter constitutes Standard & Poor's permission to disseminate the above-assigned rating to interested parties. You understand that Standard & Poor's has not consented to, and will not consent to, being named an "expert" under applicable securities laws. In addition, it should be understood that the rating is neither a "market" rating nor a recommendation to buy, hold or sell the securities. Standard & Poor's reserves the right to advise its own clients, subscribers, and the public of the rating.

We are pleased to have had the opportunity of being of service to you. If we can be of any further help, please do not hesitate to call upon us.

Yours sincerely,



Emmanuel Volland
Director

TRADUCTION DE LA LETTRE DE NOTATION DE L'ATB ATTRIBUEE PAR L'AGENCE DE NOTATION STANDARD AND POOR'S

Monsieur Jamel Jenana
Arab Tunisian Bank
Directeur chargé de la Direction Centrale
Du Contrôle Financier
9 rue Hédi Nouira
1001, Tunis

Le 22 janvier 2007

Monsieur JENANA,

Réf. : Notation à long terme de l'Arab Tunisian Bank

Standard and Poor's a révisé les informations qui lui ont été présentées sur l'Arab Tunisian Bank et a relevé les notations comme suit :

De :	Notation de crédit à LT : BB-	A :	Notation de crédit à LT : BB
	Perspective: Stable		Perspective: Stable
	Notation de crédit à CT: B		Notation de crédit à CT: B

Si vous avez n'importe quelle interrogation à propos de cette notation, nous serons ravis de vous répondre.

Nous maintiendrons une surveillance permanente des notations mentionnées ci-dessus, en concordance avec la réglementation de Standard and Poor's. Standard and Poor's dépend de l'émetteur, de ses conseillers et de ses experts pour obtenir les informations complètes et exactes qui viennent alimenter le processus de notation et de surveillance. De ce fait, pour effectuer cette surveillance, Standard and Poor's doit recevoir toutes les informations pertinentes. Dans le cas contraire, la notation pourrait être retirée.

Cette lettre constitue l'autorisation de « Standard and Poor's » à diffuser la notation mentionnée ci-dessus aux parties intéressées. Il est bien entendu que Standard and Poor's n'a pas accepté, et n'acceptera pas, à être nommée « expert » dans le cadre des lois de sécurité financière en vigueur. Il doit être cependant entendu que cette notation est distincte d'indications de marché et qu'il ne s'agit pas d'une recommandation d'achat, de vente ou de conservation. Standard and Poor's se réserve le droit de conseiller ses clients, souscripteurs, et le public sur la notation

Nous restons à votre disposition pour toute nouvelle intervention que vous souhaitez de notre part et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Emmanuel Volland
Directeur

**COMMUNIQUE DE STANDARD AND POOR'S
PUBLIE A L'OCCASION DE LA REVISION DES NOTES
DE L'ATB EN JANVIER 2007**

Arab Tunisian Bank Long-Term Rating Raised to 'BB'; Short-Term Rating Affirmed; Outlook Stable

Primary Credit Analyst: Mohamed Damak
Secondary Credit Analyst: Anouar Hassoune
Additional Contact: FIG_Europe@standardandpoors.com

On Jan. 22, 2007, Standard & Poor's Ratings Services raised its long-term counterparty credit rating on Arab Tunisian Bank (ATB) to 'BB' from 'BB-'. At the same time, the 'B' short-term counterparty credit rating on the bank was affirmed. The outlook is stable. The rating action reflects the bank's slight improvements in profitability, asset quality, and capitalization, as well as strengthened risk management systems. The ratings continue to be supported by the bank's majority ownership by Jordan-based Arab Bank PLC (AB, BBB/Stable/A-3), its adequate business profile, and satisfactory liquidity position.

The long-term rating on ATB is uplifted from its stand-alone rating, as we consider the bank to be a strategically important subsidiary for AB, and support to be highly likely in case of need.

With total assets of Tunisian dinar (TND) 2.1 billion (\$1.6 billion at TND0.76 to \$1) at Sept 30, 2006, and a network of 56 branches, ATB has a market share of about 5% of the Tunisian banking system's assets and 9% of deposits. Its competitive position is underpinned by a good franchise and commercial dynamism, as well as an established position in providing relatively sophisticated services to corporate clients.

ATB's asset quality, although improving, remains weak, but NPLs are well covered by provisions. Standard & Poor's considers that asset quality indicators could moderately improve thanks to ATB's more active foray into the less-risky retail-banking segment.

Despite improvements over the past 18 months, the bank's profitability remains modest as a result of its only average efficiency, high level of new loan loss provisions, and large portfolio of low-yielding government securities (a positive factor for the bank's liquidity profile, however). Standard & Poor's expects the bank's profitability to be pressured by costs attached to branch network expansion and provisioning needs given ATB's objective to reach 100% coverage of NPLs by 2010.

With adjusted common equity to total assets of 7.8% at Sept. 30, 2006, ATB's capitalization is just adequate given the bank's risk profile. Capitalization could come under pressure if the bank continues to grow at the same pace or if asset quality indicators worsen. On a positive note, the bank intends to further increase its capital in the next couple of years and to keep a conservative dividend policy.

Outlook

The stable outlook reflects Standard & Poor's expectations that ATB's limited size, moderate profitability, and weak asset quality will limit the potential for an upgrade in the foreseeable future. The ratings could be, however, downgraded if macroeconomic conditions worsen, financial performance deteriorates, and asset quality falls.

Ratings List

	To	From
Counterparty Credit Ratings	BB/Stable/B	BB-/Stable/B

NB: This list does not include all ratings affected.

TRADUCTION DU COMMUNIQUE DE STANDARD AND POOR'S

 STANDARD
& POOR'S

ARAB TUNISIAN BANK

La notation de long terme de l'Arab Tunisian Bank a été relevée à 'BB' et la notation de court terme a été affirmée. Les perspectives sont stables.

Le 22 Janvier 2007, les services de notation de Standard & Poor's ont relevé la notation de contrepartie de long-terme de l'ATB de 'BB-' à 'BB' et ont affirmé la notation de contrepartie de court terme à 'B'. Les perspectives sont stables.

Cette action reflète une légère amélioration de la rentabilité, de la qualité des actifs, et du niveau de capitalisation, ainsi que l'amélioration des systèmes de gestion des risques de la banque. Les notations de l'ATB continuent à être soutenues par l'actionnariat majoritaire d'Arab Bank PLC (AB, BBB/stable/A-3), le profil opérationnel adéquat, et la position de liquidité satisfaisante de la banque.

La notation de long terme de l'ATB est supérieure à sa notation intrinsèque, parce que nous considérons que la banque représente une filiale stratégiquement importante pour AB et que la probabilité de soutien en cas de besoin est élevée.

Avec un total d'actifs de 2.1 milliards de dinars tunisiens (TND) (\$1.6 milliards) et un réseau de 56 agences, l'ATB contrôle 5% du total des actifs du système bancaire tunisien et 9% de ses dépôts. La position concurrentielle de l'ATB est confortée par un bon positionnement commercial, ainsi que par la réputation de la banque en tant que fournisseur de produits et services sophistiqués pour les clients institutionnels.

En dépit de son amélioration, la qualité d'actif de l'ATB demeure faible, mais les créances douteuses sont adéquatement provisionnées. Standard & Poor's considère que les indicateurs de qualité d'actifs pourraient s'améliorer modérément. En effet, l'ATB se concentre davantage sur le segment, moins risqué, des crédits aux particuliers.

Malgré les améliorations enregistrées pendant les derniers dix-huit mois, les indicateurs de rentabilité de la banque demeurent modestes en raison de l'efficacité moyenne de la banque, de ses efforts de provisionnement, et du portefeuille important de bons de trésor à faible taux de rendement (bien que cela représente un facteur positif pour le niveau de liquidité de la banque). Standard & Poor's anticipe des pressions sur la rentabilité de la banque en raison des coûts attachés à l'expansion de son réseau d'agences et de ses besoins de provisionnement futurs, étant donné l'objectif de la banque d'atteindre un taux de couverture de 100% à l'horizon de 2010.

Analyste
Analyste Principal : Mohamed Douch, Paris
(33)1-4420-7122
mohamed_douch@standardandpoor.com
Analyste Secondaire : Azzou Hachouat, Paris
(33)1-4420-7109
azzou_hachouat@standardandpoor.com

Avec un ratio de fonds propres ajustés rapportés au total d'actifs de 7.8% au 30 septembre 2006, le niveau de capitalisation de l'ATB est adéquat par rapport à son profil de risque. Néanmoins, ce niveau de capitalisation pourrait diminuer si la banque continue de se développer au même rythme, ou si ses indicateurs de qualité d'actif se détériorent. Toutefois, la banque prévoit une augmentation de capital au cours des deux prochaines années, et de garder une politique conservatrice de distribution de dividendes.

Perspectives d'évolution de la notation

Les perspectives stables traduisent les anticipations de Standard & Poor's que la taille limitée, la rentabilité modérée et la faible qualité d'actif de la banque limiteront le potentiel d'une augmentation de la notation dans un avenir prévisible. Toutefois, la notation pourrait être révisée à la baisse si les conditions macro-économiques se détériorent, les performances financières de la banque s'affaiblissent, et si la qualité de ses actifs se dégrade.

ECHELLE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

NOTES A LONG TERME (AU-DELA DE 1 AN)

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

AAA	La plus haute note attribuée par Standard and Poor's. L'aptitude à payer les intérêts et à rembourser le capital est extrêmement forte.
AA	L'aptitude à faire face au paiement des intérêts et du capital reste très forte et ne diffère que dans une faible mesure de celle de la catégorie "AAA".
A	Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.
BBB	Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptibles d'affecter l'aptitude au service normal de la dette.

Catégorie spéculative

Cette catégorie indique un caractère spéculatif plus ou moins prononcé quant au paiement du capital et des intérêts.

BB	Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.
B	La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie "BB"; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.
CCC	Le paiement à l'échéance est douteux et dépend de conditions favorables sur les plans économique et financier.
CC C	Le paiement à l'échéance est extrêmement douteux et très dépendant de conditions économiques et financières favorables.
D / SD	Déjà en défaut de paiement des intérêts ou du principal, sauf si, un délai de grâce étant prévu, le règlement avant expiration de ce délai est probable. L'attribution d'un "D" indique que le défaut sera général ou du moins substantiel. L'attribution d'un "SD" indique que le défaut constaté ne remet pas en cause le service normal d'autres engagements.
+ ou -	Les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe "+" ou "-" afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.
Perspective	Les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

NOTES A COURT TERME (1 AN AU PLUS)

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

A-1+	Très forte aptitude au service normal de la dette.
A-1	Forte aptitude au service normal de la dette.
A-2	Aptitude satisfaisante au service normal de la dette.
A-3	La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

Catégorie spéculative

B	Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.
C	Le paiement à l'échéance est douteux.
D	Défaut de paiement constaté.
(s)	La mise sous surveillance signale qu'un événement particulier peut entraîner une modification de la note dans un délai rapproché. La surveillance peut avoir une implication positive, négative ou indéterminée selon la nature de l'événement qui la provoque.

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE

Créée au milieu de l'année 1982 par l'intégration de l'agence de Tunis de l'ARAB BANK PLC et l'apport de capitaux tunisiens principalement du secteur privé, l'Arab Tunisian Bank est venue enrichir le tissu bancaire tunisien en offrant aux professionnels un service diversifié et de qualité.

L'ARAB BANK PLC, fondatrice de l'ATB avec une participation majoritaire dans le capital de 64,238%, compte parmi les premiers groupes bancaires dans le monde arabe en terme de résultats, de taille des fonds propres et des actifs.

En 2005, le bénéfice consolidé net du groupe a franchi la barre de 500 millions de dollars américains, soit une augmentation de 53,9%. Le ratio de rendement des capitaux propres (ROE) a atteint 13,77% contre 10,37% en 2004 et le total des actifs s'est situé autour de 27,5 milliards USD.

L'Arab Bank plc est dotée de 425 succursales dans tous les coins du monde et jouit d'une notoriété à l'échelle internationale. Elle a accompagné le développement de l'ATB durant toute son histoire et continue à la soutenir et à renforcer son ancrage au sein du groupe Arab Bank tant en termes commerciaux qu'en matière de gestion et de sécurité.

Bien qu'elle compte parmi les plus récentes banques commerciales de la place et en dépit de la faible densité de son réseau, l'ATB a pu consolider sa position au fil des années et réaliser des performances appréciables s'inscrivant dans une perspective de croissance durable de ses résultats :

- Son PNB est passé de 63 894* mD en 2004 à 71.220 mD en 2005.
- Son ROE est passé de 16,24%* en 2004 à 12,16% en 2005.
- Son ROA est passé de 0,90%* en 2004 à 0,97% en 2005.

L'ATB a continué sa stratégie de croissance et le renforcement de sa position dans le schéma bancaire tunisien à travers l'expansion de son réseau, passant de 36 agences en 2004 à 66 agences au terme de l'année 2006.

En outre, sa part de marché** en terme de dépôts est passée de 6,2% en 2003 à 7,9% en 2005. En terme de crédits, sa part de marché** est passée de 4,6% à 5% sur la même période.

En outre, l'ATB a pu saisir les nouvelles opportunités qui se sont présentées au secteur, en développant une stratégie de filialisation par la création d'une dizaine de sociétés spécialisées dans différents domaines, notamment le secteur financier.

Par ailleurs, dans un cadre d'extraversion de l'économie tunisienne, de la libéralisation des services financiers et l'arrivée des banques étrangères, l'ATB aspire à se hisser au

* Après modifications comptables (cf états financiers page 127)

** Source : ATB

niveau des premières banques de la place et des standards internationaux, et ce en adoptant une stratégie fondée sur trois axes prioritaires :

1. L'accroissement de sa rentabilité et la maîtrise de ses charges
2. L'amélioration de ses actifs
3. Le renforcement de ses Fonds Propres

La rationalisation de ses circuits & procédures et le développement d'un système d'information performant totalement orienté client dénommé « projet Carthage » sont les fers de lance de cette stratégie.

Ce nouveau système d'information mis en place depuis le début de l'année 2006 progresse sans cesse et montre de plus en plus de performance. Il permet entre autres la standardisation des procédures de prospection, d'évaluation des risques, de décision et divers traitements. Ce système a commencé à porter ses fruits et à répondre aux exigences de la clientèle en terme de célérité et de pertinence des informations transmises. Aussi, le nouveau système permet une plus grande ouverture de la banque sur l'environnement tout en veillant à garantir la sécurité des opérations.

3.2. ORGANISATION DE LA BANQUE

3.2.1. GOUVERNANCE :

La gouvernance d'entreprise repose sur plusieurs piliers tels que la transparence de l'information financière, une gestion des risques efficace, des règles d'éthique strictes, un système de contrôle interne fort, des réviseurs indépendants, une fonction d'audit interne indépendante et compétente et des structures d'encadrement efficaces.

Le conseil d'administration

Le conseil assume la responsabilité de la gérance de la banque. Il est chargé de gérer les affaires internes de la banque et d'en superviser la gestion en vue d'accroître la valeur pour les actionnaires.

Pour réaliser ses objectifs, le conseil d'administration est secondé par les instances suivantes :

▪ **Le comité stratégique**

Le conseil d'administration approuve les plans stratégiques de la banque. Il est assisté dans cette mission par le « *comité stratégique* » qui a pour but de permettre aux administrateurs de mieux comprendre les priorités sur le plan de la planification et les progrès réalisés eu égard aux plans stratégiques.

Ce comité est composé de 2 représentants permanents de l'Arab bank Plc et d'un administrateur tunisien.

▪ **Le comité de contrôle des engagements**

Par l'entremise du « *comité de contrôle des engagements* », le conseil évalue les risques en tenant compte des principes de gestion stratégique globale de la banque. Ce comité approuve les politiques de la banque concernant la gestion du risque et du rendement liés au crédit.

Il examine a posteriori tous les engagements supérieurs à 2 MD.

Ce comité est composé de 2 représentants permanents de l'Arab bank Plc et d'un administrateur tunisien.

▪ **Le comité d'audit**

Le conseil reçoit des rapports sur le contrôle interne. Le comité d'audit fournit des rapports sur la qualité du système de contrôle interne et son efficacité ainsi que la fiabilité des états financiers.

Plus particulièrement, ce comité d'audit assure les attributions suivantes :

- 1- Evaluation des organes de contrôle dans la banque.
- 2- Surveillance et évaluation du système de management des risques.
- 3- Examen et préparation des questions relatives à l'audit interne à présenter au conseil d'administration.
- 4- Prise des décisions dans les sujets délégués au comité par le conseil d'administration.
- 5- S'assurer du respect, par la banque, des exigences réglementaires et des autorités de contrôle.
- 6- Evaluation du travail du département de l'audit interne.
- 7- Coordination avec le commissaire aux comptes et évaluation de la qualité de son travail. Faire des recommandations au conseil d'administration quant à la désignation du commissaire aux comptes ou le renouvellement de son mandat avant d'en faire la proposition à l'Assemblée Générale des Actionnaires.
- 8- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur le système de contrôle interne de la banque et des réponses de la direction y relatives.
- 9- Examen des états financiers périodiques et annuels avant leur présentation au conseil d'administration y compris les politiques comptables adoptées, les changements dans ces politiques et les ajustements d'audit.
- 10- Examen et approbation du plan d'audit, et de l'organigramme de la fonction audit interne présentés par le responsable du département audit interne.
- 11- Examen des principales conclusions des travaux d'audit interne et des décisions y relatives prises par la direction générale ainsi que des résultats de suivi des recommandations adoptées.

Ce comité est composé de messieurs Ghassen Hanna Souleiman Tarzi et Ziad Sadok Itani, représentants permanents de l'Arab bank Plc et monsieur Mohamed Ben Sedrine un administrateur de nationalité Tunisienne.

Il est attribué à chaque membre du comité d'audit une rémunération annuelle fixée par l'AGO.

□ **Le comité ALCO (Asset & Liability Committee)**

Ce comité est nouvellement créé au sein de la banque. Il a la responsabilité et la charge de veiller à ce que les actifs de la banque soient gérés le plus adéquatement possible.

Les principaux objectifs de l'ALCO consistent à établir les règles et les politiques de gestion pour :

- La gestion optimale de l'équilibre des postes de bilan ;
- La gestion optimale de la liquidité et du refinancement de la banque à travers son réseau ;
- La protection et la couverture adéquates des postes du bilan ;
- La gestion des ratios réglementaires

Il est composé :

- **D'un président : le Directeur Général (DG)**
- **Des membres :**
 - o Le directeur de la Direction Centrale du Contrôle Financier (DCCF)
 - o Le Directeur de la Direction Centrale des Crédits (DCC)
 - o Le Directeur de la Direction Centrale du Risk Management (DCRM)
 - o Le Directeur de la Direction Centrale de la Trésorerie (DCTR)
 - o Le Directeur de la Direction de la Trésorerie et des Relations Internationales (DTRI).

La Direction Générale

La Direction Générale met en œuvre les stratégies et politiques approuvées par le conseil, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, et de surveiller l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Le directeur général assiste également aux réunions du conseil d'administration en tant que conseiller. (Le conseil d'administration du 03/05/2003 a nommé Mr Mohamed Férid Ben Tanfous en tant que conseiller pour lui permettre d'assister en permanence aux réunions du conseil d'administration).

3.2.2. LE CONTROLE INTERNE :

La maîtrise et le contrôle des risques passent par un environnement fort de contrôle interne.

L'ATB, dans le cadre de sa stratégie de développement a commencé à instaurer depuis quelques années l'environnement propice à un contrôle interne sain et efficace pour qu'elle puisse réaliser les objectifs qu'elle s'est fixée et préserver sa viabilité financière.

Une organisation adaptable aux objectifs de la banque : fondée sur les principes suivants :

- La définition des responsabilités : et ce, en adoptant un organigramme clair et détaillé.
- La description des postes & fonctions des différentes unités et directions permettant une meilleure communication entre elles.
- La séparation des tâches : une stricte séparation existe entre les services opérationnels, les services administratifs et les services de contrôle. Ce principe de séparation des tâches a pour but d'instaurer un contrôle réciproque entre les différentes fonctions de l'établissement.

Une organisation intégrant des activités de contrôle de tous les niveaux :

- Examen au plus haut niveau : le conseil d'administration et la Direction Générale demandent souvent des rapports et comptes rendus de performances permettant d'évaluer les progrès accomplis par la banque pour réaliser ses objectifs. Les questions qu'ils sont amenés à poser et les réponses des niveaux hiérarchiques inférieurs constituent une activité de contrôle.

- Contrôle d'activités : La direction d'un département ou d'une unité reçoit et examine des comptes rendus classiques ou exceptionnels sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

Les principales structures de contrôles existants à la banque sont :

- Direction Centrale du Contrôle Financier
 - Direction Centrale du Risk Management
 - Direction du Contrôle de Gestion
 - Direction de la Gestion du Risque de Crédit
 - Direction de la conformité « Compliance »
 - Division Contrôle Comptable
 - Service sécurité (sécurité pour les personnes, biens, valeurs et réseau informatique)
 - Service rapprochement
- Contrôle accompli par l'Inspection Générale qui est rattachée au Directeur Général et comprend :
 - Direction de l'Inspection
 - Direction de l'Audit Interne
 - S'ajoute le contrôle réalisé par le « comité d'audit ».
- Conformément à la note circulaire BCT n° 06/2006 du 24/07/2006, une nouvelle fonction dénommée « compliance » est instituée dans la banque. C'est une fonction indépendante des unités opérationnelles de la banque, son rôle consiste à mettre en place un système de contrôle de la conformité des activités de la banque à la réglementation en vigueur. Les principales attributions de cette fonction sont :
 - s'assurer que toutes les opérations de la banque (opérationnelles, juridiques, fiscales, comptables, de reporting, de contrôle interne etc) se font dans la conformité aux politiques, procédures et instructions internes ainsi qu'aux réglementations aussi bien nationales qu'internationales et également dans l'intégrité et la déontologie professionnelle ;
 - Identifier et évaluer les risques de non-conformité ;
 - Rapporter de manière périodique au conseil d'administration des états de la situation avec des propositions de redressement dans le cas de déficience constatée au niveau de l'application des procédures et des réglementations ;
 - Assister toutes les unités de la banque afin de certifier l'exécution des différentes opérations dans un cadre réglementaire et se conformer aux différentes lois, réglementations et procédures en vigueur ;
 - Assister la Direction Générale dans la gestion et le contrôle du risque de non-conformité ainsi que dans le développement de certaines normes permettant une meilleure adaptation de la « compliance » au sein de la banque ;
 - Assurer le reporting aux autorités prévues par les textes régissant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
 - Proposer des programmes de formation du personnel de la banque relatifs à la déontologie professionnelle et au respect de la bonne réputation dans l'exécution des différentes fonctions ;
 - S'assurer que chaque employé est doté d'une fiche de fonction indiquant sa responsabilité en matière de « compliance » et d'un manuel de

procédure incluant les contrôles à effectuer en vue de s'assurer de la conformité lors de la réalisation des opérations qui lui incombent.

❑ Des méthodes et des procédures appropriées :

L'ATB dispose de méthodes et de procédures basées sur des consignes d'exécution des tâches, la définition des documents utilisés, la formalisation des autorisations, les règles de saisie et traitement de l'information.

De par le caractère évolutif et diversifié de l'activité de la banque, un manuel des procédures de travail est constamment mis à jour et mis à la disposition des utilisateurs en sus des circulaires et notes internes.

Le Directeur ou le chef d'agence est tenu de vulgariser les dispositions de ces manuels et notes circulaires.

❑ Le contrôle et la surveillance de l'ARAB BANK :

En tant que maison mère, l'ARAB BANK exerce un contrôle systématique sur l'ATB sous différentes formes :

- Les uns sont comptables et permanents avec l'exigence périodique de documents et statistiques
- d'autres sont intermittents et comportent la délégation d'une équipe sur place.

En plus, l'ARAB BANK a mis en place une politique de suivi permanent des différents risques :

- à travers des exigences plus strictes que celles de la réglementation en vigueur (en termes de position de change, position par devise, ou de liquidité)
- suivi des risques clientèle à travers l'existence d'un système de limites internes aux risques de contrepartie (autorisations plafonnées...).

3.2.3. LE SYSTEME D'INFORMATION :

Un système de Contrôle interne efficace nécessite l'existence d'un système d'information fiable couvrant toutes les activités importantes de la banque.

C'est dans ce cadre qu'une refonte du système d'information de la banque (projet Carthage) a été initiée permettant à l'ATB de préparer sa migration vers le système « équation », qui avec l'acquisition d'autres modules connexes, permettra de prendre en charge tous les traitements d'une banque universelle.

Cet ensemble englobe toutes les composantes fonctionnelles et opérationnelles de la banque et supporte l'activité de l'ensemble des entités de la banque (siège et branches) qu'elle qu'en soit l'implantation géographique. Au niveau des branches ou agences, son implantation est stratégique car elle conditionne la qualité de services rendus à la clientèle et donc la performance et la pérennité de la banque.

Totalement intégré et ouvert, ce système pourra prendre en charge toutes les évolutions aux plans organisationnel, réglementaire etc....

Le système est structuré autour d'un noyau solide et évolutif qui inclut les aspects suivants :

- Système d'information orienté « client », qui permet une personnalisation privilégiée avec certains clients, l'automatisation des conditions spécifiques, l'analyse rapide du risque de la banque face à ses engagements.
- Système comptable paramétrable capable de répondre aux besoins de la banque et de suivre l'évolution réglementaire.
- Système sécurisé selon les normes bancaires avec un haut niveau de paramétrage.
- Possibilités d'utiliser les techniques actuelles et futures (contrôle de signatures, banque à domicile, traitement en temps réel sur réseau avec solution dégradée, automatisation des communications Swift, Téléx, Fax, réseau interbancaire etc..).
- Comptabilité générée automatiquement incluant les inter-branches.
- Modularité et flexibilité permettant d'implanter certaines fonctions au niveau des branches et/ou du siège.
- Son ouverture sur certaines applications qui peuvent lui être facilement intégrées afin de combler les modules qui n'y sont pas prévus (système agence CASHIR par exemple) ou encore de compléter certaines fonctionnalités non prévues dans des modules déjà existants.

Ce projet de refonte a pris en considération tous les aspects : métiers, procéduraux, techniques, moyens humains et matériels tout en s'alignant sur les orientations stratégiques de la banque.

C'est dans ce cadre que le projet a été scindé en sous projets traitant chacun d'un domaine précis mais respectant les contraintes d'intégration et de cohérence de l'ensemble.

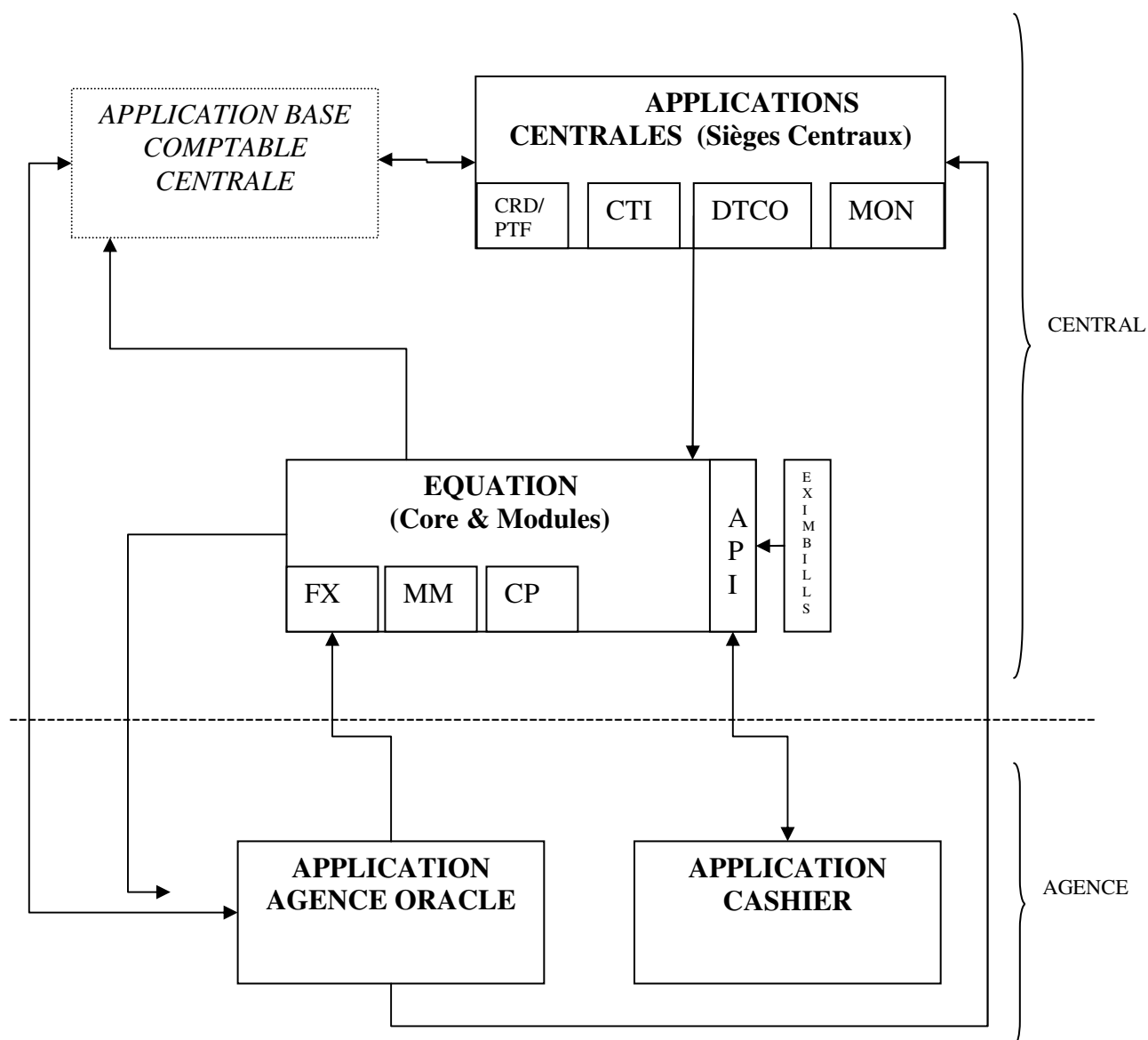
Ces sous projets sont :

- Le noyau central EQUATION (CORE MANAGEMENT SYSTEM)
- Les opérations de change : FOREIGN EXCHANGE
- Les opérations de placement : MONEY MARKET
- Le TRADE FINANCE
- La trésorerie et la salle des marchés
- Les transferts émis et reçus
- Les opérations clientèle à l'agence
- Le crédit
- L'infrastructure matérielle et logicielle
- Les procédures et polices
- Les ressources humaines

Au cours de l'année 2006, on a assisté à la mise en place des projets et outils informatiques suivants :

- Le lancement du nouveau système « Eximibills » : c'est un système de traitement des opérations avec l'étranger. Ce nouveau système traite les remises documentaires, les crédits documentaires et les garanties.
- La mise en place du système « Cashier » : ce système est déployé pour le traitement des opérations de caisse dans les agences.

ARCHITECTURE DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ATB



- CRD/PTF : Centrale des risques crédits/portefeuille
- CTI : Centre de traitement inter-branches
- DTCO : Direction du traitement centralisé des opérations
- MON : Monétique
- FX : Foreign exchange
- MM : Money market
- CP : Clean payment
- API : Application programming interface

3.2.4. POLITIQUE SOCIALE :

□ Le recrutement :

L'exercice 2005 a été caractérisé par la stabilité des effectifs de la banque dont le nombre global a été arrêté à 828 employés contre 825 employés une année auparavant. Le taux d'encadrement été en 2005 de 51,93%.

La stabilité de l'effectif étant un choix stratégique, l'encouragement du redéploiement du personnel du siège vers le réseau a été l'une des actions phares de la banque en 2005. C'est ainsi que les ressources humaines nécessaires aux nouvelles agences ouvertes durant cet exercice ont été assurées aussi bien par une redistribution des effectifs entre agences que par le redéploiement du siège vers le réseau.

□ La politique d'intéressement du personnel :

La politique adoptée par l'ATB pour la motivation et l'intéressement de son personnel est fonction de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés pour chaque exercice.

Le Volet quantitatif concerne essentiellement l'effort fourni par le personnel de la Banque pour la collecte des dépôts, le développement des engagements et la commercialisation des produits de la banque.

Le Volet qualitatif se rapporte, quant à lui, à la capacité du personnel à améliorer le coût des ressources de la Banque, à assurer le recouvrement de ses créances et à maîtriser ses charges générales.

Ainsi, la répartition de l'intéressement sur le personnel de la banque varie en fonction du grade, de l'ancienneté et de la contribution de chacun à la réalisation du résultat de la banque.

Le montant global de l'intéressement du personnel au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 563 mD bruts.

□ La Formation :

Le programme de formation a concerné en 2005, deux axes essentiels à savoir :

- La formation dans le cadre du plan de développement de la Banque : des actions d'envergure totalement orientées client ont été organisées, touchant essentiellement la force de vente des agences ; c'est ainsi que 135 guichetiers payeurs ont participé à des cycles de formation portant sur les techniques d'accueil et de la communication, les techniques bancaires et la commercialisation des produits ATB.
Par ailleurs les directeurs des agences ont participé à une session de formation portant notamment sur le Management et le Coaching.
- La formation liée au nouveau système d'information : des actions de formation entrant dans le cadre du Projet Carthage ont concerné 79 employés et ont porté sur les modules Cashier, clean payment, Swift, Eximbills, Lansa et l'AS 400.

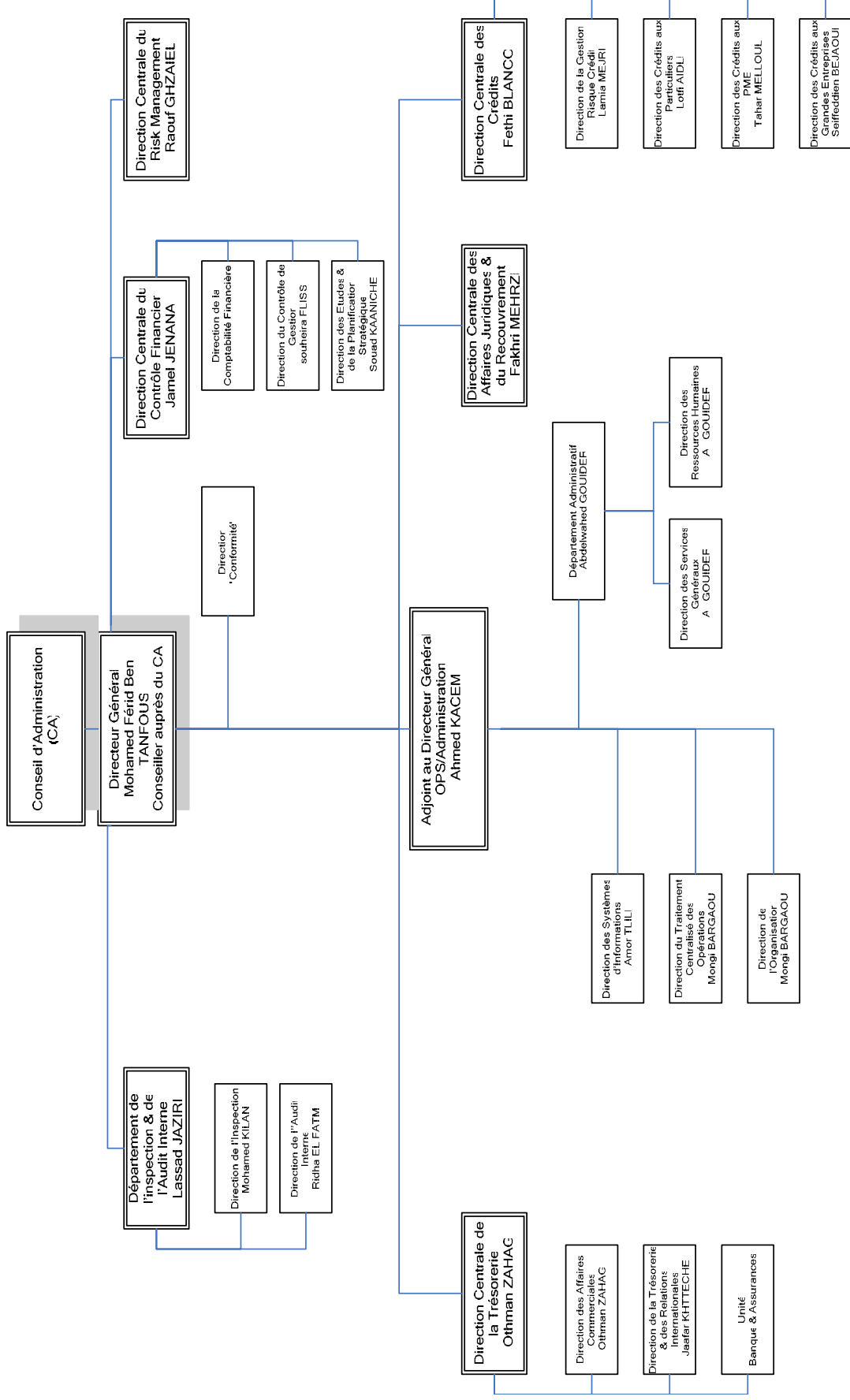
Le nombre de participations aux actions de formation est passé de 684 en 2004 à 987 participations en 2005. Ces actions ont permis d'améliorer la diffusion de la formation qui a concerné 74% de la population de la banque contre 71% en 2004.

3.2.5. EFFECTIF ET RESEAU

	2003	2004	2005	Variation	
				2003/2004	2004/2005
Effectif	810	825	828	1,85%	0,36%
Dont cadres	385	410	430	6,49%	4,88%
Dont contractuels	22	35	42	59,09%	20,00%
Réseau	35	36	44	2,86%	22,22%

Au terme de l'année 2006, l'ATB compte 66 agences.

3.2.6. ORGANIGRAMME DE L'ATB



3.3. ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2005

3.3.1. LES RESSOURCES :

3.3.1.1. LES DEPOTS DE LA CLIENTELE :

Au cours de l'année 2005, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont marqué une évolution de 20,73% passant ainsi de 1.250.654 mD au 31 décembre 2004 à 1.509.872 mD au 31 décembre 2005; contre 30,44% entre 2003 et 2004.

Cette évolution s'explique principalement par :

- D'une part l'augmentation des dépôts à vue, qui représentent environ 30% du total dépôts de la clientèle et qui ont réalisé une évolution de 27,04%.
- D'autre part les dépôts à terme, qui représentent environ 55% du total dépôts de la clientèle et qui ont réalisé une évolution de 20,81%.

	En mD				
	2003*	2004**	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Dépôts à vue	282 697	349 943	444 566	23,79%	27,04%
Comptes d'épargne	145 920	160 301	175 817	9,86%	9,68%
Dépôts à terme	489 866	684 929	827 454	39,82%	20,81%
Autres ⁽¹⁾	40 349	55 481	62 035	37,50%	11,81%
Total	958 832	1 250 654	1 509 872	30,44%	20,73%

⁽¹⁾ Dettes rattachées et autres sommes dues à la clientèle

Part de marché* de l'ATB en terme de dépôts :

	2003	2004	2005
Dépôts à vue	6,1%	6,2%	7,9%
Comptes d'épargne	2,7%	2,6%	2,9%
Dépôts à terme	10,9%	10,7%	12,9%
Autres	4,1%	0,9%	6,2%
Total dépôts	6,2%	6,5%	7,9%

* source ATB

3.3.1.2. LES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES :

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint, au 31 décembre 2005, 50.579 mD marquant ainsi une évolution de 85,01% contre 27.339 mD au 31 décembre 2004.

Le tableau ci après retrace l'évolution des « emprunts et ressources spéciales » sur les trois dernières années :

	En mD				
	2003*	2004**	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Emprunts et Ressources Spéciales	19 171	27 339	50 579	42,61%	85,01%

* Etats financiers retraités pour les besoins de la comparaison, cf page 127

** Après modifications comptables, cf page 127

3.3.1.3. LES CAPITAUX PROPRES :

Les capitaux propres de la Banque ont évolué, au cours des trois dernières années, de la manière suivante :

En mD

	2003*	2004**	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Capital	35 000	35 000	60 000	0,00%	71,43%
Réserves	44 966	52 611	89 056	17,00%	69,27%
Résultat reporté	19	1 218	1 656	6310,53%	35,96%
Modification comptable	0	0	(1 392) ⁽²⁾		
Résultat de l'exercice	13 395	13 741 ⁽¹⁾	17 650	2,58%	28,45%
Total capitaux propres	93 380	102 570	166 970	9,84%	62,79%

⁽¹⁾ Bénéfice en tenant compte de la correction rétroactive des charges financières pour un montant de 1.392 mD

⁽²⁾ Cf note 8 page 136

Pour renforcer ses fonds propres, l'ATB a réalisé, à la fin de l'année 2005 avec succès, une augmentation de son capital de 25.000 mD détaillée comme suit :

- 5 MD par incorporation de réserves
- 20 MD en numéraire (la prime d'émission étant de 8 dinars par action pour un nominal de 5 dinars)

Le capital est passé ainsi de 35.000.000 de dinars à 60.000.000 de dinars.

Conséquemment, le résultat de l'année a marqué une évolution remarquable de 28,45% contre 2,58% en 2004 ; pour atteindre, au 31 décembre 2005 après modifications comptables, le montant de 17.650 mD.

3.3.2. LES EMPLOIS :

3.3.2.1. LES CREDITS A LA CLIENTELE :

En 2005, le total des crédits à la clientèle, nets des provisions et agios réservés, s'est élevé à 966.889 mD soit une évolution de 4,57% par rapport à 2004.

Force est de constater que les crédits sur ressources spéciales ont enregistré une progression de 101,14% entre 2004 et 2005 contre une évolution de 3,10% entre 2003 et 2004.

Le tableau suivant représente l'évolution des différentes composantes relatives aux crédits à la clientèle :

En mD

	2003*	2004	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Crédits à la clientèle	872 795	1 010 611	1 047 690	15,79%	3,67%
Crédits sur ressources spéciales	13 304	13 717	27 590	3,10%	101,14%
Autres ⁽¹⁾	9 423	26 768	25 056	184,07%	-6,40%
Valeurs brutes	895 522	1 051 096	1 100 336	17,37%	4,68%
- Provisions	(91 141)	(100 340)	(108 549)	10,09%	8,18%
- Agios réservés	(25 968)	(26 082)	(24 898)	0,44%	-4,54%
Valeurs nettes	778 413	924 674	966 889	18,79%	4,57%

⁽¹⁾ Autres valeurs à imputer sur les clients + autres créances - produits perçus d'avance

* Etats financiers retraités pour les besoins de la comparaison, cf page 127

** Après modifications comptables, cf page 127

□ Part de marché* de l'ATB par nature de crédits :

	2003	2004	2005
Crédits sur ressources ordinaires	5,3%	5,2%	5,3%
Crédits sur ressources spéciales	0,5%	0,7%	1,5%
Total crédits	4,6%	4,8%	5,0%

* source ATB

□ Portefeuille des créances

	En mD		
	2003*	2004	2005
Créances brutes, bilan et hors bilan (a)	1 142 526	1 342 763	1 411 698
Classe 0	706 418	743 454	710 655
Classe 1	253 576	405 766	510 178
Total classe 0 et 1	959 994	1 149 220	1 220 833
Classes 2	14 849	12 925	14 992
Classes 3	25 623	18 963	16 970
Classes 4	142 060	159 577	158 903
<i>Dont contentieux</i>	<i>104 806</i>	<i>116 659</i>	<i>130 952</i>
CDLs : Total classes 2, 3, 4 (b)	182 532	191 465	190 865
Autres créances impayées	0	2 077	0
Provisions et agios réservés (c)	117 109	124 656	133 447
Provisions	91 141	98 574	108 549
Agios réservés	25 968	26 082	24 898
Provisions sur autres créances impayées	0	1 766	0
Total provisions et agios réservés (d)	117 109	126 422	133 447
Taux de créances classées (b)/(a)	15,98%	14,26%	13,52%
Taux de couverture des CDLs (c)/(b)	64,16%	65,11%	69,92%
Taux de couverture de l'ensemble des créances (d)/(a)	10,25%	9,42%	9,45%

* Retraité pour les besoins de la comparaison, cf page 127

□ Répartition sectorielle des créances

En mD

Secteur d'activité	Encours des crédits								
	A fin décembre 2003			A fin décembre 2004			A fin décembre 2005		
	Court Terme	MLT	TOTAL	Court Terme	MLT	TOTAL	Court Terme	MLT	TOTAL
Agriculture et pêche	11 873	7 730	19 603	15 692	7 782	23 474	23 302	7 800	31 102
Mines	25 516	11 880	37 396	51 346	7 255	58 601	222	12 531	12 753
Energie	0	12 879	12 879	0	10 321	10 321	0	6 809	6 809
Autres industries	217 757	64 675	282 432	242 370	72 326	314 696	274 800	73 823	348 623
BTP	19 515	13 072	32 587	21 445	13 864	35 309	22 601	15 964	38 565
Transport	17 213	6 178	23 391	16 068	9 565	25 633	16 963	6 688	23 651
Tourisme	16 719	27 853	44 572	15 649	36 521	52 170	13 318	39 219	52 537
Autres services	278 472	164 190	442 662	341 339	189 553	530 892	366 852	219 444	586 296
TOTAL	587 065	308 457	895 522	703 909	347 187	1 051 096	718 058	382 278	1 100 336

3.3.2.2. LE PORTEFEUILLE TITRES :

□ Le portefeuille titres commercial :

L'ATB a poursuivi sa politique visant à rentabiliser au maximum le surplus de trésorerie en participant activement à la souscription en Bons du Trésor.

Le montant souscrit en bons du trésor est passé de 164.314 mD en 2003 à 333.476 mD en 2004 pour s'établir à 465.854 mD en 2005, enregistrant une progression continue de l'ordre de 102,95% entre 2003 et 2004 et de 39,70% entre 2004 et 2005.

Le portefeuille titres commercial a continué sa progression, entre 2004 et 2005, mais à un rythme moins élevé que celui enregistré sur la période 2003-2004.

En mD

	2003*	2004	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Bons de Trésor	164 314	333 476	465 854	102,95%	39,70%
Créances et dettes rattachées	1 240	7 248	18 510	484,52%	155,38%
Titres de placement	1 086	0	0	-100,00%	-
Total	166 640	340 724	484 364	104,47%	42,16%

* Retraité pour les besoins de la comparaison, cf page 127

□ Le portefeuille d'investissement :

Au 31 Décembre 2005, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 54 253 mD contre 46 450 mD au 31 décembre 2004.

En mD

RUBRIQUES	2003*	2004	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Titres d'investissement **	6 029	8 129	7 500	34,83%	-7,74%
SICAR Fonds gérés **	5 340	11 321	19 712	112,00%	74,12%
Portefeuille titres de participations (libérés)	27 975	28 521	26 381	1,95%	-7,50%
Créances rattachées	4 174	4 854	6 350	16,29%	30,82%
Valeur brute	43 518	52 825	59 943	21,39%	13,47%
Provisions	(5 899)	(4 805)	(3 818)	-18,55%	-20,54%
Agios réservés sur portage	(1 351)	(1 570)	(1 872)	16,21%	19,24%
Valeur nette	36 268	46 450	54 253	28,07%	16,80%

** cf détails page 142

Portefeuille titres de participations :

Les participations souscrites par l'ATB ont enregistré une baisse de 7,06% passant de 29.543 mD en 2004 à 27.458 mD en 2005.

De même pour les participations libérées qui ont enregistré une baisse de 7,5% sur la même période.

En mD

	2003*	2004	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Participations souscrites	29 273	29 543	27 458	0,92%	-7,06%
Participations libérées	27 975	28 521	26 381	1,95%	-7,50%
Parts dans les entreprises liées	8 798	9 202	9 212	4,59%	0,11%
Participations en rétrocession	14 183	12 790	12 190	-9,82%	-4,69%
Titres de participation	4 994	6 529	4 979	30,74%	-23,74%
Nombre de projets	53	54	53	1,89%	-1,85%

* Retraité pour les besoins de la comparaison, cf page 127

3.3.2.3. LES IMMOBILISATIONS NETTES :

Les immobilisations nettes ont augmenté de 43,76% en 2005 contre 11,73% en 2004 et de 6,65% en 2003. Cette évolution provient essentiellement de l'acquisition d'un immeuble d'une valeur de 6 350 mD.

En mD

	2003*	2004	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Immobilisations Nettes	22 287	24 901	35 797	11,73%	43,76%

3.3.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION

3.3.3.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE :

Le produit net bancaire s'est établi, au terme de l'année 2005 à 71.220 mD contre 63.894 mD au terme de l'année 2004. Ainsi le produit net bancaire a enregistré une évolution de 7,42% en 2004 et de 11,47% en 2005.

En mD

	2003*	2004**	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Produit Net Bancaire	59 481	63 894	71 220 ⁽¹⁾	7,42%	11,47%

(1) Par suite à la réalisation des garanties constituées sur une créance contentieuse, la banque a procédé au cours de l'exercice audité à l'annulation des agios réservés antérieurement à l'exercice pour 1.086 mD et à leur comptabilisation parmi ses revenus. En contrepartie des provisions d'égal montant ont été constituées au titre de l'exercice 2005. Bien que sans incidences sur le résultat, l'adoption de cette méthode a eu pour effet de majorer à due concurrence le PNB réalisé et les dotations aux provisions de l'exercice. Cette procédure constitue, selon le commissaire aux comptes, une exception par rapport aux objectifs énoncés par les normes comptables régissant la constatation des produits et affecte, en l'absence d'une évaluation rétrospective des comptes de l'exercice clos au 31/12/2004, la comparabilité entre les PNB réalisés au titre de l'exercice audité et ceux réalisés au terme de l'exercice précédent.

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus, ci après une description de l'évolution de ces composantes :

* Retraité pour les besoins de la comparaison, cf page 127

** Après modifications comptables, cf page 127

3.3.3.2. LA MARGE EN INTERETS :

Au terme de l'année 2005, la marge d'intérêt s'est établie à 45.594 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 16,9% contre 3,29% en 2004.

En mD

	2003*	2004**	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Produits en intérêts	70 288	83 461	99 698	18,74%	19,45%
Produits des intérêts	62 147	65 960	71 228	6,14%	7,99%
Produits des bons du trésor	8 141	17 501	28 470	114,97%	62,68%
Charges en intérêts	32 526	44 458	54104	36,68%	21,70%
Dont coût des dépôts	31 497	43 113	50 231	36,88%	16,51%
Marge d'intérêt	37 762	39 003	45 594	3,29%	16,90%

3.3.3.3. LES COMMISSIONS NETTES :

Les commissions nettes ont atteint 14.207 mD au terme de l'année 2005 contre 13.193 mD en 2004 enregistrant ainsi une progression de 7,69% détaillée comme suit :

En mD

	2003*	2004	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Commissions perçues	11 913	14 284	16 317	19,90%	14,23%
Commissions payées	898	1 091	2 110	21,49%	93,40%
Commissions nettes	11 015	13 193	14 207	19,77%	7,69%

3.3.3.4. LES AUTRES REVENUS :

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

En mD

	2003*	2004	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Gains sur opérations financières et autres revenus	8 498	9 256	8 231	8,92%	-11,07%
Revenu du portefeuille d'investissement	2 206	2 442	3 188	10,70%	30,55%
Total autres revenus	10 704	11 698	11 419	9,29%	-2,39%

Au terme de l'exercice 2005 les autres revenus ont enregistré une baisse de 2,39% qui est due à la baisse de 11% de sa principale composante, soit les « gains sur opérations financières et autres revenus » qui représente, en terme de poids, 72% du total des « autres revenus ».

* Retraité pour les besoins de la comparaison, cf page 127

3.3.3.5. LES FRAIS GENERAUX (CHARGES OPERATOIRES):

Les frais généraux ont atteint, au 31 décembre 2005, 37.020 mD marquant ainsi une augmentation de 13,97% par rapport à 2004 (32.483 mD), une augmentation à un rythme plus élevé que celui de 2003 (+6,06%).

En mD

	2003*	2004	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Frais de personnel	19 242	20 339	22 636	5,70%	11,29%
Charges d'exploitation	8 689	9 471	10 759	9,00%	13,60%
Dotations aux amortissements	2 695	2 673	3 625	-0,82%	35,62%
Frais Généraux	30 626	32 483	37 020	6,06%	13,97%

3.3.3.6. LES SOLDES EN PERTES DE CREANCES

(Dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif) :

Au terme de l'année 2005, le solde en pertes de créances a enregistré une amélioration, par rapport à 2004, se concrétisant par une baisse de l'ordre de 4,85%.

Rappelons que les soldes en perte de créances ont enregistré une augmentation de 2003 à 2004 de l'ordre de 21,83%.

En mD

	2003*	2004	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Dotations aux provisions / créances et passifs	12 199	13 469	21 765	10,41%	61,59%
Reprises de provisions	(1 564)	(2 354)	(13 557)	50,51%	475,91%
Pertes sur créances	1 018	3 082	5 300	202,75%	71,97%
Soldes en pertes de créances	11 653	14 197	13 508	21,83%	-4,85%

3.3.3.7. LE RESULTAT NET :

Au 31 décembre 2005, le résultat net s'est établi à 17.650 mD marquant ainsi une progression de l'ordre de 28,45% par rapport au résultat de l'année 2004 qui s'est établi à 13.741 mD (bénéfice déterminé en tenant compte de la correction rétroactive des charges financières d'un montant de 1.392 mD).

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices de la banque durant les 3 dernières années.

En mD

	2003*	2004**	2005	Variation	
				2004/2003	2005/2004
Résultat Net	13 395	13 741⁽¹⁾	17 650	2,58%	28,45%

⁽¹⁾ cf note explicative page 141

* Retraité pour les besoins de la comparaison, cf page 127

** Après modifications comptables

3.4. ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 30/06/2006

3.4.1. LES RESSOURCES :

3.4.1.1. LES DEPOTS DE LA CLIENTELE :

Au 30 juin 2006, les dépôts de la clientèle ont enregistré une progression de 30,56% par rapport au 30 juin 2005, provenant essentiellement d'une progression de 69,67% des dépôts à vue, qui, en terme de poids représentent 37% du total dépôts de la clientèle.

Quant à l'évolution des dépôts à terme, qui représentent au 30 juin 2006 48,67% du total des dépôts de la clientèle, elle demeure positive mais à un rythme moins élevé avec 15,92%.

	En mD			
	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation juin 2006/ juin 2005
Dépôts à vue	386 433	655 646	444 566	69,67%
Comptes d'épargne	163 113	192 389	175 817	17,95%
Dépôts à Terme	742 771	861 005	827 454	15,92%
Autres ⁽¹⁾	62 661	60 009	62 035	-4,23%
TOTAL	1 354 978	1 769 049	1 509 872	30,56%

⁽¹⁾ Dettes rattachées et autres sommes dues à la clientèle

Part de marché* de l'ATB en terme de dépôts :

	Juin 2005	Juin 2006
Dépôts à vue	7%	10,6%
Comptes d'épargne	2,78%	3,0%
Dépôts à terme	12,62%	13,3%
Autres	10,98%	4,4%
Total dépôts	7,59%	8,7%

* source ATB

3.4.1.2. LES EMPRUNTS ET LES RESSOURCES SPECIALES :

Les emprunts et ressources spéciales sont passés de 27.779 mD au 30/06/2005 à 62.441 mD au 30/06/2006, soit un taux de croissance de 124,78%.

	En mD			
	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation juin 2006/ juin 2005
Emprunts et Ressources Spéciales	27 779	62 441	50 579	124,78%

3.4.1.3. LES CAPITAUX PROPRES :

Au 30 juin 2006 les capitaux propres de la banque ont atteint 169.631 mD enregistrant une évolution de 60% par rapport au 30 juin 2005. Cette évolution est la résultante de l'augmentation de capital effectuée par l'ATB.

	En mD			
	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation juin 2006/ juin 2005
Capital	35 000	60 000	60 000	71,43%
Réserves	62 057	100 370	89 056	61,74%
Résultat reporté	1 656	1	1 656	-99,94%
Modifications comptables			(1 392)	
Résultat de la période	7 285	9 260	17 650	27,11%
TOTAL	105 998	169 631	166 970	60,03%

3.4.2. LES EMPLOIS :

3.4.2.1. LES CREDITS A LA CLIENTELE :

Au 30 juin 2006, les crédits à la clientèle se sont élevés à 1.077.560 mD contre 876.819 mD en juin 2005, marquant ainsi une évolution de 22,89%.

	En mD			
	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation Juin 2006/Juin 2005
Crédits à la clientèle	966 490	1 154 166	1 047 690	19,85%
Crédits sur ressources spéciales	12 726	46 847	27 590	235,47%
Autres ⁽¹⁾	30 580	18 956	25 055	-38,01%
Valeur brute	1 009 796	12 19 970	1 100 336	20,81%
Provisions	(107 528)	(116 049)	(108 549)	7,92%
Agios réservés	(25 449)	(26 361)	(24 898)	3,58%
Valeur nette	876 819	1 077 560	966 889	22,89%

⁽¹⁾ Autres valeurs à imputer sur les clients + autres créances - produits perçus d'avance

□ Part de marché* de l'ATB par nature de crédits :

	Jun 2005	Jun 2006
Crédits sur ressources ordinaires	5,2%	5,5%
Crédits sur ressources spéciales	0,6%	2,3%
Total crédits	4,7%	5,2%

* Source ATB

□ Le portefeuille des créances :

	30/06/2005*	30/06/2006*	31/12/2005	Variation juin 2006/ juin 2005
Créances brutes, bilan et hors bilan (a)	1 249 332	1 520 602	1 411 698	21,71%
Classe 0	886 190	1 152 909	710 655	30,10%
Classe 1	178 459	175 431	510 178	-1,70%
Total classe 0 et 1	1 064 649	1 328 340	1 220 833	24,77%
Classes 2	7 505	12 654	14 992	68,61%
Classes 3	17 034	17 183	16 970	0,87%
Classes 4	160 144	162 425	158 903	1,42%
<i>Dont contentieux</i>	121 085	131 996	130 952	9,01%
CDLs : Total classes 2, 3, 4 (b)	184 683	192 262	190 865	4,10%
Provisions	107 528	116 049	108 549	7,92%
Agios réservés	25 450	26 361	24 898	3,58%
Total provisions et agios réservés (c)	132 978	142 410	133 447	7,09%
Taux de créances classées (b)/(a)	14,78%	12,64%	13,52%	
Taux de couverture des CDLs (c)/(b)	72,00%	74,07%	69,92%	
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	10,64%	9,37%	9,45%	

3.4.2.2. LE PORTEFEUILLE TITRES :

□ Le portefeuille titres commercial :

Au 30 juin 2006, le portefeuille titres commercial de l'ATB a atteint 462.194 mD contre 365.716 mD à fin juin 2005 enregistrant ainsi une progression de 26,38%, défalquée comme suit :

RUBRIQUES	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	En mD Variation juin 2006/ juin 2005
Bons de Trésor	351 056	444 684	465 854	26,67%
Créances et dettes rattachées	14 660	17 510	18 510	19,44%
Titres de placement	0	0	0	0
Total	365 716	462 194	484 364	26,38%

* Classification établie par la banque. A cette date, le commissaire aux comptes n'a pas examiné les dossiers d'engagement de la clientèle et réserve son appréciation des risques s'y rapportant

□ Le portefeuille d'investissement :

RUBRIQUES	En mD			
	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation Juin 2006/ juin 2005
Titres d'investissement *	7 819	11 600	7 500	34,83%
SICAR Fonds gérés **	19 713	31 002	19 712	112,00%
Portefeuille titres de participations (libérés)	28 793	25 506	26 381	-11,41%
Créances rattachées	6 208	7 317	6 350	16,29%
Valeur brute	62 532	75 425	59 943	21,39%
Provisions	(4 324)	(4 002)	(3 818)	-18,55%
Agios réservés sur portage	(1 745)	(2 006)	(1 872)	16,21%
Valeur nette	56 463	69 417	54 253	28,07%

* cf détails page 194

** cf détails page 195

□ Portefeuille titres de participations :

Comparé au premier semestre 2005, les participations libérées ont enregistré une baisse de 11,41% au terme du premier semestre 2006.

RUBRIQUES	En mD			
	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation juin 2006/ juin 2005
Participations souscrites	30 008	26 500	27 458	-11,69%
Participations libérées	28 793	25 506	26 381	-11,41%
Parts dans les entreprises liées	9 212	9 212	9 212	0,00%
Participations en rétrocession	12 918	11 232	12 190	-13,05%
Titres de participation	6 662	5 062	4 979	-24,02%
Nombre de projets	55	53	53	-3,64%

3.4.2.3. LES IMMOBILISATIONS NETTES :

Les immobilisations nettes ont progressé de 18,90% au terme du premier semestre 2006 par rapport à celui de 2005.

	En mD			
	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation juin 2006/ juin 2005
Immobilisations Nettes	32 611	38 773	35 797	18,90%

3.4.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION :

3.4.3.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE :

Durant le premier semestre 2006, le PNB a progressé de 21,94% par rapport à la même période de l'exercice 2005.

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	En mD Variation juin 2006/ juin 2005
Produit Net Bancaire	33 536	40 893	71 220	21,94%

3.4.3.2. LA MARGE D'INTERET :

Comparée à la performance du premier semestre 2005, la marge d'intérêt s'est améliorée de 28,67% durant le premier semestre 2006.

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	En mD Variation juin 2006/ juin 2005
Produits en intérêts	48 364	59 017	99 698	22,03%
Produits des intérêts	34 710	39 516	71 228	13,85%
Produits des bons du trésor	13 654	19 501	28 470	42,82%
Charges en intérêts	27 485	32 153	54 104	16,98%
Dont coût des dépôts	26 003	29 389	50 231	13,02%
Marge d'intérêt	20 879	26 864	45 594	28,67%

3.4.3.3. LES COMMISSIONS NETTES :

Au 30 juin 2006, les commissions perçues et les commissions nettes ont progressé au même rythme, soit aux alentours de 18,63% comparativement au 30 juin 2005.

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	En mD Variation juin 2006/ juin 2005
Commissions perçues	7 454	8 843	16 317	18,63%
Commissions payées	942	1 118	2 110	18,68%
Commissions nettes	6 512	7 725	14 207	18,63%

3.4.3.4. LES AUTRES REVENUS

Comparés au 30 juin 2005, les « autres revenus » arrêtés au 30 juin 2006, ont enregistré une hausse de 2,59%, détaillée comme suit :

En mD

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation
				juin 2006/ juin 2005
Gains sur opérations financières et autres revenus	4 089	4 376	8 231	7,02%
Revenu du portefeuille d'investissement	2 056	1 928	3 188	-6,23%
Total autres revenus	6 145	6 304	11 419	2,59%

3.4.3.5. LES FRAIS GENERAUX :

Durant le premier semestre 2006, les frais généraux se sont établis à 20.559 mD enregistrant ainsi une augmentation de 23,43% par rapport à juin 2005. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des charges d'exploitation et des dotations aux amortissements.

En mD

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation
				juin 2006/ juin 2005
Frais de personnel	10 700	12 507	22 636	16,89%
Charges d'exploitation	4 533	5 740	10 759	26,63%
Dotations aux amortissements	1 424	2 312	3 625	62,36%
Frais Généraux	16 657	20 559	37 020	23,43%

3.4.3.6. LES SOLDES EN PERTES DE CREANCES

(DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DE CORRECTIONS DES VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF)

A fin juin 2006, le poste des soldes en pertes de créances a évolué de 3,61% imputable aux dotations aux provisions et aux pertes sur créances.

En mD

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation
				juin 2006/ juin 2005
Dotations aux provisions / créances	7 875	8 088	21 765	2,70%
Reprises de provisions		(557)	(13 557)	100%
Pertes sur créances		628	5 300	100%
Soldes en pertes de créances	7 875	8 159	13 508	3,61%

3.4.3.7. LE RESULTAT NET :

Le résultat net du premier semestre de l'année 2006 a enregistré une croissance soutenue de 27,11% comparativement au premier semestre 2005.

En mD

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2005	Variation
				juin 2006/ juin 2005
Résultat Net	7 285	9 260	17 650	27,11%

3.4.4. LES INDICATEURS TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 30/06/2006

En mD

	Période du 31/03/06 au 30/06/06*	Période du 31/03/05 au 30/06/05*	Période du 01/01/06 au 30/06/06*	Période du 01/01/05 au 30/06/05*
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	38 779	33 509	74 164	61 963
Intérêts	20 465	18 623	39 516	34 710
Commissions en produits	4 737	4 137	8 843	7 454
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	13 578	10 749	25 805	19 799
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	19 022	14 871	33 271	28 427
Intérêts encourus et charges assimilées	18 164	14 183	32 153	27 485
Commissions encourues	858	688	1 118	942
Autres charges	0	0	0	0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	19 757	18 638	40 893	33 536
4) Autres produits d'exploitation	18	20	49	39
5) Charges opératoires, dont :	10 807	8 260	20 559	16 657
Frais de Personnel	6 728	5 279	12 507	10 700
Charges générales d'exploitation	2 765	2 259	5 740	4 533
6) Structure du Portefeuille	-	-	531 611	422 179
Portefeuille titres commercial	-	-	462 194	365 716
Portefeuille titres d'investissement	-	-	69 417	56 463
7) Encours Crédits à la clientèle	-	-	1 077 560	876 819
8) Encours des dépôts	-	-	1 769 049	1 354 978
Dépôts à vue	-	-	655 646	386 433
Comptes d'épargne	-	-	192 389	163 113
9) Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	62 441	27 779
10) Capitaux propres	-	-	169 631	105 998

* Situation non auditée

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2006 :

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2.1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.
- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés». La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.
- Les commissions: sont prises en compte dans le résultat :
 - Lorsque le service est rendu
 - A mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2.2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2006, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2.3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

- Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;
- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2.4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

3.5. ACTIVITE DE LA BANQUE AU 31/12/2006 * :

3.5.1. LES RESSOURCES :

L'encours des ressources mobilisées par l'ATB s'est élevé au 31/12/2006 à 1.839.945 mD contre 1.560.451 mD au 31/12/2005, soit une progression de 17,91%. Cette évolution est détaillée comme suit :

□ Dépôts de clientèle

	En mD		
	2005	2006*	Variation 2006/2005
Dépôts à vue	444 566	585 284	31,65%
Compte d'épargne et épargne logement	175 817	210 487	19,72%
Dépôts à termes	827 454	920 167	11,20%
Autres**	62 035	56 694	-8,61%
Total	1 509 872	1 772 632	17,40%

** Dettes rattachées et autres sommes dues à la clientèle

□ Emprunts et ressources spéciales

	En mD		
	2005	2006*	Variation 2006/2005
Ressources spéciales	50 579	67 313	33,08%

3.5.2. LES EMPLOIS

Les crédits accordés par l'ATB ont atteint 1.115.795 mD au 31/12/2006 contre 966 889 mD au 31/12/2005 soit en progression de 15,4%. Ces crédits sont détaillés comme suit :

	En mD		
	2005	2006*	Variation 2006/2005
Crédits sur ressources ordinaires	914 243	1 054 523	15,34%
Crédits sur ressources spéciales	27 590	55 760	102,10%
Autres**	25 056	5 512	-78,00%
Total	966 889	1 115 795	15,40%

** Autres valeurs à imputer sur les clients + autres créances - produits perçus d'avance

3.5.3. LE PRODUIT NET BANCAIRE :

Le produit net bancaire de l'ATB a atteint au 31/12/2006 un montant de 85.859 mD contre 71.220 mD au 31/12/2005 enregistrant ainsi une progression de 20,55%.

	En mD		
	2005	2006*	Variation 2006/2005
Produit Net Bancaire	71 220	85 859	20,55%

* Situation non auditée

3.5.4. LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Résultat de l'exercice a atteint au 31/12/2006 un montant de 20.711 mD contre 17.650 mD au 31/12/2005 soit une progression de 17,34%

	En mD		
	2005	2006 **	Variation 2006/2005
Résultat de L'exercice	17 650	20 711	17,34%

3.5.5. LES INDICATEURS TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 31/12/2006*

	En mD			
	Période du 01/10/06 au 31/12/06 **	Période du 01/10/05 au 31/12/05**	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	46 789	35 257	160 782	127 434
Intérêts	29 914	19 405	92 108	71 228
Commissions en produits	5 170	4 539	18 782	16 317
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	11 704	11 313	49 891	39 889
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	18 767	15 602	70 472	56 214
Intérêts encourus et charges assimilées	17 792	14 996	67 865	54 104
Commissions encourues	975	606	2 607	2 110
Autres charges	0	0	0	0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	28 021	19 655	90 309	71 220
4) Autres produits d'exploitation	29	17	103	81
5) Charges opératoires, dont :	10 894 ⁽¹⁾	9 827 ⁽¹⁾	43 860	37 020
Frais de Personnel	6 818	6 268	25 579	22 636
Charges générales d'exploitation	4 076	3 559	12 990	10 759
6) Structure du Portefeuille	-	-	596 997	538 617
Portefeuille titres commercial	-	-	528 520	484 364
Portefeuille titres d'investissement	-	-	68 477	54 253
7) Encours Crédits à la clientèle	-	-	1 120 157	966 889
8) Encours des dépôts, dont :	-	-	1 771 926	1 510 044 ⁽²⁾
Dépôts à vue	-	-	584 984	444 532 ⁽³⁾
Comptes d'épargne	-	-	210 488	175 817
9) Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	67 313	50 579
10) Capitaux propres	-	-	185 337	166 970

⁽¹⁾ Ces chiffres ne tiennent pas compte de la dotation aux amortissements afférente à chaque période. Les charges opératoires tenant compte de la dotation aux amortissements se présentent comme suit :

Période du 01/10/06 au 31/12/06**	Période du 01/10/05 au 31/12/05**
13 002 mD	11 194 mD

⁽²⁾ Changement de présentation du compte « blocage sur effet à payer » de la rubrique « autres passifs » (PA5) à la rubrique « autres dépôts de la clientèle » (PA3)

⁽³⁾ Chiffre erroné : le chiffre corrigé tel qu'il ressort des états financiers est 444.566 mD

* Chiffres provisoires tels que publiés par l'ATB au titre des indicateurs d'activité au 31/12/2006

** Situation non auditée

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006 :

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2.1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.
- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés». La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.
- Les commissions: sont prises en compte dans le résultat :
 - Lorsque le service est rendu
 - A mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2.2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2006, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2.3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2.4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

LES FAITS MARQUANTS AU 31 DECEMBRE 2006 :

L'activité de l'Arab Tunisian Bank a été marquée, au cours de l'année 2006, par une forte progression du chiffre d'affaires, du Produit Net Bancaire et par une constante augmentation des dépôts de la clientèle, des crédits à la clientèle, ainsi que du volume du portefeuille Titre commercial.

L'ATB a réalisé, au 31/12/2006, un chiffre d'affaires de 161 MD en progression de 26,17% par rapport à fin décembre 2005.

Le Produit net bancaire a enregistré une hausse de 19 MD, soit 26,80% au 31 décembre 2006 comparativement au 31 décembre 2005. Cette performance est dûe en grande partie à une augmentation des intérêts et revenus assimilés.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 17,34% pour atteindre 1.772 MD au 31/12/2006 contre 1.510 MD à fin décembre 2005, cet accroissement provient essentiellement :

- ✓ de la forte évolution des dépôts à vue de 31,60% pour atteindre 585 MD contre 445 MD à fin décembre 2005. Ces dépôts (à vue) représentent 33,29% du total des dépôts au 31-12-2006 contre 29,79 % l'année précédente.
- ✓ de la hausse du volume des comptes Epargne, qui a progressé de 19,72% et constituent 11,98% de l'ensemble des dépôts de la clientèle.

Les crédits à la clientèle ont enregistré une évolution de 153 MD pour atteindre 1.120 MD au 31 décembre 2006 contre 967 MD à fin décembre 2005, soit une évolution de 15,85%, provenant essentiellement de l'augmentation du portefeuille effets de 135 MD ou de 18,06%.

Le portefeuille titres commercial détenu par l'ATB est passé de 484 MD au 31 décembre 2005 à 529 MD à fin décembre 2006, soit une augmentation de 44 MD ou 9,12%.

Enfin les commissions perçues ont progressé de 2,5 MD, soit 15,11% au 31 décembre 2006 pour s'établir à 18,8 MD, ce qui a contribué à l'amélioration de la couverture de la charge du personnel de 1,35 point pour atteindre 73,43%.

3.6. MATRICE SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces)

POINTS FORTS

- Le soutien de l'actionnaire majoritaire l'Arab Bank
- L'arrivée récente de la banque sur le marché bancaire l'a épargnée du cumul de difficultés majeures.
- Professionnalisme et savoir faire de son personnel
- L'existence de relations solides avec une élite de clientèle fidèle
- Dynamisme sur le marché de change
- Profil commercial satisfaisant

OPPORTUNITES

- Restructuration de la banque
- Croissance soutenue de la banque
- Réforme du secteur financier

POINTS FAIBLES

- Faible qualité des actifs par rapport aux standards internationaux
- Taille moyenne de la banque
- Faible capitalisation

MENACES

- Forte intermédiation bancaire
- Vulnérabilité des créances du secteur
- Arrivée des banques étrangères

3.7. FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE

A l'instar des autres banques de la place, L'ATB est exposée aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représente, au 31/12/2005, 53,19% du total de ses actifs.

La banque respecte les seuils fixés par la BCT pour les risques de liquidité et de change.

3.8. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N°99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N°2001-12 du 04 mai 2001.

APPLICATION DE L'ARTICLE 1

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets, et
- 2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

En 2004, l'on recense 28 bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'eux à 5% des fonds propres nets de la banque. Ces risques s'élevant à 323 435 mD, ne dépassent pas 5 fois les fonds propres nets de la banque.

En outre, on dénombre 4 bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'eux à 15% des fonds propres nets de la banque sans que le montant de ces risques (150 835 mD) n'outrepasse 2 fois les fonds propres nets de la banque. L'article 1 est respecté.

En 2005, l'on recense 11 bénéficiaires dont les risques encourus dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets sans toutefois que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres nets de la banque.

Ces risques s'élèvent à 167.986 mD.

En outre, on dénombre un bénéficiaire dont les risques encourus dépassent le seuil de 15% des fonds propres nets de la banque, soit un montant de 40.388 mD, sans toutefois dépasser la limite de 2 fois les fonds propres nets de la banque. L'article 1 est respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 2

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.

En 2004, les risques encourus sur 4 bénéficiaires totalisent un montant de 176 381 mD. Ces risques ont dépassé pour chacun des bénéficiaires 25% des fonds propres nets de la banque. L'article 2 n'est pas respecté.

En 2005, l'on recense un bénéficiaire dont les engagements dépassent la limite de 25% des fonds propres nets de la banque. L'article 2 n'est pas respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 3

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.

En 2004, les risques encourus sur les membres du conseil d'administration et les actionnaires détenant plus de 10% du capital social ne dépassent pas le seuil maximum prévu par l'article 3. L'article 3 est respecté

En 2005, les risques encourus sur les membres du conseil d'administration et les actionnaires détenant plus de 10% du capital social ne dépassent pas le seuil maximum prévu par l'article 3. L'article 3 est respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 4

Les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

En 2004, le montant des fonds propres nets de l'ATB s'élève à 98 219 mD. Le montant des risques encourus pondérés, tels que définis par la circulaire 91-24, s'élève à 1276 155 mD. Ainsi, le ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2004 à **7,70%**. L'Article 4 n'est pas respecté

En 2005, le montant des fonds propres nets de l'ATB s'élève à 158 482 mD. Le montant des risques encourus pondérés, tels que définis par la circulaire 91-24, s'élève à 1318574 mD. Ainsi, le ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2005 à **12,02%**. L'Article 4 est respecté

3.9. LITIGE OU ARBITRAGE

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par l'ATB en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque.

La banque a été soumise depuis le 03/01/2005 à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2001-2002-2003 qui s'est soldé par un redressement fiscal et le paiement d'une somme de 554 mD par la banque.

La banque a aussi été soumise depuis le début de l'année 2005 à un contrôle CNSS portant sur les exercices 2002-2003-2004 qui s'est soldé par un redressement social et le paiement d'une somme de 345mD.

Il faut signaler aussi que dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la banque et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change, la banque ainsi que les autres entreprises ont été définitivement citées sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

3.10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE :

3.10.1. INVESTISSEMENTS EN COURS DE REALISATION :

La politique d'investissement a trait à l'amélioration des agences existantes, à l'ouverture de nouvelles agences et à la refonte du système d'information.

☐ L'amélioration des agences existantes :

L'investissement consiste en la mise en place d'un nouveau modèle d'aménagement interne et externe des agences, l'amélioration des équipements au niveau des agences en l'occurrence équiper toutes les agences d'un distributeur automatique de billets.

Au terme de l'année 2005, le montant total des dépenses engagées s'est élevé à 678 mD.

En 2006, l'ATB a continué sa stratégie d'amélioration des agences existantes avec l'aménagement de 12 agences totalisant 2 599 mD en terme de coût.

☐ L'ouverture de nouvelles agences

L'année 2005 a été caractérisée par l'ouverture de huit nouveaux points de vente. Le montant de l'investissement s'est élevé à 2 737 mD.

Au terme de l'année 2005, le nombre total des agences s'est élevé à quarante quatre agences.

Au cours de l'année 2006, l'ATB a continué la stratégie d'extension de son réseau par l'ouverture de 22 nouvelles agences. Le montant de l'investissement s'est élevé à 3 535 mD. Le nombre actuel des agences est de 66 agences.

Ainsi, le réseau ATB s'est renforcé et le sera encore plus dans les années qui viennent.

☐ Renforcement du parc des DAB et des installations de sécurité :

L'ATB a poursuivi ses investissements au profit des traitements monétiques et l'équipement de ses agences en automates de retraits. En effet, l'année 2005 a été fertile et évolutive dans ce domaine et cela s'est traduit notamment par l'accroissement du parc des DAB, leur nombre est passé à 57 unités contre 42 en 2004.

La sécurité de la banque a été renforcée par l'installation d'un système de vidéo surveillance numérique et son extension à trois agences « pilotes ».

❑ Refonte du système d'information

L'ATB a démarré depuis quelques années un projet de refonte totale de son système d'information autour d'un GLOBAL BANKING qui est EQUATION et des modules annexes intégrés à ce système et permettant de prendre en charge toute l'activité de la banque. Ce projet de refonte a pris en considération tous les aspects : métiers, procéduraux, techniques, moyens humains et matériels tout en s'alignant sur les orientations stratégiques de la banque.

L'aboutissement de ce grand chantier conduira prochainement à la mise en œuvre de nouveaux projets générateurs de valeur ajoutée pour la banque.

❑ Investissements informatiques

L'année 2005 a constitué l'année pivot pour la mise en place du nouveau système d'information Equation. Ainsi, en concordance avec le schéma directeur, plusieurs investissements ont été entrepris en vue d'assurer la cohésion et la complémentarité des nouvelles applications et l'adoption du nouveau système sur le plan technique, fonctionnel et procédural.

Cette infrastructure a été réalisée dans le cadre d'assainissement des données en vue d'assurer une migration saine des données vers le nouvel environnement.

Même si l'ATB perçoit d'ores et déjà les avantages et les résultats préconisés du nouveau système, c'est au cours de l'année 2006 que son impact sur l'efficacité de la banque se fera réellement sentir.

3.10.2. INVESTISSEMENTS FUTURS :

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la banque continuera :

- a. La poursuite de la modernisation des agences (uniformisation et amélioration du look ainsi que l'installation des Distributeurs Automatiques de Billets)
- b. La rénovation de ses équipements électriques, téléphoniques, informatiques et de sécurité électronique
- c. La mise en place de son nouveau système d'information
- d. Son programme d'extension du réseau avec l'ouverture de :
 - 20 nouvelles agences prévues en 2007, estimées à 6 MD.
 - 5 nouvelles agences prévues en 2008, estimées à 1,5 MD.
 - 5 nouvelles agences prévues en 2009, estimées à 1,5 MD.
 - 2 nouvelles agences prévues en 2010, estimées à 0,6 MD.
 - 2 nouvelles agences prévues en 2011, estimées à 0,6 MD.

CHAPITRE 4 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT

4.1. LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 31/12/2005

4.1.1. PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 31/12/2005

4.1.1.1. SITUATION DES IMMOBILISATIONS

Description	En mD				Valeur Nette au 31/12/2005
	Valeur Brute au 31/12/2004	Acquisitions	Cessions	Amort. cumulés	
Logiciels ⁽¹⁾	2.769	636		2.488	917
Logiciels en cours ⁽¹⁾	227	349			576
Terrains	2.530				2.530
Constructions	11.765	6.350		3.702	14.413
Matériels & Outillages	1.470	116	3	530	1.053
Agencement, Aménagement et Installations (y compris AAI en cours)	12.895	1.973	75	7.709	7.084
Matériels de transport	2.238	687	225	1.752	948
Mobiliers et Matériels de Bureaux	3.488	288	108	2.238	1.430
Matériels informatiques	11.285	2.142	2.213	7.754	3.460
Constructions en cours ⁽²⁾	403	-312 ⁽³⁾			91
Immobilisations financières ⁽⁴⁾	93				93
Autres Immobilisations	1.338	1.864			3.202
TOTAL	50.501	14.093	2.624	26.173	35.797

(1) Figurent parmi la rubrique « matériel et mobiliers » au niveau de la note 5 des états financiers au 31/12/2005 (cf note rectificative page 147)

(2) Il s'agit d'avances sur immobilisations en cours : cette rubrique intègre toutes sorte d'avances sur acquisitions d'immobilisations. Dans le cas d'espèce il s'agit d'avances sur acquisitions de matériels roulants

(3) Reclassement du poste « construction en cours » vers le poste « matériel roulant »

(4) Figure parmi la rubrique « Autres immobilisations » au niveau de la note 5 des états financiers au 31/12/2005 (cf note rectificative page 147)

4.1.1.2. IMMEUBLES D'EXPLOITATION

Description	Affectation	En DT
		Valeur Nette Au 31/12/2005
SIEGE SOCIAL	Siège + agence centrale	5.751.756
SNDP	Administratifs	910.092
ESSAADI	Agence	126.707
TELEMAC	Archives	1.074.731
TOTAL		7.863.286

4.1.1.3. TERRAINS

		En DT
Description	Affectation	VCN au 31/12/2005
SIEGE SOCIAL	Siège + agence centrale	1 838 200
SNDP	Administratifs	646 667
MATEUR	Archives	45 000
Total		2 529 867

4.1.1.4. IMMEUBLES NON AFFECTES AUX ACTIVITES PROFESSIONNELLES

		En DT
Description	Affectation	VCN au 31/12/2005
ENNASR II	Local	266 024
INTEROIL (SFAX)	Immeuble	1 336 324
STE KHEMAISSA CONFECTION (SFAX)	Atelier de confection	352 130
STE PRINTEMPS CONFECTION (SFAX)	Complexe commercial et touristique	1 299 418
STE RELAX CENTER	Centre touristique	3 295 336
Total		6 549 232

4.1.1.5. IMMOBILISATIONS EN COURS

Il s'agit principalement du poste agencements, aménagements et installations en cours. Au terme de l'année 2005 ce poste se présente comme suit :

Rubriques	En DT Montant
LOGICIELS EN COURS	576 432
AAI EN COURS :	3 327 359
AG BEJA	40 755
AG LA MARSA	351 782
AG MONASTIR	86 641
AG NABEUL	263 178
AG MORKADH	139 598
AG HAMMAMET	147 483
AG MEGRINE	297 888
AG ZONE FRANCHE BIZERTE	413 451
HALL SIEGE	57 228
SIEGE	33 982
AG BIZERTE	286 145
AG SFAX II	90 410
AG MEHDIA	203 981
AG ENNASR	255 471
AG ARIANA	123 983
AG MED V	17 937
AG TEBOULBA	207 383
AG M'SAKEN	21 445
AG MEDINA JEDIDA	82 133
AG MOUROUJ	196 496
AG LAOUINA	9 989
TOTAL	3 903 791

4.1.2. PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE L'ATB AU 31/12/2005

4.1.2.1. TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement est composé d'emprunts obligataires pour un montant de 7.500 mD (hors créances rattachées). Ce portefeuille est détaillé au niveau des notes complémentaires aux états financiers (cf page 142).

4.1.2.2. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En mD

	Montant souscrit	Provisions	Montant Net	% du capital	Montant libéré
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC)	290	30	260	30,00%	290
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT SICAR (ATD)	900		900	30,00%	900
ARAB TUNISIAN INVEST SICAF (ATI)	2 314		2 314	30,11%	2 314
COMPUTER DISTRIBUTION (CODIS)	179	31	148	25,50%	179
ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)	2 318		2 318	22,51%	2 318
ARABIA SICAV	2 416	1251	1165	19,94%	2 416
ARAB TUNISIAN STUDIES (ATS)	9	9	0	12,80%	9
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	30		30	7,65%	30
UNION DE FACTORING (UNIFACTOR)	400		400	6,67%	400
SOCIETE ARABE DE REALISATIONS IMMOBILIERES (SARI)	66		66	2,00%	66
AXIS TRESORERIE SICAV	200		200	0,98%	200
SANADETT SICAV	90		90	0,08%	90
Total	9 212	1 321	7 891		9212

4.1.2.3. PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS EN RETROCESSION

En mD

	Montant souscrit	Provisions	Montant Net	% du capital	Montant libéré
HAMMAMET MARINE	200		200	28,57%	200
FLAMINGO BEACH	135		135	30,00%	135
BIFECTA	250	250	0	18,52%	250
SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVE ALIMENTAIRE DE MEDJEZ EL BAB (SICAM)	1 875		1 875	17,00%	1 875
EL MOURADI GOLF	2 000		2 000	16,81%	2 000
GRANDS MOULINS DU GOLFE (GMG)	527		527	13,18%	527
SOCIETE HOTELIERE NAHRAWESS	850		850	8,98%	850
PARC CARTHAGE	1 000		1 000	12,50%	250
LLYOD TUNISIEN	1 318		1 318	11,46%	1 318
EL MOURADI MAHDIA	2 000		2 000	11,04%	2 000
GENERALE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE SLAMA (GIAS)	360		360	10,34%	360
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SAHEL (SHTS)	662	662	0	10,14%	662
SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNISIE (SITT)	1 000		1 000	9,09%	1 000
SMALT INVESTMENT	100	100	0	6,67%	100
PRIMAVERA	395	395	0	5,00%	395
MEDITERRANEE TOURISME	180		180	10,00%	180
SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE (SET)	88	88	0	5,00%	88
Total	12 940	1 495	11 445		12190

4.1.2.4. PORTEFEUILLE DES TITRES DE PARTICIPATION

	Montant souscrit	Provisions	Montant Net	% du capital	En mD Montant libéré
SOCIETE TUNISIENNE DE GERANCE DE L'ENERGIE (STGE)	84	84	0	15,00%	84
INTER BANK SERVICES (IBS)	400		400	14 ,85%	155
SOCIETE INTERNATIONALE TOURISTIQUE ET HOTELIERE (SITH)	280	280	0	5,69%	280
SOCIETE D'ETUDE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SFAX (SEDATS)	100		100	10,00%	100
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE (SMT)	231		231	8,56%	231
ARAB INVESTMENT CONSORTIUM (AIC)	0,01	0,005	0,005	0,001%	0,01
PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE BIZERTE	300		300	7,86%	300
PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE ZARZIS	300		300	5,02%	300
SOCIETE INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION (SIBTEL)	175		175	5,00%	175
SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE (SOGIT)	320		320	5,00%	320
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU CAP BON (SODICAB SICAR)	200	13	187	4,55%	200
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE (SOTUGAR)	100	2	98	3,33%	100
SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (SPPI SICAR)	250		250	3,29%	250
LA MAISON DU BANQUIER	271		271	3,25%	232
SOCIETE TUNISIENNE INTERPROFESSIONNELLE POUR LA COMPENSATION ET LE DEPOT DES VALEURS MOBILIERES (STICODEVAM)	13		13	3,23%	13
COMPLEXE MECANIQUE DE TUNISIE (CMT)	300	300	0	3,00%	300
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST (SODINO SICAR)	350		350	2,92%	306
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE (TUNIS-RE)	958		958	3,34%	958
SOCIETE D'INVESTISSEMENT DU CAP BON (SICAB SICAF)	100		100	2,50%	100
COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR (COTUNACE)	40		40	1,00%	40
STE TUN. DE PROMOTION ET D'ANIMATION TOURISTIQUE (S T P A T)	40		40	10%	40
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA)	281	188	93	0,10%	281
BANQUE DU SUD (BS)	209	136	73	0,06%	209
S W I F T	5		5	0,01%	5
Total	5307	1 003	4 304		4 979

4.1.2.5. SICAR FONDS GERES

En DT

Désignation	Valeur Comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance
STB SICAR	1 800 000	1% du montant	25/03/2000	31/12/2005
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% du montant +10% des revenus	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% du montant +10% des revenus	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% du montant +10% des revenus	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25% du montant +10% des revenus	24/06/2005	31/12/2010
CHALLENGE SICAR	1 000 000	1% du montant	03/05/2005	31/12/2010
TOTAL	19 712 505			

4.2. LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2006

4.2.1. PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 30/06/2006

4.2.1.1. SITUATION DES IMMOBILISATIONS

En mD

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2005	Acquisitions	Cessions	Amort. cumulés	Valeur Nette Au 30/06/2006
Logiciels ⁽¹⁾	3.405	160		2.628	937
Logiciels en cours ⁽¹⁾	576	40			616
Terrains	2.530	250			2.780
Constructions	18.115	83		3.881	14.317
Matériels & Outillages	1.583	102		569	1.116
Agencement, Aménagement et Installations (y compris AAI en cours)	14.793	1.603	1	7.531	8.864
Matériels de transport	2.700			1.752	948
Mobiliers et Matériels de Bureaux	3.668	54		2.368	1.354
Matériels informatiques	11.214	1.619	140	8.884	3.809
Constructions en cours ⁽²⁾	91	339			430
Immobilisations financières ⁽³⁾	93	2			95
Autres Immobilisations	3.202	690		385	3.507
TOTAL	61.970⁽⁴⁾	4.942	141	27.998	38.773

⁽¹⁾ Figurent parmi la rubrique « matériel et mobiliers » au niveau de la note 5 des états financiers au 30/06/2006 (cf note rectificative page 147)

⁽²⁾ Il s'agit d'avances sur immobilisations en cours : cette rubrique intègre toutes sorte d'avances sur acquisitions d'immobilisations. Dans le cas d'espèce il s'agit d'avances sur acquisitions de matériels roulants et sur l'achat d'un local

⁽³⁾ Figure parmi la rubrique « Autres immobilisations » au niveau de la note 5 des états financiers au 30/06/2006

⁽⁴⁾ cf note rectificative page 147

4.2.1.2. IMMEUBLES D'EXPLOITATION

		En DT
Description	Affectation	Valeur Nette Au 30/06/2006
Siège social	Siège + agence centrale	5 709 477
SNDP	Administratifs	899 692
ESSAADI	Agence	125 219
TELEMAC	Archives	1 062 124
Total		7 796 512

4.2.1.3. TERRAINS

		En DT
Description	Affectation	Valeur Nette Au 30/06/2006
Siège social	Siège + agence centrale	1 838 200
SNDP	Administratifs	646 667
mateur	Archives	45 000
Ras Djebal	Terrain	250 000
Total		2 779 867

4.2.1.4. IMMEUBLES NON AFFECTES AUX ACTIVITES PROFESSIONNELLES

		En DT
Description	Affectation	Valeur Nette Au 30/06/2006
Ennasr II	Local	263 235
INTEROIL (SFAX)	Immeuble	1 359 944
STE KHEMAISSA CONFECTION (SFAX)	Atelier de confection	348 603
STE PRINTEMPS CONFECTION (SFAX)	Complexe commercial et touristique	1 286 401
STE RELAX CENTER	Centre touristique	3 262 324
Total		6 520 507

4.2.1.5. IMMOBILISATIONS EN COURS

En DT	
Rubriques	Montant au 30/06/2006
LOGICIELS EN COURS	616 213
AAI EN COURS	4 883 495
AG BEJA	46 466
AG LA MARSIA	363 312
AG MONASTIR	287 232
AG NABEUL	272 142
AG MORKADH	150 326
AG HAMMAMET	149 979
AG MEGRINE	298 426
AG ZONE FRANCHE BIZERTE	413 451
AG SFAX CHAKER	65 347
HALL SIEGE	58 205
SIEGE	14 171
AG SFAX TINA	61 284
AG BIZERTE	286 145
AG SFAX II	151 165
AG MEHDIA	205 066
AG ENNASR	277 447
AG ARIANA	123 983
AG TOZEUR	58 851
AG MED V	170 357
AG TEBOULBA	207 925
AG M'SAKEN	185 263
AG MEDINA JEDIDA	174 749
AG MOUROUJ	202 779
AG LAQUINA	198 358
CENTRE DE FORMATION	77 508
AG SFAX EZZIT	48 607
AG SFAX EL JEDIDA	47 524
AG SFAX EL AIN	81 692
AG BARDO II	8 693
AG EL AGBA	43 502
AG H LIF	70 800
AG MENZEL BOURGUIBA	36 668
AG DOUAR HICHER	41 486
DAB HOTEL HAROUN	4 586
TOTAL	5 499 708

4.2.1.6. ETAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS AU COURS DU 2EME SEMESTRE 2006

En mD

Description	Valeur Brute au 30/06/2006	Acquisitions	Cessions	Amort. cumulés	Valeur Nette Au 31/12/2006
Logiciels	3.565	1.531		2.928	2.168
Logiciels en cours	616	-348 ⁽¹⁾			268
Terrains	2.780	15			2.795
Constructions	18.198	334		4.065	14.467
Matériels & Outillages	1.685	226		612	1.299
Agencement, Aménagement et Installations	16.395	3.108		8.316	11.186
Matériels de transport	2.700	897	310	1.757	1.530
Mobiliers et Matériels de Bureaux	3.722	559	3	2.513	1.765
Matériels informatique	12.693	2.405	510	8.600	5.988
Constructions en cours ⁽²⁾	430	178			608
Immobilisations financières	95	3			98
Autres Immobilisations	3.892	1.139		1.748	3.283
TOTAL	66.771	10.046	823	30.539	45.455

(1) Il s'agit du reclassement du poste « logiciels en cours » vers le poste »logiciels »

(2) Il s'agit d'avances sur immobilisations en cours : cette rubrique intègre toutes sorte d'avances sur acquisitions d'immobilisations. Dans le cas d'espèce il s'agit d'avances sur acquisitions de matériels roulants et sur l'achat d'un local

4.2.2. PORTEFEUILLE TITRES DE L'ATB AU 30/06/2006

4.2.2.1. TITRES D'INVESTISSEMENT

Au 30/06/2006, le portefeuille titres d'investissement s'élève à 11.600 mD (hors créances rattachées).

Il est composé d'emprunts obligataires pour un montant de 6.600 mD et de parts de fonds communs de créances pour un montant de 5.000 mD (pour plus de détails cf note complémentaires aux états financiers intermédiaires page 194).

4.2.2.2. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Sociétés	Montant souscrit	Provisions	Montant Net	% du capital	En mD
					Montant libéré
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC)	290		290	30,00%	290
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT SICAR (ATD)	900		900	41,14% *	900
ARAB TUNISIAN INVEST SICAF (ATI)	2 314	202	2112	30,11%	2 314
COMPUTER DISTRIBUTION (CODIS)	179	73	106	25,50%	179
ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)	2 318		2 318	22,51%	2 318
ARABIA SICAV	2 416	1229	1187	17,59%	2 416
ARAB TUNISIAN STUDIES (ATS)	9	9	0	12,80%	9
FCP AXIS CAPITAL PROTÉGÉ	30		30	3,26%	30
UNION DE FACTORING (UNIFACTOR)	400		400	6,67%	400
SOCIETE ARABE DE REALISATIONS IMMOBILIERES (SARI)	66		66	2,00%	66
AXIS TRESORERIE SICAV	200		200	0,82%	200
SANADETT SICAV	90		90	0,07%	90
Total	9 212	1 513	7 699		9212

* La participation de l'ATB dans le capital de l'ATD sicar est passée de 30% à 41,14% suite à la renonciation de cette dernière à la partie non libérée de son capital social : le capital social de l'ATD sicar est passé de 3000 mD à 2 187,5 mD (capital libéré).

4.2.2.3. PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS EN RETROCESSION AU 30/06/2006

En mD

Sociétés	Montant souscrit	Provisions	Montant Net	% du capital	Montant libéré
HAMMAMET MARINE	200		200	28,57%	200
FLAMINGO BEACH	135		135	30,00%	135
BIFECTA	250	250	0	18,52%	250
SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVE ALIMENTAIRE DE MEDJEZ EL BAB (SICAM)	1 250		1 250	11,36%	1 250
EL MOURADI GOLF	2 000		2 000	16,81%	2 000
GRANDS MOULINS DU GOLFE (GMG)	400		400	10,00%	400
SOCIETE HOTELIERE NAHRAWESS	850		850	8,98%	850
PARC CARTHAGE	1 000		1 000	12,50%	250
LLYOD TUNISIEN	1112		1112	9,98%	1112
EL MOURADI MAHDIA	2 000		2 000	11,04%	2 000
GENERALE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE SLAMA (GIAS)	360		360	10,34%	360
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SAHEL (SHTS)	662	662	0	10,14%	662
SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNISIE (SITT)	1 000		1 000	9,09%	1 000
SMALT INVESTMENT	100	100	0	6,67%	100
PRIMAVERA	395	395	0	5,00%	395
MEDITERRANEE TOURISME	180		180	10,00%	180
SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE (SET)	88	88	0	5,00%	88
Total	11 982	1 495	10 487		11 232

4.2.2.4. PORTEFEUILLE DES TITRES DE PARTICIPATION AU 30/06/2006

	Montant souscrit	Provisions	Montant Net	% du capital	En mD Montant libéré
SOCIETE TUNISIENNE DE GERANCE DE L'ENERGIE (STGE)	84	84	0	15,00%	84
INTER BANK SERVICES (IBS)	400		400	16,90%	155
SOCIETE INTERNATIONALE TOURISTIQUE ET HOTELIERE (SITH)	280	280	0	5,69%	280
SOCIETE D'ETUDE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SFAX (SEDATS)	100		100	10,00%	100
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE (SMT)	231		231	8,56%	231
ARAB INVESTMENT CONSORTIUM (AIC)	0,01	0,005	0,005	0,001%	0,01
PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE BIZERTE	300		300	7,86%	300
PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE ZARZIS	300		300	5,02%	300
SOCIETE INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION (SIBTEL)	175		175	5,00%	175
SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE (SOGIT)	320		320	5,00%	320
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU CAP BON (SODICAB SICAR)	200	13	187	4,55%	200
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE (SOTUGAR)	100		100	3,33%	100
SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (SPPI SICAR)	250		250	3,29%	250
LA MAISON DU BANQUIER	271		271	3,25%	271
SOCIETE TUNISENNE INTERPROFESSIONNELLE POUR LA COMPENSATION ET LE DEPOT DES VALEURS MOBILIERES (STICODEVAM)	13		13	3,23%	13
COMPLEXE MECANIQUE DE TUNISIE (CMT)	300	300	0	3,00%	300
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST (SODINO SICAR)	350		350	2,92%	350
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE (TUNIS-RE)	958		958	3,34%	958
SOCIETE D'INVESTISSEMENT DU CAP BON (SICAB SICAF)	100		100	2,50%	100
COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR (COTUNACE)	40		40	1,00%	40
STE TUN. DE PROMOTION ET D'ANIMATION TOURISTIQUE (S T P A T)	40		40	10,00%	40
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA)	281	178	103	0,10%	281
ATTIJARI BANK	209	126	83	0,06%	209
S W I F T	5		5	0,01%	5
Total	5 307	981	4 325		5 062

4.2.2.5. SICAR FONDS GERES

Situation des placements en Fonds à capital risque auprès des SICAR au 30/06/2006 (en DT)

Désignation	Valeur Comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance
STB SICAR	1 800 000	1% du montant	25/03/2000	31/12/2005
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% du montant +10% des revenus	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% du montant +10% des revenus	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% du montant +10% des revenus	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25% du montant +10% des revenus	24/06/2005	31/12/2010
ATD SICAR 5	7 150 860	1,25% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
CHALLENGE SICAR 1	1 000 000	1% du montant	03/05/2005	31/12/2010
CHALLENGE SICAR 2	3 140 000	1% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
UNIVERS INVEST SICAR	1 000 000	1% du montant +10% des revenus	23/03/2006	31/12/2011
TOTAL	31 003 365			

4.2.2.6. MOUVEMENTS ENREGISTRES AU NIVEAU DU PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE L'ATB EN 2006

☐ Acquisitions et cessions durant le 1^{er} semestre 2006 (en DT)

SOUSCRIPTIONS		CESSIONS			
	MONTANT	PRINCIPAL	PLUS VALUE	MOINS VALUE	
placement au fonds à capital risque Challenge Sicar 2	3 140 000	Cession de 1268 actions GMG au prix de 100 DT l'action	126 800	0	0
placement au fonds à capital risque ATD Sicar 5	7 150 860	Cession de 6250 actions SICAM au prix de 130,104 DT l'action	625 000	188 150	0
placement au fonds à capital risque Univers Invest Sicar	1 000 000	Cession de 29752 actions LLOYD TUNISIEN au prix de 7,062 DT l'action	206 152	3 957	0
TOTAL	11 290 860	TOTAL	957 952	192 107	0

☐ Acquisitions et cessions durant le 2^{ème} semestre 2006 (en DT)

SOUSCRIPTIONS		CESSIONS			
	MONTANT	PRINCIPAL	PLUS VALUE	MOINS VALUE	
souscription à l'augmentation de capital de la société CODIS (1275 actions à 100 DT l'action)	127 500	Cession de 2000 parts sociales SHK NAHRAWESS au prix de 135,214 DT l'action	200 000	70 428	
souscription à l'augmentation de capital de la société UNION DE FACTORING (53332 actions à 5 DT l'action)	266 660	Cession d'une action AIC au prix de 5 DT l'action	10	0	5
souscription au capital du FCP IRADETT 20 (7000 parts à 10 DT)	70 000	Cession de 1200 actions GIAS au prix de 147,002 DT l'action	120 000	56 402	
souscription au capital du FCP IRADETT 50 (7000 parts à 10 DT)	70 000	Cession de 1500 parts sociales SHK NAHRAWESS au prix de 137,734 DT l'action	150 000	56 601	
souscription au capital du FCP IRADETT 100 (7000 parts à 10 DT)	70 000	Cession de 1000 actions GMG au prix de 100 DT l'action	100 000	0	
souscription au capital du FCP IRADETT CEA (7000 parts à 10 DT)	70 000	Cession de 1800 actions MED Tourisme au prix de 182,223 DT l'action	180 000	148 001	
souscription au capital du FCP SALAMETT CAP (7000 parts à 10 DT)	70 000				
souscription au capital du FCP SALAMETT PLUS (7000 parts à 10 DT)	70 000				
souscription à l'augmentation de capital de Attijari Bank (5531 actions à 5 DT l'action)	27 655				
TOTAL	841 815	TOTAL	750 010	331 432	5

4.3. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE

4.3.1. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE

CHANGEMENT DE METHODES DE PRESENTATION OPERE EN 2004 :

La « position de change », les « exigibles sur remises documentaires import » et les « exigibles sur remises documentaires export » figuraient au bilan clos au 31 décembre 2003 sous la rubrique « autres passifs » pour respectivement 15.941.039 DT, 13.487.459 DT et 4.049.312 DT. Un changement de présentation de ces opérations a eu lieu en 2004, il a consisté à rattacher les opérations en question en soustraction des comptes d'actif sous la rubrique « Autres actifs ». Comparativement les rubriques concernées ont été retraitées rétroactivement et figurent au bilan après ledit retraitement.

De même les comptes de la comptabilité matière sont reclassés au niveau de la rubrique « Autres passifs » pour une valeur total de 2.070.313 d'autre part les comptes relatifs aux opérations de retrait avec les cartes bancaires sont reclassées de la rubrique « Autres passifs » vers la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP » pour une valeur soustractive de 351.774 DT, de même pour les effets en intérêt échues au 31/12/2004 sont reclassées du poste « Autres actifs » vers le poste « Créances sur la clientèle » pour une valeur de 2.019.663 DT.

Les frais médicaux (42.808 DT) ainsi que les frais de formation (395.904 DT) étaient présentés en 2003 parmi les comptes de résultats sous l'intitulé « Charges d'exploitation ». Ces frais ont été rattachés en 2004 aux « frais de personnel » et classé sous l'intitulé correspondant. Comparativement les soldes figurant sur l'état de résultats arrêté au 31 décembre 2003 ont été retraités rétroactivement.

Les changements intervenus dans la présentation des comptes précités répondent aux prescriptions de la norme comptable bancaire.

RETRAITEMENTS EFFECTUES EN 2005 CONCERNANT L'EXERCICE 2004 :

1/ Des charges d'intérêts supplémentaires, au titre de dépôts à vue et de dépôts à terme, totalisant 1.392 mD (nets d'impôts) n'ont pas été rattachées à leur exercice d'origine clos au 31 décembre 2004. La correction de cette omission intervenue en 2005 a consisté à inscrire ledit montant en déduction des capitaux propres sous la rubrique « modifications comptables » (cf note 8 du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2005).

Consécutivement, la banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2004 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2005, conformément aux prescriptions de la norme comptable N° 11.

2/ Au niveau du portefeuille d'investissement, les dividendes à percevoir étaient présentés en 2004 au niveau du poste « autre actifs ». Ils ont été reclassés au niveau du poste « portefeuille d'investissement » pour une valeur de 9,094 mD.

4.3.1.1. BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE (en mD)

	Notes	2005	2004*	2004**	2003***
ACTIF					
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		63 340	22 401	22 401	30 803
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	189 629	143 477	143 477	105 544
Créances sur la clientèle	(2)	966 889	924 674	924 674	778 413
Portefeuille titre commercial	(3)	484 363	340 724	340 724	166 640
Portefeuille d'investissement	(4)	54 253	46 450	46 441	36 268
Valeurs immobilisées	(5)	35 797	24 901	24 901	22 287
Autres actifs		23 587	20 741	20 750	26 509
TOTAL ACTIF		1 817 858	1 523 368	1 523 368	1 166 464
PASSIF					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(6)	65 169	117 736	117 736	67 437
Dépôts et avoirs de la clientèle	(7)	1 509 872	1 250 654	1 248 914	958 832
Emprunts et ressources spéciales		50 579	27 339	27 339	19 171
Autres passifs		25 268	25 069	25 417	27 644
TOTAL PASSIF		1 650 888	1 420 798	1 419 406	1 073 084
CAPITAUX PROPRES					
Capital		60 000	35 000	35 000	35 000
Réserves		89 056	52 611	52 611	44 966
Résultats reportés		1 656	1 218	1 218	19
Modifications comptables		(1 392)			
Résultat de l'exercice		17 650	13 741	15 133	13 395
TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)	(8)	166 970	102 570	103 962	93 380
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 817 858	1 523 368	1 523 368	1 166 464

4.3.1.2. ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31 DECEMBRE (en mD)

	2005	2004	2003***
PASSIF EVENTUEL			
Cautions, avals et autres garanties	134 971	116 074	144 308
Crédits documentaires	237 917	284 013	247 671
TOTAL PASSIF EVENTUEL	372 888	400 087	391 979
ENGAGEMENTS DONNEES			
Engagements de financement donnés	65 560	76 197	80 910
Engagement sur titres	3 546	4 159	4 356
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	69 106	80 356	85 266
GARANTIES RECUES	321 635	389 714	352 182

* Après modifications comptables

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 30/04/2005

*** Retraité pour les besoins de la comparaison

(1) Les fonds propres de la banque renferment une réserve spéciale de réévaluation libre portant sur 4.218 mD. Cette réserve constituée en 2000 représente la contrepartie de l'appréciation de la valeur économique du siège social de la banque, telle que déterminée par voie d'expertise. L'opération en question constitue une exception par rapport aux règles énoncées par la norme comptable N°5.

4.3.1.3. ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE (en mD)

	Notes	2005	2004*	2004**	2003***
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts & revenus assimilés	(9)	71 228	65 960	65 960	62 147
Commissions	(10)	16 317	14 284	14 284	11 913
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(11)	36 701	26 757	26 757	16 639
Revenu du portefeuille d'investissement	(12)	3 188	2 442	2 442	2 206
Total produit d'exploitation bancaire		127 434	109 443	109 443	92 905
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	(13)	54 104	44 458	42 718	32 526
Commissions encourues		2 110	1 091	1 091	898
Total charges d'exploitation bancaire		56 214	45 549	43 809	33 424
PRODUIT NET BANCAIRE		71 220⁽¹⁾	63 894	65 634	59 481
Dotations aux provisions sur créances	(14)	(13 508)	(14 197)	(14 197)	(11 653)
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	(15)	789	(103)	(103)	(1 697)
Autres produits d'exploitation		81	81	81	80
Frais de Personnel		(22 636)	(20 339)	(20 339)	(19 242)
Charges d'exploitation		(10 759)	(9 471)	(9 471)	(8 689)
Dotations aux Amortissements		(3 625)	(2 673)	(2 673)	(2 695)
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 562	17 192	18 932	15 585
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		113	(135)	(135)	356
Impôts sur les bénéfices		(4 026)	(3 316)	(3 664)	(2 546)
Résultat des activités ordinaires		17 650	13 741	15 133	13 395
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RESULTAT NET DE LA PERIODE		17 650	13 741	15 133	13 395
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			1 392 ⁽²⁾		
RESULTAT AVANT MODIFICATION COMPTABLE		17 650	15 133	15 133	13 395

* Après modifications comptables

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 30/04/2005

*** Retraité pour les besoins de la comparaison

⁽¹⁾ Par suite à la réalisation des garanties constituées sur une créance contentieuse, la banque a procédé au cours de l'exercice audité à l'annulation des agios réservés antérieurement à l'exercice pour 1.086 mD et à leur comptabilisation parmi ses revenus. En contrepartie des provisions d'égal montant ont été constituées au titre de l'exercice 2005. Bien que sans incidences sur le résultat, l'adoption de cette méthode a eu pour effet de majorer à due concurrence le PNB réalisé et les dotations aux provisions de l'exercice. Cette procédure constitue, selon le commissaire aux comptes, une exception par rapport aux objectifs énoncés par les normes comptables régissant la constatation des produits et affecte, en l'absence d'une évaluation rétrospective des comptes de l'exercice clos au 31/12/2004, la comparabilité entre les PNB réalisés au titre de l'exercice audité et ceux réalisés au terme de l'exercice précédent.

⁽²⁾ Des charges financières concernant l'exercice antérieur (1.392 mD) ont été imputées sur les fonds propres dans la rubrique « modifications comptables » et ce après la prise en compte de leur effet sur l'impôt sur les sociétés (348 mD). Les données comparatives de l'exercice 2004 ont été retraitées en conséquence.

4.3.1.4. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31 DECEMBRE (en mD)

	Notes	2005	2004	2003*
ACTIVITE D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		121 141	111 137	93 018
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(61 217)	(48 397)	(40 238)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		4 333	1 727	8 648
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(50 045)	(155 907)	(78 664)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		258 321	285 368	108 445
Titres de placement			161	988
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		(24 828)	(22 212)	(18 620)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(21 284)	(11 201)	3 000
Impôts sur les sociétés		(4 674)	(3 059)	(1 305)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		221 747	157 617	75 272
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 186	1 849	1 946
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(5 622)	(6 965)	(2 715)
Acquisition / Cessions sur immobilisations		(11 470)	(4 223)	(3 467)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(14 906)	(9 339)	(4 236)
ACTIVITE DE FINANCEMENT				
Emission d'actions		52 000		
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales		22 968	8 145	25
Dividendes versés		(5 250)	(4 550)	(4 550)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement		69 718	3 595	(4 525)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(151)	267	108
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		276 559	151 873	66 511
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice		376 585	224 445	157 826
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	16	652 993	376 585	224 445

* Retraité pour les besoins de la comparaison

4.3.1.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2005

1) REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2.1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.
- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés» .

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

- Commissions : sont prises en compte dans le résultat :
 - lorsque le service est rendu
 - à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2.2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2005, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2.3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

d) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2.4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

2.5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeuble & construction	2 %
- Mobilier et matériels de bureau	10 %
- Matériels de transport	20 %
- Matériel de sécurité & coffre	20 %
- Matériel informatique	20 %
- Logiciels	33,33 %
- Oeuvres d'art	10 %
- A. A & Installations	10 %

3) NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 mDT)

□ Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 189 629 mDT au 31/12/05 contre 143 477 mDT au 31 décembre 2004.

RUBRIQUES	En mD	
	31/12/2005	31/12/2004
DAV auprès des banques et institutions financières	59 838	18 082
Prêts/MM interbancaire	10 000	19 500
Prêts en devises	117 516	102 751
Autres créances	365	1 100
Créances rattachées	521	344
Valeurs non imputés	1 389	1 700
TOTAL	189 629	143 477

□ **Note 2 : Créances sur la clientèle.**

Les créances sur la clientèle ont atteint 966 889 mDT au 31/12/05 contre 924 674 mDT au 31 décembre 2004.

En mD		
RUBRIQUES	31/12/2005	31/12/2004
Crédits à la clientèle	1 047 690	1 010 611
Crédits sur ressources spéciales	27 590	13 717
Autres valeurs à imputer sur les clients	22 588	18 843
Autres créances	6 525	10 607
Produits perçus d'avance	(4 058)	(2 682)
Valeur brute	1 100 336	1 051 096
Provisions	(108 549)	(100 340)
Agios réservés	(24 898)	(26 082)
Valeur nette	966 889	924 674

□ **Note 3 : Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres commercial a atteint 484 364 mDT au 31/12/2005 contre 340 724 mDT au 31 décembre 2004.

En mD		
RUBRIQUES	31/12/2005	31/12/2004
Bons de Trésor	465 854	333 476
Créances et dettes rattachées	18 510	7 248
Titres de placement	0	0
TOTAL	484 364	340 724

□ **Note 4 : Portefeuille d'investissement.**

Au 31 Décembre 2005, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 54 253 mDT contre 46 450 mDT au 31 décembre 2004.

En mD		
RUBRIQUES	31/12/2005	31/12/2004
Titres d'investissement	7 500	8 129
SICAR Fonds gérés	19 712	11 321
Titres de participations	4 979	6 529
Parts dans les entreprises liées	9 212	9 202
Participation en rétrocession	12 190	12 790
Créances rattachées	6 350	4 854
Valeur brute	59 943	52 825
Provisions	(3 818)	(4 805)
Agios réservés sur portage	(1 872)	(1 570)
Valeur nette	54 253	46 450

□ **Note 5 : Valeurs Immobilisées**

Au 31/12/2005, les valeurs immobilisées se sont élevées à 35 797 mD contre 24 901 mD au 31 décembre 2004.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	En mD					
	Val. Brute au 31/12/04	Acquisitions	Cessions	Val. Brute au 31/12/05	Amortissements cumulés	Val. nette au 31/12/05
Immeubles & AAI	27 594	8 445	75	35 964	11 426	24 538
Matériel et Mobiliers	19 238	3 177	2 324	20 091	13 010	7 081
Matériel roulant	2 238	1 187	225	3 200	1 752	1 448
Autres Immobilisations	1 431	1 748	-	3 179	449	2 730
TOTAL	50 501	14 557	2 624	62 434	26 637	35 797

□ **Note 6 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 117 736 mD au 31/12/04 à 65 169 mD au 31/12/05.

RUBRIQUES	En mD	
	31/12/2005	31/12/2004
Dépôts à vue	3 572	3 489
Dépôts à Terme	19 500	19 000
Emprunts	36 186	79 933
Dettes rattachées	219	3
Autres dépôts	5 692	15 311
TOTAL	65 169	117 736

□ **Note 7 : Dépôts de la clientèle.**

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 1 509 872 mD au 31 décembre 2005 contre 1 250 654 mD au 31 décembre 2004.

RUBRIQUES	En mD	
	31/12/2005	31/12/2004
Dépôts à vue	444 566	349 943
Dépôts à Terme	827 454	684 929
Comptes d'épargne	175 817	160 301
Autres sommes dues à la clientèle	42 827	39 120
Dettes rattachées	19 208	16 361
TOTAL	1 509 872	1 250 654

□ Note 8 : Capitaux propres

	En mD				
	Solde au 31/12/2004	Solde au 31/12/2004 après affectation	Modifications comptables	Aug. de capital au 31/12/2005	Solde au 31/12/2005 avant affectation
Capital	35 000	35 000		25 000	60 000
Réserves	52 611	62 056		27 000	89 056
Réserve légale	3 500	3 500			3 500
Réserves à régime spécial	2 815	3 760			3 000
Réserves pour réinv.exonéré	11 063	19 563			15 500
Prime d'émission	23 064	23 064		32 000	55 064
Réserves pour réévaluation	4 219	4 219			4 219
Réserves devenues disponibles	7 950	7 950		-5 000	7 773
Résultat reporté	1 218	1 656			1 656
Modifications comptables		-1 392	-1 392		-1 392
Autres capitaux propres					
Résultat	13 741				17 650
Total capitaux propre	102 570	97 320			166 970

Des charges financières concernant l'exercice antérieur (1 392) mD ont été imputées sur les fonds propres dans la rubrique modification comptable et ce après la prise en compte de leur effet sur l'impôt sur les sociétés (348) mD. Les données comparatives de l'exercice 2004 ont été retraitées.

□ Note 9 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 71 228 mD au 31/12/05 contre 65 960 mD au 31 décembre 2004.

	En mD	
RUBRIQUES	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	6 139	6 130
Intérêts sur crédit CT & MLT	45 923	40 911
Intérêts sur comptes courants débiteurs	14 399	14 733
Autres intérêts et revenus assimilés	4 767	4.186
TOTAL	71 228	65 960

□ Note 10 : Commissions.

Les commissions se sont élevées à 16 317 mD au 31 décembre 2005 contre 14 284 mD au 31 décembre 2004.

	En mD	
RUBRIQUES	31/12/2005	31/12/2004
Commissions sur comptes et moyens de paiement	8 157	6 520
Commissions sur opérations internationales	2 890	3 248
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	3 069	2 806
Récupérations et autres commissions	2 201	1 710
TOTAL	16 317	14 284

□ **Note 11 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières**

Ce poste s'est soldé par un gain de 36 701 contre 26 757 mD au 31 décembre 2004.

RUBRIQUES	En mD	
	31/12/2005	31/12/2004
Produits sur Bons de Trésor	28 470	17 501
Dividendes & plus-value sur cession des T Placement		429
Dotations pour dépréciation des T Placement		(101)
Reprise de provisions sur T Placement		838
Gain sur portefeuille commercial	28 470	18 667
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	254	405
Profit/ Perte sur opérations de change	978	739
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	6 904	7 153
Profit/ Perte sur position de change à terme	95	(207)
Gain sur opérations financières	8 231	8 090
TOTAL	36 701	26 757

□ **Note 12 : Revenu du portefeuille d'investissement**

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 2 442 mD au 31/12/04 à 3 188 mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	En mD	
	31/12/2005	31/12/2004
Produits de valeurs mobilières	1 732	1 092
Produits sur portage	1 456	1 350
TOTAL	3 188	2 442

□ **Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 54 104 mD au 31/12/05 contre 44 458 mD au 31 décembre 2004.

RUBRIQUES	En mD	
	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	2 417	526
Intérêts /ressources spéciales	1 456	819
Intérêts sur dépôts à terme	37 071	31 188
Intérêts sur comptes d'épargne	5 595	5 190
Intérêts sur dépôts à vue	7 565	6 735
TOTAL	54 104	44 458

□ **Note 14 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif**

Le solde de ce compte a atteint 13 508 mD au 31/12/2005 contre 14 197 mD au 31 décembre 2004.

En mD		
RUBRIQUES	31/12/2005	31/12/2004
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	21 765	13 469
Perte sur créances	5 300	3 082
Reprises provisions	(13 557)	(2 354)
TOTAL	13 508	14 197

□ **Note 15 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement**

Le solde de ce compte a atteint (789) mD au 31/12/2005 contre 103 mD au 31 décembre 2004.

En mD		
RUBRIQUES	31/12/2005	31/12/2004
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	87	2 293
Pertes sur cession titres	389	
Plus value sur cession titres de participation	(192)	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 073)	(2 190)
TOTAL	(789)	103

□ **Note 16 : Liquidités et équivalents de liquidités**

En mD		
RUBRIQUES	31/12/2005	31/12/2004
Caisse et avoirs auprès de la BCT , CCP	63 345	22 407
Avoirs auprès des banques et org. spécialisés	188 743	138 435
Portefeuille commercial	465 854	333 476
Dépôts des banques et org. spécialisés	(64 949)	(117 733)
TOTAL	652 993	376 585

CLASSIFICATION DES CREANCES PONDEREES PAR LES RISQUES ENCOURUS AU 31/12/2005

	Actifs d'après le bilan	Garanties	Taux de pondération	En mD Risques encourus
Caisse et dépôts auprès de la BCT du CCP	63.340		0	0
Caisse	5.300		0	0
BCT et CCP	58.040		0	0
Etablissements bancaires et financiers	189.629		20	37.926
Banques tunisiennes	0		20	0
Banques étrangères	59.838		20	11.968
Etablissements financiers spécialisés	365		20	73
Crédits accordés à des banques étrangères	117.516		20	23.503
Crédits accordés à des banques tunisiennes sur le marché financier	10.000		20	2.000
Autres créances sur les banques tunisiennes et les établissements financiers	1.910		20	382
Portefeuille des crédits	966.935	78.212	87	838.941
Crédits à l'Habitat	85.881		50	42.941
Crédits directs	663.127	77.414	100	585.513
Comptes courants débiteurs	146.376		100	146.376
Crédits à charge de l'Etat et avances sur dépôts à terme	6.842		100	28.065
Crédits sur ressources spéciales	28.065		100	146.697
Créances classées et litigieuses	146.697	798	100	14.140
Crédits non réglés	14.140		0	0
Autres créances sur la clientèle	9.208		100	9.208
Couverture sur portefeuille crédits	(133.401)		100	(133.401)
Portefeuille des participations et des valeurs mobilières	539.633		9	48.003
Titres de transaction	485.380		0	0
obligations sur établissements financiers tunisiens	7.812		20	1.562
Titres de participation	52.131		100	52.131
Couverture du portefeuille participations et valeurs mobilières	(5.690)		100	(5.690)
Les immobilisations nettes d'amortissement	35.797		96	34.538
Les immobilisations	34.538		100	34.538
Actifs fictifs au titre de charges reportées	1.259		0	0
Autres actifs	23.541	1.054	82	19.231
Avances sur taxes et impôts	3.517		0	0
Comptes autres actifs	20.201	793	100	19.408
Couverture sur autres actifs	(177)	(261)	100	(438)
Total des actifs classés au bilan	1.818.875	79.266	54	978.378
Engagements en faveur d'établissements bancaires	134.436		20	26.887
Garanties et cautions accordées	106.059		100	106.059
Crédits documentaires	129.677		100	129.677
Titres de financement accordé	34.660		100	34.660
Valeurs mobilières cautionnées	27.000		100	27.000
Engagements sur titres	1.077		100	1.077
Couverture des engagements accordés hors bilan	(2.912)		100	(2.912)
Total des engagements accordés	(429.997)		72	308.948
Garanties reçues des établissements bancaires	156.241		20	31.248
Total des engagements reçus	156.241		20	31.248
Total Général	2.405.113	79.266	55	1.318.574

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES ENCOURUS

En mD

Fonds Propres de base	
Capital social	60.000
Réserves	84.838
Report à nouveau	264
Réserves pour couverture des risques généraux	0
Bénéfice net au titre de l'exercice 2005 après distribution des bénéfices	11.050
Actifs fictifs au titre des charges reportées	(1.259)
Total des fonds propres de base	154.894
Fonds propres complémentaires	
Réserve de réévaluation des immobilisations	4.219
Modification comptable (net d'impôt)	(630)
Total des fonds propres complémentaires	3.589
Total des fonds propres de base et complémentaires	158.483
Total des risques encourus	1.318.574
Ratio de couverture des risques encourus	12,02%

4.3.2. NOTES COMPLEMENTAIRES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2005

□ Les retraitements effectués en 2005 concernant l'exercice 2004 :

Les retraitements effectués en 2005 concernant l'exercice 2004 :

1/ Des charges d'intérêts supplémentaires au titre de dépôts à vue et à terme totalisant 1,392 MDT (net d'impôt) n'ont pas été rattachées à leurs exercices d'origine clos au 31 décembre 2004. La correction de cette omission intervenue en 2005 a consisté à inscrire ledit montant en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables.

Consécutivement, la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2004 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2005 conformément aux prescriptions de la norme comptable n°11.

La valeur brute de ce retraitement s'élève à 1.739.858 dinars et a concerné :

- au niveau de l'Etat de Résultat : retraitement du poste CH1 (intérêts encourus et charges assimilées) d'un montant de 1.739.858 dinars.
- au niveau du Bilan : retraitement du poste PA3 (dépôts et avoirs de la clientèle) pour un montant de 1.739.858 dinars.

L'effet sur l'impôt est de 347.972,200 dinars. Le retraitement a concerné :

- au niveau de l'Etat de Résultat : retraitement du poste CH11 (impôt / sociétés) pour un montant de 347.972,200 dinars.
- au niveau du bilan : retraitement du poste PA5 (autres passifs) pour un montant de 347.972,200 dinars.

L'impact net sur le Résultat a été de 1.391.885,800 dinars.

2/ Au niveau du portefeuille d'investissement : les dividendes à percevoir étaient présentés en 2004 au niveau du poste - autres actifs. Ils ont été reclassés au niveau du poste - portefeuille d'investissement - pour une valeur de 9.094,500 dinars.



□ Titres d'investissement au 31/12/2005

Situation des Emprunts Obligataires au 31/12/2005 (en DT)				
EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/05
ATL 2001/2	31/01/2002	2 000 000	7,40%	800 000
CIL 2002/1	28/02/2002	500 000	TMM+1,25%	200 000
ATL 2002/1	15/10/2002	1 500 000	7,40%	600 000
CIL 2002/2	16/09/2002	500 000	TMM+1,25%	400 000
CIL 2002/2	16/09/2002	500 000	7,50%	400 000
CIL 2002/3	31/03/2003	500 000	7,50%	500 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	TMM+1,25%	500 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	7,00%	500 000
ATL 2003/1	15/03/2004	1 000 000	TMM+1,50%	800 000
ATL 2004/1	16/08/2004	500 000	TMM+1,50%	400 000
ATL 2004/1	16/08/2004	500 000	7,25%	400 000
CIL 2004/1	30/09/2004	1 000 000	TMM+1,25%	1 000 000
CIL 2004/2	31/03/2005	500 000	7%	500 000
CIL 2005/1	14/10/2005	500 000	7%	500 000
TOTAL		10 500 000		7 500 000

□ Sicar Fonds gérés au 31/12/2005

En DT

Désignation	Valeur Comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance
STB SICAR	1 800 000	1% du montant	25/03/2000	31/12/2005
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% du montant +10% des revenus	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% du montant +10% des revenus	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% du montant +10% des revenus	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25% du montant +10% des revenus	24/06/2005	31/12/2010
CHALLENGE SICAR	1 000 000	1% du montant	03/05/2005	31/12/2010
TOTAL	19 712 505			

□ Situation des participations au 31/12/2005 (hors participations en rétrocession)

Participations de l'Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2005

Raison Sociale	Catégorie	% de participation	Nombre d'actions	Valeur mathématique	Valeur Nominale	Situation nette	Montant libérée	Partie non libérée	Partie libérée	Provisions Detraite	Provisions A.T.B
AKC	PARTICIPATION	0.00%	150 000	5 000	10		10	0	10	0	0
STICREVAM	PARTICIPATION	3.23%	74 040	13 774	5	1 010 839	13 401	0	13 401	0	0
SOXIII	PARTICIPATION	5.00%	872 000	11 040	10	7 418 915	320 000	0	320 000	0	0
SITH	PARTICIPATION	5.89%	492 000	1 438	10	707 800	280 000	0	280 000	0	0
SIFS SICAR	PARTICIPATION	3.29%	760 450	12 165	10	9 287 213	250 000	0	250 000	0	280 000
La Maison de l'hotel	PARTICIPATION	3.25%	89 920	-28 176	100	-2 623 519	275 700	38 500	232 200	0	0
COUNACE	PARTICIPATION	1.00%	50 000	143 324	100	7 156 189	40 000	0	40 000	0	0
SMT	PARTICIPATION	8.58%	27 000	159 880	100	4 210 752	231 000	0	231 000	0	0
SOONO SICAR	PARTICIPATION	2.92%	1 200 000	12 490	10	7 687 792	350 000	43 780	306 220	0	0
SICAB SICAF	PARTICIPATION	2.50%	800 000	6 772	5	6 417 743	100 000	0	100 000	0	0
Zone Prassle Zennis	PARTICIPATION	5.02%	59 740	101 388	100	6 096 932	300 000	0	300 000	0	0
Zone Franche Buentel	PARTICIPATION	7.85%	381 500	11 173	100	4 202 537	300 000	0	300 000	0	0
TUNIS LIE	PARTICIPATION	3.34%	2 440 000	16 608	10	40 742 174	868 130	0	868 130	0	0
SOOCAB SICAR	PARTICIPATION	4.55%	440 000	6 421	10	4 145 331	200 000	0	200 000	13 060	13 060
STUJI	PARTICIPATION	15.00%	5 600	-2 246	20	-12 677	84 000	0	84 000	84 000	84 000
IBS	PARTICIPATION	14.95%	638 720	1 326	5	114 154	400 000	246 915	153 085	0	0
BIDRATS	PARTICIPATION	10.00%	10 000	52 826	100	526 250	100 000	0	100 000	47 375	0
SIJITHI	PARTICIPATION	5.00%	35 000	135 053	100	4 726 871	175 000	0	175 000	0	0
DMT	PARTICIPATION	3.00%	1 000 000	0 000	100	2 852 785	300 000	0	300 000	300 000	300 000
S.T.G	PARTICIPATION	0.01%	87 123	98 428	100		100 000	0	100 000	1 578	1 574
SWIFT	PARTICIPATION	3.33%	30 000	0 000	10		5 137	0	5 137	0	0
STPAT	PARTICIPATION	10.00%	4 000	8 900	100		40 000	0	40 000	0	0
FWA	PARTICIPATION	0.10%	10 000 000	7 719	10		280 380	0	280 380	187 693	187 697
IBS	PARTICIPATION	0.06%	20 000 000	4 338	5		208 020	0	208 020	123 232	123 753
AFC	PARTICIPATION	30.00%	200 000	53 050	5	687 159	290 116	0	290 116	29 957	29 940
AMANA SICAV	ENTREPRISE LIEE	30.00%	300 000	12 045	100	2 416 409	800 990	0	2 416 409	1 251 477	1 251 480
ATD SICAR	ENTREPRISE LIEE	30.11%	1 156 000	6 573	5	7 591 343	2 313 563	0	2 313 563	20 367	0
ATI (SICAF)	ENTREPRISE LIEE	22.51%	1 000 000	16 866	10		2 317 751	0	2 317 751	0	0

Bellette

Participations de l'Arab Tunisien Bank au 31 décembre 2005

Région Sociale	Catégorie	% de participation	Nombre d'actions	Valeur mathématique	Valeur nominale	Situation nette	Montant souscrit	Partie non libérée	Partie libérée	Provisions Detriment	Provisions A.T.B
ATN	ENTREPRISE LEE	12.80%	7 000	-2.439	10	-17 074	8 900	0	8 900	8 900	6 960
SANADET INCAV	ENTREPRISE LEE			108.290	100		60 000	0	60 000	0	0
SAB	ENTREPRISE LEE	2.00%	33 000	118.635	100	5 814 971	65 900	0	65 900	0	0
UNEFACOR	ENTREPRISE LEE	6.67%	1 200 000	6 160	5	7 391 762	400 000	0	400 000	0	0
AXIS TRINQWIRIB	ENTREPRISE LEE			108.300	100		200 000	0	200 000	0	0
AXIS PROTRQUE	ENTREPRISE LEE	4.65%	1 000	1 131.039	100		30 000	0	30 000	0	0
COOIS	ENTREPRISE LEE	25.50%	7 000	82.395	100	576 775	178 900	0	178 900	31 422	31 423
Total							14 518 056	327 195	14 190 891	2 387 134	2 323 892

Detriment

134

22

17

□ **Emprunts auprès des établissements bancaires et financiers au 31/12/2005**

Les Emprunts auprès des établissements bancaires et financiers se présentent, au 31/12/2005, comme suit :

BANQUE	Montant en devise	devise	Contre valeur en mille dinars
UTB TUNIS	5 000 000,000	EUR	8 057
ABPLC LONDON	505 000 000,000	JPY	5 858
ABPLC ZURICH	900 000 000,000	JPY	10 440
UBC I TUNIS	3 000 000,000	TND	3 000
BNA	2 000 000,000	TND	2 000
AB EDDAOUHA	5 000 000,000	USD	6 831
Total			36 186

□ **Tableau d'évolution des Ressources spéciales au 31/12/2005**

DESIGNATION	En mD			
	Solde au 31/12/04	Nouvelles Ressources	Remboursements	Solde au 31/12/05
SUEDOISES	126		40	86
ESPAGNOLES	443		82	361
ITALIENNES	828	1 425	93	2 160
BIRD	7 115		993	6 122
AFD	8 818	4 659	672	12 805
BEI	7 921	1 157		9 078
FONAPRA	1 426	100	157	1 369
FADES	237			237
BEST BANK		15 000		15 000
Sous-total	26 914	22 341	2 037	47 218
Réévaluation				2 664
Intérêts et charges à payer	425			697
Total	27 339	22 341	2 037	50 579

□ Tableau de détermination du résultat fiscal

	En mD		
	2005	2004 *	2003 **
BENEFICE BRUT	35 361	30 829	30 390
Réintégration (en plus)	7 976	10 128	5 018
Déduction (en moins)	7 656	10 606	8 233
Bénéfice fiscal	35 681	30 351	27 175
Provisions Déductibles (en moins)	13 685	13 772	14 451
Réinvestissements Exonérés	10 493	8 500	7 000
Bénéfice Imposable	11 502	8 079	5 725
Impôts sur les bénéfices	4 026	3 316	2 545
BENEFICE BRUT	35 361	30 829	30 390
Provisions déductibles	13 685	13 772	14 451
Impôts sur les sociétés	4 026	3 316	2 545
BENEFICE DE L'EXERCICE	17 650	13 741	13 395

□ Calcul du minimum d'impôt

	En mD		
	2005	2004 *	2003 **
Bénéfice fiscal	35 681	30 351	27 175
Provisions Déductibles (en moins)	13 685	13 772	14 451
Bénéfice avant réinvestissement	21 995	16 579	12 725
MINIMUM D'IMPOT	4 026	3 316	2 545

□ Notes à l'état de flux de trésorerie au 31/12/2005

L'état des flux de trésorerie de la banque analyse l'origine des liquidités obtenues à travers les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Ainsi l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidité est passé de 376.585 mD en 2004 à 652.993 mD en 2005 enregistrant une augmentation de 276.408 mD ou 73%. Cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement du flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation et de financement.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

La variation positive de ce flux s'explique principalement par :

- L'excédent des produits d'exploitation encaissés par rapport aux charges décaissées d'un montant de 10.004 mD entre décembre 2004 et décembre 2005.
- La variation positive des prêts et avances à la clientèle qui s'est accrue de 105.862 mD entre 2004 et 2005.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la souscription nette libérée dans certains titres d'investissement compensées en partie par la

* Après modifications comptables

** Retraité pour les besoins de la comparaison

perception des dividendes sont à l'origine d'une variation du flux de trésorerie négative de 5.567 mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Le flux de trésorerie net provenant des activités de financement fait ressortir une variation positive de 66.123 mD imputable à l'augmentation du capital opérée en 2005.

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars des dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/05, a engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de -151 mD.

Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du CCP, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois, le portefeuille titres de transaction qui est pris en totalité en fonction de l'intention de détention.

Ces liquidités & équivalents de liquidités qui s'élèvent au 31/12/2005 à 652.993 mD, proviennent des postes suivants :

Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP	63.345
Avoirs auprès des banques et org. Spécialisés	188.743
Portefeuille commercial	465.854
Dépôts des banques et org. Spécialisés	(64.949)

Note rectificative de la note 5 aux états financiers

Des erreurs d'imputation se sont glissées au niveau de la valeur brute des immobilisations et des amortissements y afférents au 31/12/2005 pour un montant global de 464 mD.

Le tableau de variation des immobilisations tenant compte des corrections nécessaires se présente comme suit :

En mD

RUBRIQUES	Val. Brute au 31/12/04	Acquisitions	Cessions	Val. Brute au 31/12/05	Amortissements cumulés	Val. nette au 31/12/05
Immeubles & AAI	27 593	8 011	75	35 529	11 411	24 118
Matériel et Mobiliers	19 239	3 531	2 324	20 446	13 010	7 436
Matériel roulant	2 238	687	225	2 700	1 752	948
Autres Immobilisations	1 431	1 864	0	3 295	0	3 295
TOTAL	50 501	14 093	2 624	61 970	26 173	35 797

Au 30/06/2006, la banque a procédé à la correction des erreurs constatées.

□ **Note relative à l'application de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 (exercice 2005)**

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N°99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N°2001-12 du 04 mai 2001.

APPLICATION DE L'ARTICLE 1

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets, et**
- **2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.**

En 2005, l'on recense 11 bénéficiaires dont les risques encourus dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres nets sans toutefois que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres nets de la banque.

Ces risques s'élèvent à 167.986 mD.

En outre, on dénombre un bénéficiaire dont les risques encourus dépassent le seuil de 15% des fonds propres nets de la banque, soit un montant de 40.388 mD, sans toutefois dépasser la limite de 2 fois les fonds propres nets de la banque. L'article 1 est respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 2

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.

En 2005, l'on recense un bénéficiaire dont les engagements dépassent la limite de 25% des fonds propres nets de la banque. L'article 2 n'est pas respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 3

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.

En 2005, les risques encourus sur les membres du conseil d'administration et les actionnaires détenant plus de 10% du capital social ne dépassent pas le seuil maximum prévu par l'article 3. L'article 3 est respecté.

APPLICATION DE L'ARTICLE 4

Les fonds propres nets de chaque banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

En 2005, le montant des fonds propres nets de l'ATB s'élève à 158 482 mD. Le montant des risques encourus pondérés, tels que définis par la circulaire 91-24, s'élève à 1318574 mD. Ainsi, le ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2005 à 12,02%. L'Article 4 est respecté

- b. L'appréciation de la solvabilité future des relations de la Banque, n'est pas fondée pour bon nombre de cas sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par ces relations d'états financiers récents en est la cause.
- c. D'après le schéma comptable en vigueur les éléments du portefeuille financier et du portefeuille commercial sont constatés globalement, ce qui rend nécessaire le recours en fin d'exercice à des éléments extra-comptables pour déterminer au cas par cas les engagements de la clientèle, et pour rattacher à chaque relation les impayés, les agios réservés et les provisions, y afférents.

6. Nous avons assisté aux opérations d'inventaire physique des valeurs au 31 décembre 2005. Dans ce cadre nous avons sélectionné le portefeuille central, la caisse centrale ainsi que les caisses de treize agences, où des écarts totalisant 0,122 MDT ont été relevés. Ces écarts sont en cours de justification jusqu'à ce jour.

7. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptable de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes.

8. La Banque a comptabilisé au cours de l'exercice parmi ses « gains sur portefeuille commercial et opérations financières » des plus values latentes pour 1,016 MDT correspondant à l'écart entre la valeur comptable et le prix de cession des bons de trésor figurant parmi le portefeuille et ayant fait l'objet de cessions durant le premier trimestre de l'année 2006.

Durant les exercices antérieurs, la Banque, comptabilisait ces plus values seulement lors de la réalisation effective des opérations de cession portant sur les mêmes titres. Conséquemment, les résultats de l'exercice audité se trouvent être majorés de la plus value constatée,

L'application de la même méthode retenue en 2005, aurait eu pour effet de situer les résultats au titre de l'exercice 2004 au delà de leur niveau publié de 0,117 MDT, montant que la Banque a estimé peu significatif et a décidé de ne pas en tenir compte pour corriger rétroactivement les états financiers de 2004 présenté comparativement à ceux de 2005. Cette position est à notre avis contraire aux dispositions de la norme comptable n°11 ; de plus nous estimons que la méthode retenue en 2005 ne satisfait pas aux conditions énoncées par la norme comptable n°25.

9. Le traitement par la Banque des suspens figurant dans les comptes inter-siège et inter-agences, fait ressortir à la date de clôture de l'exercice audité des soldes non justifiés en dinars et en monnaies étrangères totalisant au débit respectivement 0,227 et 0,055 MDT. Ces soldes requièrent à notre avis un apurement complet.

Il ressort également des traitements par la Banque des suspens de la comptabilité matière que des écarts portant sur des débits de 0,666 MDT et sur des crédits de 2,629 MDT demeurent en instance de justification.

Les provisions constituées par la Banque au titre des suspens précités ont porté sur 0,132 MDT et sont destinées à couvrir des risques de non justification que nous estimons à 0,394 MDT.

10. Les droits aux congés, évalués au cas par cas, ainsi que les primes d'encouragement (Bonus) à servir au personnel au titre de 2005 sont estimés à la date de clôture à 2,363 MDT. La Banque a couvert partiellement cette charge par la constitution d'une provision à hauteur de 1,865 MDT. Conséquemment les provisions constituées se trouvent être, à notre avis, en deçà de leur niveau requis pour 0,498 MDT.

11. Par suite à la réalisation des garanties constituées sur une créance contentieuse, la Banque a procédé au cours de l'exercice à l'annulation des agios réservés antérieurement à l'exercice pour 1,086 MDT et à leur comptabilisation parmi ses revenus. En contrepartie des provisions d'égale montant ont été constituées au titre de l'exercice 2005.

Bien que sans incidence sur les résultats, l'adoption de cette méthode a eu pour effet de majorer à due concurrence les produits nets bancaires réalisés et les dotations aux provisions de l'exercice. Cette procédure constitue à notre avis, une exception par rapport aux objectifs énoncés par les normes comptables régissant la constatation des produits, et affecte, en l'absence d'une évaluation rétrospective des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004, la comparabilité entre les produits nets bancaires réalisés au titre de l'exercice audité et ceux réalisés au terme de l'exercice précédent.

12. Les fonds propres de la Banque renferment une réserve spéciale de réévaluation libre portant sur 4.218 MDT. Cette réserve constituée en 2000, représente la contrepartie de l'appréciation de la valeur économique du siège social de la Banque, telle que déterminée par voie d'expertise. L'opération en question constitue à notre avis une exception par rapport aux règles énoncées par la norme comptable n° 5

13. Des charges d'intérêts supplémentaires au titre de dépôts à vue et de dépôts à terme totalisant 1,392 MDT (nets d'impôts) n'ont pas été rattachées à leur exercice d'origine clos au 31 décembre 2004. La correction de cette omission intervenue en 2005 a consisté à inscrire ledit montant en déduction des capitaux propres sous la rubrique modifications comptables

Consécutivement la Banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers relatifs à l'exercice 2004 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2005 conformément aux prescriptions de la norme comptable n°11.

14. Pour couvrir les risques liés aux opérations de retrait en dinars et en devises réalisées au moyen de cartes monétiques et en dépassement des provisions constituées par les clients, soit respectivement 0,495 MDT et 0,356 MDT, ainsi que les risques en rapports avec les avances non autorisées accordées en devises pour 0,822 MDT, et d'autres risques divers portant sur 2,216 MDT, la Banque a constitué des provisions pour risques et charges totalisant 3,889 MDT.

15. Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la banque et à ses participations, conformément aux normes comptables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001.

Les risques devant, à notre avis, être couverts par des provisions portent au 31 décembre 2005 sur 137,5 MDT dont 5,7 MDT au titre des participations. En couverture des mêmes risques la Banque a constitué des provisions pour 110,745 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 26,703 MDT soit un total de 137,447 MDT.

Conséquemment nous estimons que les provisions constituées et les agios réservés par la Banque au 31/12/2005 couvrent raisonnablement les risques inhérents à ses engagements.

16. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque (classement) en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001. Ces actifs portent au 31 décembre 2005 sur 1.319 MDT dont 340 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 55% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2005. Les fonds propres de la Banque corrigés de l'impact de ce qui est mentionné aux § 8 à 10 ci-dessus totalisent 159,043 MDT et représentent environ 12,06 % du total des actifs pondérés.

17. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 80,09% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 1170 cas et a porté sur 1.145 MDT pour un total de 1.412 MDT. Conséquemment la répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2005 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
710.655	514.544	10.626	16.970	27.951	130.952

18. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 11 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque. Nous avons constaté également que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque, nous avons relevé en outre que les engagements de la même relation dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C. T nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

19. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997 nous avons procédé à partir des données de la comptabilité à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2005. il ressort en conséquence que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque

20. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001 nous avons procédé à partir des données de la comptabilité à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2005. il en ressort que le ratio dégagé est de 75% supérieur au seuil minimal exigé par les textes sus-visés

21. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et de ce qui est indiqué dans les précédents paragraphes de notre présent rapport nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2005 tels qu'annexés aux pages 13 à 28 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

22. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 21 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit :

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque, et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change ; la Banque ainsi que les autres entreprises ont été définitivement cités sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

23. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les informations en questions n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Ahmed Mansour



Deloitte.

Ahmed Masmoudi & Associés
31 Avenue AbouBaba El Anouar
El Menzah VI
2091 - Tunis
Tunisie

Tel: +216 71 755 755
Fax: +216 71 786 692
asmasmou@deloitte.com.tn
www.deloitte.com.tn

*Traduction de l'Additif au rapport général du commissaire aux comptes au titre
de l'exercice clos au 31 Décembre 2005*

Tunis le 23 mai 2006

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 3 mai 2003, nous avons l'honneur de vous présenter un additif à notre rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005, ayant pour objet l'actualisation des paragraphes 8 et 17 dudit rapport à la lumière des retraitements des états financiers de 2005 décidés par votre Conseil d'Administration sur la base des recommandations de la Banque Centrale du 22 mai 2006.

Les dites recommandation portent sur :

- a. La correction des résultats figurant sur les états financiers annexés à notre rapport au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005 pour tenir compte de ce qui est mentionné dans le paragraphe 8 de notre précité rapport.
- b. Le reclassement d'une créance sur une entreprise publique (4,366 MDT) parmi les engagements incertains (classe 2), en raison de ses difficultés économiques et de l'augmentation du volume de ses engagements vis-à-vis des autres institutions financières ; sachant que les engagements de ladite entreprise vis-à-vis de la Banque ont diminué durant l'exercice 2005 d'environ 45% par rapport au montant total des engagements de la même relation à fin décembre 2004 (7,944 MDT).

Consécutivement, la Banque a procédé à l'annulation pure et simple de la plus-value constatée parmi ses « gains sur portefeuille commercial et opérations financières » pour 1,016 MDT correspondant à l'écart entre la valeur comptable et le prix de cession des bons de trésor figurant parmi le portefeuille et ayant fait l'objet de cessions durant le 1^{er} trimestre de l'année 2006. Les résultats de la Banque ont été ainsi ramenés, en tenant compte de l'effet de l'impôt sur les bénéfices, à 17,650 MDT contre 18,640 MDT figurant sur les états financiers annexés à notre rapport daté du 13 mai 2006.

La Banque a procédé également au reclassement des engagements de l'entreprise visée au paragraphe (b) ci-dessus en transférant 4,366 MDT des engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) vers les engagements incertains (classe 2). Le reclassement opéré n'a pas donné lieu à la constitution de provisions complémentaires en raison des garanties consenties et de la nature des concours accordés.

A la lumière des corrections, apportées par la Banque, le paragraphe 8, figurant dans notre rapport daté du 13 mai 2006, devient sans objet et se doit, à notre avis, d'être supprimé ; de plus, la structure par classe, des créances sur la clientèle, figurant au paragraphe 17 du même rapport, devient ainsi répartie :

Audit, Tax., Consulting, Corporate Finance.

Member of
Deloitte Touche Tohmatsu

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
710.655	510.178	14.992	16.970	27.951	130.952

L'incidence des corrections ci-dessus mentionnées sur les autres parties du rapport se présente ainsi :

Paragraphe 16 : (nouveau) ... Les fonds propres de la Banque corrigés de l'impact de ce qui est mentionné aux § 9 et 10 ci-dessus totalisent 158,482 MDT et représentent environ 12,02 % du total des actifs pondérés.

Ahmed Mansour



Deloitte.

Ahmed Mansour & Associés
51 Avenue Aboubeba El Anssari
El Menzah VI
2091 - Tunis
Tunisie

Tel: +216 71 755 755
Fax: +216 71 756 692
ahmansour@deloitte.com.tn
www.deloitte.com.tn

Arab Tunisian Bank

*Traduction de notre rapport spécial de commissariat aux comptes au titre de
l'exercice clos au 31 Décembre 2005*

Tunis le 13 mai 2006

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 65-2001 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et des articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune convention conclue par la Banque entrant dans le domaine d'application des articles précités.

Nous avons également l'honneur de vous informer que nous n'avons pas relevé à l'occasion de nos travaux de commissariat aux comptes de conventions conclues par la Banque portant sur des opérations visées par les articles précités du Code des Sociétés Commerciales

Ahmed Mansour



4.3.4. TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES

En mD

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. exonéré	Réserves pour réévaluation	Réserves devenues disponibles	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2003	35 000	3 500	23 064	5 178	5 840	4 219	3 165	0	19	0	13 395	93 380
Affectation du résultat 2003 (AGO du 12/06/2004)				645	7 000				5 750		-13 395	0
Dividendes et superdividendes									-4 550			-4 550
Transfert de réserves aux réserves devenues disponibles				-3008	-1777		4 785					0
Bénéfice de l'exercice 2004											15 133	15 133
Solde au 31/12/2004	35 000	3 500	23 064	2 815	11 063	4 219	7 950	0	1218	0	15 133	103 962
Affectation du résultat 2004 (AGO du 30/04/2005)				945	8 500				5 688		-15 133	0
Dividendes et superdividendes									-5 250			-5 250
Effets de modifications comptables ⁽¹⁾										-1 392		-1 392
Transfert de réserves aux réserves devenues disponibles				-760	-4 063		4 823					0
Augmentation de capital	25 000		32 000				-5 000					52 000
Bénéfice de l'exercice 2005											17 650	17 650
Solde au 31/12/2005	60 000	3 500	55 064	3 000	15 500	4 219	7 773	0	1 656	-1 392	17 650	166 970
Effets de modifications comptables imputés sur les résultats reportés ⁽¹⁾									-1 392	1 392		0
Affectation du résultat 2005 (AGO du 24/05/2006)		896		337	10 493				5 924		-17 650	0
Dividendes et superdividendes							-413		-6 187			-6 600
Bénéfice au 30/06/2006											9 260	9 260
Solde au 30/06/2006	60 000	4 396	55 064	3 337	25 993	4 219	7 360	0	1	0	9 260	169 631

⁽¹⁾ Correction des charges financières concernant l'exercice 2004 imputée sur les fonds propres (cf note 8 des états financiers page 136)

4.3.5. TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES DES TROIS DERNIERS EXERCICES (en mD)

	2003	2004	2005
Bénéfice net de l'exercice	13 395	15 133	17 650
Résultat reporté	19	1 218	264 ⁽¹⁾
Réserves disponibles	0	0	413
Bénéfice à répartir	13 413	16 351	18 327
Réserve légale	0	0	896
Réserves à régime spécial	645	945	337
Réserves pour réinvestissement (nettes d'impôt)	7 000	8 500	10 493
Dividendes statutaires	1 750	1 750	2 062,5 ⁽²⁾
Super dividendes	2 800	3 500	4 537,5 ⁽²⁾
Report à nouveau	1 218	1 656	1

(1) Résultat reporté après effets de modifications comptables (cf tableau de mouvement des capitaux propres)

(2) Les actions nouvelles souscrites et gratuites portent jouissance à partir du 01/10/2005

4.3.6. EVOLUTION DES DIVIDENDES

	2003	2004	2005
Dividendes (en mD)	4 550	5 250	6 600
Nombre d'actions (en milliers)	7 000	7 000	12 000 ⁽¹⁾
Dividende par action ancienne (en dinars)	0,650	0,750	0,800
Dividende par action nouvelle souscrite et gratuite (en dinars)	-	-	0,200
Taux de dividende en % de la valeur nominale	13%	15%	16%
Date de détachement	28/06/2004	16/05/2005	31/05/2006

(1) Avant réduction du nominal de 5 dinars à 1 dinar suivant décision de l'AGE du 24/05/2006

4.3.7. EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET RESULTAT D'EXPLOITATION

	2003 [*]	2004 ^{**}	2004 ^{***}	2005
Total des Produits d'Exploitation Bancaire (en mD)	92 905	109 443	109 443	127 434
Produit Net Bancaire (en mD)	59 481	65 634	63 894	71 220 ⁽¹⁾
Résultat d'Exploitation (en mD)	15 585	18 932	17 192	21 562
Capital social (en mD)	35 000	35 000	35 000	60 000
Nombre d'actions (en milliers)	7 000	7 000	7 000	12 000 ⁽²⁾
Produits d'Exploitation Bancaire/action (en DT)	13,272	15,635	15,635	10,620
Produit Net Bancaire/action (en DT)	8,497	9,376	9,128	5,935
Résultat d'Exploitation/action (en DT)	2,226	2,705	2,456	1,797

(1) Par suite à la réalisation des garanties constituées sur une créance contentieuse, la banque a procédé au cours de l'exercice audité à l'annulation des agios réservés antérieurement à l'exercice pour 1.086 mD et à leur comptabilisation parmi ses revenus. En contrepartie des provisions d'égal montant ont été constituées au titre de l'exercice 2005. Bien que sans incidences sur le résultat, l'adoption de cette méthode a eu pour effet de majorer à due concurrence le PNB réalisé et les dotations aux provisions de l'exercice. Cette procédure constitue, selon le commissaire aux comptes, une exception par rapport aux objectifs énoncés par les normes comptables régissant la constatation des produits et affecte, en l'absence d'une évaluation rétrospective des comptes de l'exercice clos au 31/12/2004, la comparabilité entre les PNB réalisés au titre de l'exercice audité et ceux réalisés au terme de l'exercice précédent.

(2) Avant réduction du nominal de 5 dinars à 1 dinar suivant décision de l'AGE du 24/05/2006

* Retraité pour les besoins de la comparaison

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 30/04/2005

*** Après modifications comptables

4.3.8. EVOLUTION DU RESULTAT NET

	2005	2004*	2003***
Capital social (en mD)	60 000	35 000	35 000
Nombre d'actions (en milliers)	12 000 ⁽¹⁾	7 000	7 000
Bénéfice avant impôt (en mD)	21 676	17 057	15 941
Bénéfice net (en mD)	17 650	13 741	13 395
Bénéfice consolidé avant impôt (en mD)	21 707	16 802	16 720
Bénéfice net consolidé (en mD)	17 574	13 375	14 162
Bénéfice avant impôt par action (en dinars)	1,806	2,437	2,277
Bénéfice net par action (en dinars)	1,471	1,963	1,914
Bénéfice consolidé avant impôt par action (en dinars)	1,809	2,400	2,389
Bénéfice net consolidé par action (en dinars)	1,465	1,911	2,023

⁽¹⁾ Avant réduction du nominal de 5 dinars à 1 dinar suivant décision de l'AGE du 24/05/2006

4.3.9. EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (en mD)

	2005	2004*	2004**	2003***
Bénéfice net	17 650	13 741	15 133	13 395
Dotations aux provisions sur créances et passifs	21 765	13 469	13 469	12 199
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	87	2 293	2 293	2 050
Dotations aux Amortissements	3 625	2 673	2 673	2 695
Reprise sur provisions	14 630	4 544	4 544	1 917
Marge brute d'autofinancement	28 497	27 632	29 024	28 422

4.3.10. EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR L'ATB (en mD)

Intitulé de l'emprunt	Montants initialement avalisés	Montant avalisé au 31/12/2005	Montant avalisé au 30/06/2006	Dernière échéance
UNIFACTOR 2005/1	7.000	7.000	7.000	01/09/2010
AFRICA 2003	1.000	1.000	1.000	16/09/2010
Total	8.000	8.000	8.000	

4.3.11. EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR L'ATB NEANT

* Après modifications comptables

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 30/04/2005

*** Retraité pour les besoins de la comparaison

4.3.12. PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS (en mD)

	2005	2004 *	2004 **	2003 ***
Dépôts de la clientèle	1 509 872	1 250 654	1 248 914	958 832
Créances nettes sur la clientèle	966 889	924 674	924 674	778 413
Créances douteuses et litigieuses	190 865	191 465	191 465	182 533
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	1 411 698	1 342 763	1 342 763	1 142 526
Total des capitaux propres	166 970	102 570	103 962	93 380
Total des capitaux propres avant résultat	149 320	88 829	88 829	79 985
Réserve de réévaluation	4 219	4 219	4 219	4 219
capital social	60 000	35 000	35 000	35 000
Total bilan	1 817 858	1 523 368	1 523 368	1 166 464
PNB	71 220	63 894	65 634	59 481
Commissions nettes	14 207	13 193	13 193	11 015
Frais généraux (frais de personnel+charges d'exploitation+dotation aux amortissements)	37 020	32 483	32 483	30 626
Frais de personnel	22 636	20 339	20 339	19 242
Provisions sur créances	108 549	98 574	98 574	91 141
Agios réservés (créances)	24 898	26 082	26 082	25 968
Provisions & agios réservés	133 447	124 656	124 656	117 109
Résultat d'exploitation	21 562	17 192	18 932	15 585
Bénéfice net	17 650	13 741	15 133	13 395
Dividendes	6 600	5 250	5 250	4 550
Fonds propres nets	158 482	98 219	98 219	88 733
Les actifs pondérés par les risques	1 318 574	1 276 155	1 276 155	1 152 000

4.3.13. PRINCIPAUX RATIOS

☐ Ratios de Structure

	2005	2004 *	2004 **	2003***
Total capitaux propres/total bilan	9,18%	6,73%	6,82%	8,01%
Dépôts de la clientèle/Total bilan	83,06%	82,10%	81,98%	82,20%
Créances nettes sur la clientèle/total bilan	53,19%	60,70%	60,70%	66,73%
Dépôts de la clientèle /créances nettes sur la clientèle	156,16%	135,25%	135,07%	123,18%

☐ Ratios de Productivité

	2005	2004 *	2004 **	2003***
Frais Généraux / PNB	51,98%	50,84%	49,49%	51,49%
Commissions nettes / Frais de personnel	62,76%	64,87%	64,87%	57,24%
Frais de personnel/PNB	31,78%	31,83%	30,99%	32,35%

* Après modifications comptables

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 30/04/2005

*** Retraité pour les besoins de la comparaison

☐ Ratios de Rentabilité

	2005	2004 *	2004 **	2003 ***
R.O.E= Bénéfice net/ (total des capitaux propres avant résultat -réserve de réévaluation)	12,16%	16,24%	17,88%	17,68%
R.O.A= Bénéfice net /Total actif	0,97%	0,90%	0,99%	1,15%
Bénéfice net / PNB	24,78%	21,51%	23,06%	22,52%
PNB / Total Bilan	3,92%	4,19%	4,31%	5,10%
Dividendes / Capital Social	11,00%	15,00%	15,00%	13,00%
Commissions nettes / PNB	19,95%	20,65%	20,10%	18,52%

☐ Ratios Prudentiels

	2005	2004 *	2004 **	2003***
Ratio de liquidité	175,9%	144,20%	144,20%	129,81%
Ratio de solvabilité	12,02%	7,70%	7,70%	7,70%

☐ Ratios de Risques

	2005	2004 *	2004 **	2003***
Créances Douteuses et Litigieuses CDLs	190 865	191 465	191 465	182 533
<i>évolution</i>	-0,31%	4,89%	4,89%	8,20%
Provisions & Agios réservés	133 447	124 656	124 656	117 109
<i>évolution</i>	7,05%	6,44%	6,44%	9,93%
Créances brutes sur la clientèle (bilan et hors bilan)	1 411 698	1 342 763	1 342 763	1 142 526
CDLs / Créances brutes	13,52%	14,26%	14,26%	15,97%
Provisions et agios réservés / CDLs	69,92%	65,11%	65,11%	64,16%

INTERPRETATION DES RATIOS

☐ Ratios de structure

Le ratio relatif au total capitaux propres/total bilan a augmenté en 2005 grâce à l'augmentation plus sensible des capitaux propres suite à l'augmentation du capital de la banque. Il est passé de 8,01% en 2003 à 6,73% en 2004 pour se situer à 9,18% au 31/12/2005.

Le ratio dépôts de la clientèle / total bilan a également augmenté en 2005 par rapport à 2004, passant de 82,1% à 83,06%, ceci grâce à l'augmentation des dépôts de 20,73% par rapport à 2004.

* Après modifications comptables

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 30/04/2005

*** Retraité pour les besoins de la comparaison

Quant au ratio « créances nettes/total bilan », il a diminué sur la période 2003-2005 conséquemment à une augmentation du total bilan plus importante que celle constatée au niveau des créances sur la clientèle.

En effet, le total bilan a augmenté de 30,6% sur la période 2003-2004 contre une progression 18,79% des créances nettes sur la clientèle.

Pour ce qui est de la période 2004-2005, le total bilan s'est accru de 19,33% contre 4,57% pour les créances nettes sur la clientèle.

De ce fait, le ratio dépôts de la clientèle/ créances nettes sur la clientèle est passé de 123,18% en 2003 à 135,25% en 2004 puis à 156,16% en 2005.

Ratios de productivité

Le ratio frais généraux par rapport au PNB a enregistré une diminution sur la période 2003-2004 puis une légère hausse en 2005. Ce ratio est de 51,5% en 2003, 50,8% en 2004 et 51,98% en 2005.

Le ratio commissions nettes/frais du personnel traduit le taux de couverture des charges salariales par ces commissions, ce ratio s'est nettement amélioré en 2004 atteignant les 64,87% alors qu'il était de 57,24% en 2003. Cependant il a fléchi en 2005 suite à une augmentation des frais de personnel due entre autres à des indemnités pour départs anticipés à la retraite et la distribution d'une prime spéciale à l'occasion de l'augmentation du capital.

Ratios de rentabilité

Le ROE est passé de 17,68% en 2003 et à 16,24% en 2004 puis 12,16% en 2005. La baisse enregistrée en 2005 s'explique par l'augmentation plus sensible des capitaux propres par rapport au bénéfice dégagé.

La rentabilité de l'actif économique après avoir enregistré un fléchissement en 2004, s'est légèrement améliorée en 2005 passant ainsi de 1,15% en 2003 à 0,9% en 2004 puis à 0,97% au 31/12/2005.

Les ratios prudentiels

Le ratio de liquidité est en nette progression : de 129,81% en 2003, il passe à 144,20% en 2004 et à 175,9% en 2005 enregistrant ainsi une amélioration de 31,7 points.

Quant au ratio de solvabilité il s'est nettement amélioré, il s'établit à 12,02% au 31/12/2005.

Ratios de risques

L'importance relative des CDLs par rapport au volume des créances brutes sur la clientèle est passée de 15,97% en 2003 à 14,26% en 2004 puis à 13,52% en 2005, ceci grâce à la diminution relative des créances douteuses et litigieuses et une radiation des créances.

Ces CDLs provisionnées à hauteur de 64,16% en 2003 sont couvertes en 2004 par des provisions atteignant 65,11% et 69,92% en 2005.

4.4. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

RETRAITEMENTS EFFECTUES EN 2005 CONCERNANT LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2004

1/ Des charges d'intérêts supplémentaires, au titre de dépôts à vue et de dépôts à terme, totalisant 1.392 mD (nets d'impôts) n'ont pas été rattachées à leur exercice d'origine clos au 31 décembre 2004. La correction de cette omission intervenue en 2005 a consisté à inscrire ledit montant en déduction des capitaux propres sous la rubrique « modifications comptables » (cf note 9 du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2005).

Consécutivement, la banque a procédé au retraitement rétroactif des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2004 présentés comparativement à ceux de l'exercice 2005, conformément aux prescriptions de la norme comptable N° 11.

2/ Au niveau du portefeuille d'investissement, les dividendes à percevoir étaient présentés en 2004 au niveau du poste « autre actifs ». Ils ont été reclassés au niveau du poste « portefeuille d'investissement » pour une valeur de 9,094 mD.

CHANGEMENT DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION EN 2005

Le périmètre de consolidation a fait l'objet d'une extension en 2005 par suite à l'intégration dans ledit périmètre des sociétés suivantes : « ARABIA sicav », « SANADETT sicav », « AXIS TRESORERIE sicav » et « FCP AXIS CAPITAL PROTEGE ».

Consécutivement, la banque a procédé au retraitement rétroactif du périmètre de consolidation au titre de l'exercice 2004 et a retraité rétroactivement les états financiers consolidés au titre du même exercice.

RESERVES FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2005

Dans son rapport sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2005 (cf rapport du commissaire aux comptes) le commissaire aux comptes a émis la réserve suivante : « nous n'avons pas pu disposer des états financiers définitifs, de la liasse de consolidation et du rapport du commissaire aux comptes de la société Computer Distribution, pour cette dernière la banque a procédé à sa consolidation sur la base d'états financiers provisoires ».

RESERVES FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2004

Dans son rapport sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2004, le commissaire aux comptes a émis la réserve suivante:

« Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend six entreprises dont cinq ont été mises en équivalence, à savoir : les sociétés «Arab Tunisian Lease», «Arab Tunisian Development», «Arab Financial Consultants», «Computer distribution», et «Arab Tunisian Invest» sachant que cette dernière détient de son côté une participation de 1,386% au capital de l'Arab Tunisian Bank, la sixième a été intégrée proportionnellement ; il s'agit de la société «Union de Factoring».

Dudit périmètre l'Arab Tunisian Bank a exclu les sociétés «Arabia Sicav», «Sanadet Sicav», «Axis Trésorerie Sicav» et «Axis Capital Protège». Sur toutes ces sociétés l'Arab Tunisian Bank exerce une influence notable du fait de sa participation au capital et à la direction desdites sociétés en tant qu'administrateur.

Cette exclusion constitue, à notre avis, un cas d'inobservation des prescriptions édictées par les normes internationales traitant de ce sujet ».

CHANGEMENTS ATTENDUS DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION 2006

Les états financiers consolidés n'étant pas encore arrêtés, la banque ne peut pas se prononcer quant aux éventuels changements dans le périmètre de consolidation 2006.

4.4.1. BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2005

	Notes	2005	2004 *	2004 **
En mD				
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		63 340	22 401	22 401
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	189 917	143 477	143 477
Créances sur la clientèle	(2)	970 019	925 270	928 026
Portefeuille titre commercial	(3)	484 621	340 724	340 724
Portefeuille d'investissement	(4)	32 524	38 229	40 216
Titres mis en équivalence	(5)	24 738	11 076	8 994
Valeurs immobilisées	(6)	35 878	24 944	24 945
Autres actifs		22 074	26 181	20 909
TOTAL ACTIF		1 823 111	1 532 302	1 529 692
PASSIF				
Banque centrale et CCP				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(7)	65 183	121 145	118 462
Dépôts et avoirs de la clientèle	(8)	1 510 038	1 251 114	1 249 374
Emprunts et ressources spéciales		50 579	27 339	27 339
Autres passifs		27 183	26 970	27 042
TOTAL PASSIF		1 652 983	1 426 568	1 422 217
CAPITAUX PROPRES				
Capital		60 000	35 000	35 000
Réserves groupe		92 484	56 334	56 841
Modification Comptable		(1 392)		
Résultat consolidé de l'exercice		17 574	13 375	14 932
TOTAL CAPITAUX PROPRES ⁽¹⁾	(9)	168 966	104 709	106 773
Part des minoritaires dans les réserves		1 039	894	556
Part des minoritaires dans le résultat		121	131	146
TOTAL PASSIF, CAPITAUX PROPRES ET INTERET MINORITAIRE		1 823 111	1 532 302	1 529 692

* Etat retraité pour les besoins de la comparaison (cf page 162)

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 30/04/2005

⁽¹⁾ Les fonds propres de la banque renferment une réserve spéciale de réévaluation libre portant su 4.218 mD. Cette réserve constituée en 2000 représente la contrepartie de l'appréciation de la valeur économique du siège social de la banque, telle que déterminée par voie d'expertise. L'opération en question constitue une exception par rapport aux règles énoncées par la norme comptable N°5.

4.4.2. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005 (en mD)

	2005	2004
PASSIF EVENTUEL	366 050	400 087
Cautions, avals et autres garanties	128 133	116 074
Crédits documentaires	237 917	284 013
ENGAGEMENTS DONNEES	69 106	80 480
Engagements de financement donnés	65 560	76 321
Engagement sur titres	3 546	4 159
GARANTIES RECUES	323 724	390 170

4.4.3. ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005 (en mD)

	Notes	2005	2004 *	2004 **
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts & revenus assimilés	(10)	71 429	66 044	66 243
Commissions	(11)	16 485	14 409	14 408
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(12)	36 708	26 756	26 757
Revenu du portefeuille investissement	(13)	1 875	1 963	2 069
Total produits d'exploitation bancaire		126 497	109 172	109 476
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	(14)	54 256	44 570	42 829
Commissions encourues		2 114	1 095	1 094
Total charges d'exploitation bancaire		56 370	45 665	43 923
PRODUIT NET BANCAIRE		70 127 ⁽¹⁾	63 507	65 553
Dotations aux provisions sur créances	(15)	(13 580)	(14 205)	(14 231)
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(16)	717	(726)	(581)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		1 381	858	656
Autres produits d'exploitation		84	82	82
Frais de Personnel		(22 700)	(20 391)	(20 391)
Charges d'exploitation		(10 803)	(9 508)	(9 509)
Dotations aux Amortissements		(3 632)	(2 680)	(2 679)
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 593	16 937	18 900
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		114	(135)	(134)
Impôts sur les bénéfices		(4 012)	(3 296)	(3 688)
Résultat des activités ordinaires		17 695	13 506	15 078
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT DU GROUPE		17 695	13 506	15 078
Part des intérêts minoritaire		121	131	146
RESULTAT NET DU GROUPE		17 574	13 375	14 932
EFFET DE MODIFICATIONS COMPTABLE			1 392 ⁽²⁾	-
RESULTAT CONSOLIDE APRES MOD COMP		17 574	14 767	-

* Etat retraité pour les besoins de la comparaison (cf page 162)

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 30/04/2005

⁽¹⁾ Par suite à la réalisation des garanties constituées sur une créance contentieuse, la banque a procédé au cours de l'exercice audité à l'annulation des agios réservés antérieurement à l'exercice pour 1.086 mD et à leur comptabilisation parmi ses revenus. En contrepartie des provisions d'égal montant ont été constituées au titre de l'exercice 2005. Bien que sans incidences sur le résultat, l'adoption de cette méthode a eu pour effet de majorer à due concurrence le PNB réalisé et les dotations aux provisions de l'exercice. Cette procédure constitue, selon le commissaire aux comptes, une exception par rapport aux objectifs énoncés par les normes comptables régissant la constatation des produits et affecte, en l'absence d'une évaluation rétrospective des comptes de l'exercice clos au 31/12/2004, la comparabilité entre les PNB réalisés au titre de l'exercice audité et ceux réalisés au terme de l'exercice précédent.

⁽²⁾ Des charges financières concernant l'exercice antérieur (1.392 mD) ont été imputées sur les fonds propres dans la rubrique « modifications comptables » et ce après la prise en compte de leur effet sur l'impôt sur les sociétés (348 mD). Les données comparatives de l'exercice 2004 ont été retraitées en conséquence.

4.4.4. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005

En mD

	NOTE	2005	2004 *	2004 **
ACTIVITE D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		131 288	118 281	118 095
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(61 217)	(48 397)	(48 397)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		4 595	2 238	2 238
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(59 780)	(160 436)	(163 800)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		258 321	285 368	285 368
Titres de placement			161	161
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		(25 047)	(22 337)	(22 337)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(21 518)	(11 582)	(11 324)
Impôts sur les sociétés		(4 674)	(3 059)	(3 059)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		221 968	160 238	156 945
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 414	2 271	1 482
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(5 976)	(6 965)	(6 965)
Acquisition / Cessions sur immobilisations		(11 502)	(4 226)	(4 226)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(16 064)	(8 920)	(9 708)
ACTIVITE DE FINANCEMENT				
Emission d'actions		52 000		
Emission d'emprunt		1 983		
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales		22 968	8 145	8 145
Dividendes versés		(5 297)	(4 585)	(4 585)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement		71 654	3 560	3 560
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(151)	267	267
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cour de l'exercice		277 558	154 878	150 797
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice		377 957	222 812	223 008
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE		655 364	377 957	374 072

* Etat retraité pour les besoins de la comparaison (cf page 162)

** Tel qu'approuvé par l'AGO du 30/04/2005

4.4.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005

1) REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank et de ses entreprises associés sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

2.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Le périmètre de consolidation du groupe ATB a enregistré des variations pour l'exercice 2005 ceci en intégrant les SICAV ou la société mère l'ARAB TUNISIAN BANK a la qualité de dépositaire a savoir ARABIA SICAV, SANADETT SICAV, AXIS TRESORERIE & AXIS PROTEGE ceci par la méthode de mise en équivalence sachant que les états financier consolidé arrêté au 31 12 2004 ont était retraiter selon le nouveau périmètre arrêté au 31 12 2005 pour le besoin de la comparabilité.

2.2. Méthode de consolidation

- L'intégration proportionnelle

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

La consolidation par intégration proportionnelle implique la substitution du coût d'acquisition des titres de la société par la part du groupe dans les éléments d'actifs et de passifs de celle-ci ainsi que dans son résultat.

- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,32%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,37%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,38%
Arab Tunisian Develop	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,94%
AFC	Financier	Associée	Mise en équivalence	32,83%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Intégration proportionnelle	9,87%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	19,82%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,38%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	4,09%
Axis Protège	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,84%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25,33%

3) BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers consolidés sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

3.1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.
- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

- Commissions : sont prises en compte dans le résultat :
 - Lorsque le service est rendu
 - A mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

3.2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2005, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

3.3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés :

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

3.4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

3.5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	2 %
– Mobilier et matériels de bureau	10 %
– Matériels de transport	20 %
– Matériel de sécurité & coffre	20 %
– Matériel informatique	20 %
– Logiciels	33,33 %
– Oeuvres d'art	10 %
– A . A & Installations	10 %

4) METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5) NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 mD)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 189917 mD au 31/12/2005 contre 143 477 mD au 31/12/2004.

RUBRIQUES	Décembre 2005	Décembre 2004
DAV auprès des banques et institutions financières	60 126	18 082
Prêts/MM interbancaire	10 000	19 500
Prêts en devises	117 516	102 751
Autres créances	365	1 100
Créances rattachées	521	344
Valeurs a imputé Correspondant	1 389	1 700
TOTAL	189 917	143 477

Note 2 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle ont atteint 970 019 mD au 31 décembre 2005 contre 925 270 mD au 31/12/2004.

RUBRIQUES	Décembre 2005	Décembre 2004
Crédits à la clientèle	1 051 084	1 010 610
Crédits sur ressources spéciales	27 590	13 717
Autres créances	6 526	11 203
Autres valeurs a imputer sur clients	22 588	18 844
Produits perçus d'avance	(4 058)	(2 682)
Valeur brute	1 103 730	1 051 692
Provisions	(108 807)	(100 340)
Agios réservés	(24 904)	(26 082)
Valeur nette	970 019	925 270

Note 3 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial a atteint, au 31 décembre 2005, 484 621 mD contre 340 724 mD au 31/12/2004.

RUBRIQUES	Décembre 2005	Décembre 2004
Bons de Trésor	465 854	333 476
Créances et dettes rattachées	18 511	7 248
Titres de placement	256	0
Provisions pour dépréciation des Titres de placement		
TOTAL	484 621	340 724

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Au 31 décembre 2005, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 32 524 mD contre 38229 mD à la fin de l'année 2004.

RUBRIQUES	Décembre 2005	Décembre 2004
Titres d'investissement	7 500	8 129
SICAR Fonds gérés	6 701	11 321
Titres de participations	4 979	6 528
Parts dans les entreprises liées	165	75
Participation en rétrocession	12 190	12 790
Créances rattachées	6 350	4 844
Valeur brute	37 885	43 697
Provisions	(3 489)	(3 898)
Agios réservés sur portage	(1 872)	(1 570)
Valeur nette	32 524	38 229

Note 5 : Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 24 738 mD à la date du 31 décembre 2005 contre 11 076 mD à la fin de l'année 2004.

RUBRIQUES	Décembre 2005	Décembre 2004
Titres A T L	5 172	5 218
Titres A T I	2 111	2 239
Titres ATD SICAR	1 424	1 128
Titres A F C	429	282
Titres Arabia Sicav	1 162	1 164
Titres Sanadett Sicav	13 290	549
Titres Axis Trésorerie	891	226
Titres Axis Protéger	63	51
Titres CODIS	196	213
TOTAL	24 738	11 076

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Au 31 décembre 2005, les valeurs immobilisées se sont élevées à 35 878 mD contre 24 944 à la fin de l'année précédente.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	Val. Brute au 31/12/04	Val. Brute au 31/12/05	Amortissements cumulés au 31/12/05	Val. nette
Immeubles & AAI	27 594	35 964	11 426	24 538
Matériel et Mobiliers	19 251	20 145	13 010	7 135
Matériel roulant	2 238	3 200	1 752	1 448
Autres Immobilisations	1 431	3 179	449	2 730
Ecart d'acquisition	52	52	25	27
TOTAL	50 566	62 540	26 662	35 878

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 121.145 mD au 31/12/2004 à 65 183 mD à la fin de l'année 2005.

RUBRIQUES	Décembre 2005	Décembre 2004
Dépôts à vue	3 572	3 489
Autres dépôts affectés	5 706	18 720
Dépôts à Terme	19 500	19 000
Emprunts	36 186	79 933
Dettes rattachées	219	3
TOTAL	65 183	121 145

Note 8 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint au 31 décembre 2005 un volume global de 1 510 038 mD contre 1 251 114 mD au 31 décembre 2004.

RUBRIQUES	Décembre 2005	Décembre 2004
Dépôts à vue	444 565	349 943
Dépôts à Terme	827 454	684 928
Comptes d'épargne	175 817	160 301
Autres sommes dues à la clientèle	42 993	39 088
Dettes rattachées	19 209	16 854
TOTAL	1 510 038	1 251 114

Note 9 : Capitaux propres

	Solde au 31/12/2004	Solde au 31/12/2005 avant affectation
Capital	35 000	60 000
Réserves consolidées	56 334	92 484
Modification comptable		(1 392)
Résultat consolidé	13 375	17 574
Total capitaux propres group	104 709	168 966
Part des minoritaires dans les réserves	894	1 039
Part des minoritaires dans le résultat	131	121
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	105 734	170 126

Des charges financières concernant l'exercice antérieur (1392) mD ont été imputées sur les fonds propres dans la rubrique modification comptable et ce après la prise en compte de leur effet sur l'impôt sur les sociétés (348) mD. Les données comparatives de l'exercice 2004 ont été retraitées

Note 10 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 71 429 mD au 31/12/2005 contre 66 044 mD au 31/12/2004.

RUBRIQUES	Période du 01/01/05 au 31/12/05	Période du 01/01/04 au 31/12/04
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	6 138	6 129
Intérêts sur crédit CT & MLT	45 924	40 910
Intérêts sur comptes courants débiteurs	14 399	14 736
Autres intérêts et revenus assimilés	4 968	4 269
TOTAL	71 429	66 044

Note 11 : Commissions

Les commissions se sont élevées à 16 485 mD au 31 décembre 2005 contre 14 409 mD au 31 décembre 2004.

RUBRIQUES	Période du 01/01/05 au 31/12/05	Période du 01/01/04 au 31/12/04
Commissions sur comptes et moyens de paiement	8 157	6 696
Commissions sur opérations internationales	2 890	2 945
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	3 069	2 803
Récupérations et autres commissions	2 369	1 965
TOTAL	16 485	14 409

Note 12 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ce poste s'est soldé par un gain de 36 708 mD au 31/12/2005 contre 26 756 mD au 31/12/2004.

RUBRIQUES	Période du 01/01/05 au 31/12/05	Période du 01/01/04 au 31/12/04
Produits sur Bons de Trésor	28 470	17 501
Dividendes & plus-value sur cession des T Placement	6	429
Dotations pour dépréciation des T Placement		(101)
Reprise de provisions sur T Placement		838
Gain sur portefeuille commercial	28 476	18 667
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	255	405
Profit/ Perte sur opérations de change	978	739
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	6 904	7 152
Profit/ Perte sur position de change à terme	95	(207)
Gain sur opérations financières	8 232	8 089
TOTAL	36 708	26 756

Note 13 : Revenu du portefeuille d'investissement

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 1 963 mD au 31/12/2004 à 1 875 mD au 31/12/2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/05 au 31/12/05	Période du 01/01/04 au 31/12/04
Produits de valeurs mobilières	418	871
Produits sur portage	1 457	1 092
TOTAL	1 875	1 963

Note 14 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 54 256 mD au 31/12/ 2005 contre 44 570 mD au 31/12/2004.

RUBRIQUES	Période du 01/01/05 au 31/12/05	Période du 01/01/04 au 31/12/04
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	2 570	638
Intérêts /ressources spéciales	1 456	819
Intérêts sur dépôts à terme	37 072	31 188
Intérêts sur comptes d'épargne	5 594	5 190
Intérêts sur dépôts à vue	7 564	6 735
TOTAL	54 256	44 570

Note 15 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif

Le solde de ce compte a atteint 13 597 mD au 31/12/2005 contre 14 205 mD au 31/12/2004.

RUBRIQUES	Période du 01/01/05 au 31/12/05	Période du 01/01/04 au 31/12/04
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	21 837	13 477
Perte sur créances	5 300	3 082
Reprises provisions	(13 557)	(2 354)
TOTAL	13 580	14 205

Note 16 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement

Le solde de ce compte a atteint -717 mD au 31/12/2005 contre 726 mD au 31/012/2004.

RUBRIQUES	Période du 01/01/05 au 31/12/05	Période du 01/01/04 au 31/12/04
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	476	2 293
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 186)	(1 565)
TOTAL	(717)	726

4.4.6. NOTES COMPLEMENTAIRES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2005

L'état des flux de trésorerie du groupe Arab Tunisian Bank analyse l'origine des liquidités obtenues à travers les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Ainsi l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidité est passé de 377.957 mD au 31/12/ 2004 à 655.364 mD au 31/12/2005 enregistrant une augmentation de 277.407 mD ou 73,4%. Cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement du flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation et de financement.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est passé de 160.238 mD en 2004 à 221.968 mD en 2005, soit une variation de 61.730 mD ou 38,5%.

Ce flux positif au 31/12/2005 s'explique principalement par :

- L'excédent des produits d'exploitation encaissés d'un montant de 131.288 mD
- L'augmentation des dépôts de la clientèle de 258.321 mD

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement :

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la souscription nette libérée dans certains titres d'investissement compensées en partie par la perception des dividendes sont à l'origine d'une variation du flux de trésorerie négative de 16.064 mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement :

Le flux de trésorerie net provenant des activités de financement fait ressortir une variation positive de 68.094 mD entre 2004 et 2005 imputable à l'augmentation du capital de l'ATB opérée en 2005 .

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars des dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/05, a engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de -151 mD.

Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du CCP, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois, le portefeuille titres de transaction qui est pris en totalité en fonction de l'intention de détention.

4.4.7. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2005

Deloitte.

Ahmed Mansour & Associates
51 Avenue Aboulhba El Anarj
El Menzah VI
2091 - Tunis
Tunisie

Tel: +216 71 755 755
Fax: +216 71 766 692
amansour@deloitte.com.tn
www.deloitte.com.tn

*Traduction de notre rapport de commissariat aux comptes
Au titre des états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank
pour l'exercice clos au 31 Décembre 2005*

Tunis le 23 mai 2006

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2005, ainsi que l'état de résultats consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises, ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend 10 entreprises dont neuf ont été mises en équivalence, savoir : les sociétés « Arab Tunisian Lease », « Arab Tunisian Development », « Arab Financial consultants », « computer distribution », « Sanadet Sicav », « Axis Trésorerie Sicav » et « Axis Capital Protège », « Arab Tunisian Invest » et « Arabia Sicav » sachant que ces deux dernières détiennent de leur côté des participations respectives de 0,834% et 0,126% au capital de l'Arab Tunisian Bank, la dixième a été intégrée proportionnellement ; il s'agit de la société « Unifactor ».

4. Le périmètre de consolidation a fait l'objet d'une extension en 2005 par suite à l'intégration dans ledit périmètre des sociétés suivantes : « Arabia Sicav », « Sanadet Sicav », « Axis Trésorerie Sicav » et « Axis Capital Protège ». Consécutivement la Banque a procédé au retraitement rétroactif du périmètre de consolidation au titre de l'exercice 2004 et a retraité rétroactivement les états financiers consolidés au titre du même exercice.

Audit, Tax, Consulting, Corporate Finance.

Member of
Deloitte Touche Tohmatsu

5. Nous avons obtenu de l'Arab Tunisian Bank communication des états financiers, des liasses de consolidation et des rapports des commissaires aux comptes des sociétés suivantes : « Arab Tunisian Lease », « Arab Tunisian Development », « Arab Financial consultants », « Arab Tunisian Invest » « Unifactor » et « Arabia Sicav ». Pour les sociétés « Sanadet Sicav », « Axis Trésorerie Sicav » et « Axis Capital Protège » nous avons obtenu communication des seuls états financiers et des rapports des commissaires aux comptes.

6. Nous n'avons pas pu disposer des états financiers définitifs, de la liasse de consolidation et du rapport du commissaire aux comptes de la société « computer distribution ». Pour cette dernière, la Banque a procédé à sa consolidation sur la base d'états financiers provisoires.

7. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2005 tels qu'annexés aux pages 7 à 23 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

Ahmed Mansour



4.5. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2006

4.5.1. BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2006

		En mD		
	Notes	30 juin 2006	30 juin 2005	31 Décembre 2005
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP		40 020	21 280	63 340
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1)	446 941	205 681	189 629
Créances sur la clientèle	(2)	1 077 560	876 819	966 889
Portefeuille titre commercial	(3)	462 194	365 716	484 363
Portefeuille d'investissement	(4)	69 417	56 463	54 253
Valeurs immobilisées	(5)	38 773	32 611	35 797
Autres actifs		24 832	21 842	23 587
TOTAL ACTIF		2 159 737	1 580 412	1 817 858
PASSIF				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(6)	131 986	69 042	65 169
Dépôts et avoirs de la clientèle	(7)	1 769 049	1 354 978	1 509 872
Emprunts et ressources spéciales		62 441	27 779	50 579
Autres passifs		26 630	22 615	25 268
TOTAL PASSIF		1 990 106	1 474 414	1 650 888
CAPITAUX PROPRES				
Capital		60 000	35 000	60 000
Réserves		100 370	62 057	89 056
Résultats reportés		1	1 656	1 656
Modifications comptables				(1 392)
Résultat de l'exercice		9 260	7 285	17 650
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(8)	169 631	105 998	166 970
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 159 737	1 580 412	1 817 858

4.5.2. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2006

	En mD		
	30 juin 2006	30 juin 2005	31 Décembre 2005
PASSIF EVENTUEL			
Cautions, avals et autres garanties	174 922	137 692	134 971
Crédits documentaires	353 827	310 415	237 917
TOTAL PASSIF EVENTUEL	528 749	448 107	372 888
ENGAGEMENTS DONNEES			
Engagements de financement donnés	83 305	81 870	65 560
Engagement sur titres	3 463	4 353	3 546
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	86 768	86 223	69 106
GARANTIES RECUES	375 059	326 529	321 635

4.5.3. ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2006

		En mD		
	Notes	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts & revenus assimilés	(9)	39 516	34 710	71 228
Commissions	(10)	8 843	7 454	16 317
Gains sur portefeuille commercial & Opérations financières	(11)	23 877	17 743	36 701
Revenu du portefeuille investissement	(12)	1 928	2 056	3 188
Total produits d'exploitation bancaire		74 164	61 963	127 434
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
Intérêts encourus et charges assimilées	(13)	32 153	27 485	54 104
Commissions encourues		1 118	942	2 110
Total charges d'exploitation bancaire		33 271	28 427	56 214
PRODUIT NET BANCAIRE				
		40 893	33 536	71 220
Dotations aux provisions sur créances	(14)	(8 159)	(7 875)	(13 508)
Dotations aux provisions sur portefeuille investissement	(15)	(184)	480	789
Autres produits d'exploitation		49	39	81
Frais de Personnel		(12 507)	(10 700)	(22 636)
Charges d'exploitation		(5 740)	(4 533)	(10 759)
Dotations aux Amortissements		(2 312)	(1 424)	(3 625)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 040	9 523	21.562
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(465)	(417)	113
Impôts sur les bénéfices		(2 315)	(1 821)	(4 026)
Résultat des activités ordinaires		9 260	7 285	17 650
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 260	7 285	17 650

4.5.4. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 30 JUIN 2006

		En mD		
	Notes	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
ACTIVITE D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		83 615	55 343	121 141
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(41 581)	(33 344)	(61 217)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		32	(371)	4 333
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(123 264)	42 476	(50 045)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		265 766	105 536	258 321
Sommes versés au personnel et créditeurs divers		(15 147)	(9 668)	(24 828)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(9 335)	(10 759)	(21 284)
Impôts sur les sociétés		(1 568)	(2 492)	(4 674)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		158 518	146 721	221 747
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 095	876	2 186
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(14 515)	(8 353)	(5 622)
Acquisition / Cessions sur immobilisations		(4 733)	(7 365)	(11 470)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(18 153)	(14 842)	(14 906)
ACTIVITE DE FINANCEMENT				
Emission d'actions				52 000
Augmentation / Diminutions des Ressources Spéciales		11 796	396	22 968
Dividendes versés		(6 600)	(5 250)	(5 250)
Flux de trésorerie net provenant des activités de Financement		5 196	(4 854)	69 718
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(2)	24	(151)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		145 561	127 025	276 559
Liquidité et équivalent de liquidités en début de l'exercice		652 993	376 585	376 585
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	16	798 552	503 634	652 993

4.5.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2006

1) REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2.1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.
- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés» .
La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.
- Commissions : sont prises en compte dans le résultat :
 - lorsque le service est rendu
 - à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2.2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'arrêté des états financiers au 30/06/2006, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2.3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2.4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

2.5. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------|---------|
| – Immeuble & construction | 2 % |
| – Mobilier et matériels de bureau | 10 % |
| – Matériels de transport | 20 % |
| – Matériel de sécurité & coffre | 20 % |
| – Matériel informatique | 20 % |
| – Logiciels | 33,33 % |
| – Oeuvres d'art | 10 % |
| – A . A & Installations | 10 % |

3) NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 mD)

Note 1 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se sont élevées à 446 941 mD au 30/06/06 contre 205 681 mD au 30/06/05 et 189 629 mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	déc-05
DAV auprès des banques et institutions financières	56 178	75 856	59 838
Prêts/MM interbancaire	218 000	34 500	10 000
Prêts en devises	168 587	92 763	117 516
Autres créances	333	1 100	365
Créances rattachées	1 186	280	521
Valeurs non imputés	2 657	1 182	1 389
TOTAL	446 941	205 681	189 629

Note 2 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle ont atteint 1 077 560 mD au 30/06/06 contre 876 819 mD au 30/06/05 et 966 889 mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	déc-05
Crédits à la clientèle	1 154 166	966 490	1 047 690
Crédits sur ressources spéciales	46 847	12 726	27 590
Autres valeurs à imputer sur les clients	20 591	17 108	22 588
Autres créances	1 479	15 438	6 525
Produits perçus d'avance	(3 114)	(1 966)	(4 058)
Valeur brute	1 219 970	1 009 796	1 100 336
Provisions	(116 049)	(107 528)	(108 549)
Agios réservés	(26 361)	(25 449)	(24 898)
Valeur nette	1 077 560	876 819	966 889

Note 3 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial a atteint 462 194 mD au 30 juin 2006 contre 365 716 mD au 30 juin 2005 et 484 364 mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	déc-05
Bons de Trésor	444 684	351 056	465 854
Créances et dettes rattachées	17 510	14 660	18 510
Titres de placement			0
TOTAL	462 194	365 716	484 364

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Au 30 juin 2006, le portefeuille d'investissement s'est élevé à 69 417 mD contre 56 463 mD à la fin du premier semestre 2005 et 54 253 mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	déc-05
Titres d'investissement	11 600	7 819	7 500
SICAR Fonds gérés	31 002	19 713	19 712
Titres de participations	5 062	6 662	4 979
Parts dans les entreprises liées	9 212	9 212	9 212
Participation en rétrocession	11 232	12 918	12 190
Créances rattachées	7 317	6 208	6 350
Valeur brute	75 425	62 532	59 943
Provisions	(4 002)	(4 324)	(3 818)
Agios réservés sur portage	(2 006)	(1 745)	(1 872)
Valeur nette	69 417	56 463	54 253

Note 5 : Valeurs Immobilisées

Au 30 juin 2006, les valeurs immobilisées se sont élevées à 38 773 mD contre 32 611 au 30 juin 2005 et 35 797 mD au 31 décembre 2005.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUES	Valeur Brute au 31/12/05	Acquisitions	Cessions	VB au 30/06/06	Amortissements cumulés	Valeur Nette au 30/06/06
Immeubles & AAI	35 529	2 275	1	37 803	11 412	26 391
Matériel et Mobiliers	20 446	1 975	140	22 281	14 449	7 832
Matériel roulant	2 700			2 700	1 752	948
Autres Immobilisations	3 295	692		3 987	385	3 602
TOTAL	61 970	4 942	141	66 771	27 998	38 773

Note 6 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 69 042 mD au 30/06/05 à 131 986 mD au 30/06/06 et 65 169 mD au 31/12/05.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	déc-05
Dépôts à vue	21 217	12 597	3 572
Dépôts à Terme	18 000	19 500	19 500
Emprunts	69 182	21 993	36 186
Dettes rattachées	405	2	219
Autres dépôts	23 182	14 950	5 692
TOTAL	131 986	69 042	65 169

Note 7 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 1 769 049 mD au 30 juin 2006 contre 1 354 978 mD au 30/06/05 et 1 509 872 mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Juin-06	Juin-05	déc-05
Dépôts à vue	655 646	386 433	444 566
Dépôts à Terme	861 005	742 771	827 454
Comptes d'épargne	192 389	163 113	175 817
Autres sommes dues à la clientèle	47 065	47 396	42 827
Dettes rattachées	12 944	15 265	19 208
TOTAL	1 769 049	1 354 978	1 509 872

Note 8 : Capitaux propres

RUBRIQUES	Solde au 30/06/2005	Solde au 31/12/2005 après affectation	Résultat au 30/06/2006	Solde au 30/06/2006 avant affectation
Capital	35 000	60 000		60 000
Réserves	62 057	100 370		100 370
Réserve légale	3 500	4 396		4 396
Réserves à régime spécial	3 760	3 337		3 337
Réserves pour réinv.exonéré	19 563	25 993		25 993
Prime d'émission	23 064	55 064		55 064
Réserves pour réévaluation	4 219	4 219		4 219
Réserves devenues disponibles	7 951	7 361		7 361
Autres capitaux propres				
Résultat reporté	1 656	1		1
Résultat	7 285		9 260	9 260
Total capitaux propres	100 998	160 371		169 631

Note 9 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 39 516 mD au 30/06/06 contre 34 710 mD au 30/06/05 et 71 228 mD au 31 décembre 2005.

	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 048	2 491	6 139
Intérêts sur crédit CT & MLT	25 374	22 786	45 923
Intérêts sur comptes courants débiteurs	8 761	9 028	14 399
Autres intérêts et revenus assimilés	333	405	4 767
TOTAL	39 516	34 710	71 228

Note 10 : Commissions

Les commissions se sont élevées à 8 843 mD au 30 juin 2006 contre 7 454 mD au 30 juin 2005 et 16 317 mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Commissions sur comptes et moyens de paiement	4 213	3 822	8 157
Commissions sur opérations internationales	1 697	1 373	2 890
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	1 510	1 382	3 069
Récupérations et autres commissions	1 423	877	2 201
TOTAL	8 843	7 454	16 317

Note 11 : Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ce poste s'est soldé par un gain de 23 877 contre 17 743 mD au titre du premier semestre 2005 et 36 701 mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Produits sur Bons de Trésor	19 501	13 654	28 470
Gain sur portefeuille commercial	19 501	13 654	28 470
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	0	219	254
Profit/ Perte sur opérations de change	401	439	978
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	5 289	3 292	6 904
Profit/ Perte sur position de change à terme	(1 314)	139	95
Gain sur opérations financières	4 376	4 089	8 231
TOTAL	23 877	17 743	36 701

Note 12 : Revenu du portefeuille d'investissement

Le revenu du portefeuille d'investissement est passé de 2 056 mD au 30/06/05 à 1 928 mD au 30/06/06 et 3 188 mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Produits de valeurs mobilières	864	1 189	1 732
Produits sur portage	1 064	867	1 456
TOTAL	1 928	2 056	3 188

Note 13 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont inscrits à 32 153 mD au 30/06/06 contre 27 485 mD au 30/06/05 et 54 104 mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	1 536	881	2 417
Intérêts /ressources spéciales	1 228	601	1 456
Intérêts sur dépôts à terme	22 711	17 950	37 071
Intérêts sur comptes d'épargne	3 104	2 703	5 595
Intérêts sur dépôts à vue	3 574	5 350	7 565
TOTAL	32 153	27 485	54 104

Note 14 : Dotations aux Provisions et Résultat de correction des valeurs sur créances Hors Bilan et Passif

Le solde de ce compte a atteint 8 159 mD au 30/06/2006 contre 7 875 mD au 30/06/2005 et 13 508 mD au 31 décembre 2005

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	8 088	7 875	21 765
Perte sur créances	628		5 300
Reprises provisions	(557)		(13 557)
TOTAL	8 159	7 875	13 508

Note 15 : Dotations aux provisions sur portefeuille investissement

Le solde de ce compte a atteint 184 mD au 30/06/2006 contre (480) mD au 30/06/2005 et (789) mD au 31 décembre 2005.

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	292	26	87
Perte sur cession titres			389
Plus value sur cession titre de participation			(192)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(108)	(506)	(1 073)
TOTAL	184	(480)	(789)

Note 16 : Liquidités et équivalents de liquidités

RUBRIQUES	Période du 01/01/06 au 30/06/06	Période du 01/01/05 au 30/06/05	Période du 01/01/05 au 31/12/05
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP	40 027	21 286	63 345
Avoirs auprès des banques et org. spécialisés	445 421	200 332	188 743
Portefeuille commercial	444 684	351 056	465 854
Dépôts des banques et org. spécialisés	(131 580)	(69 040)	(64 949)
TOTAL	798 552	503 634	652 993

4.5.6. NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30/06/2006

☐ Titres d'investissement au 30/06/2006

Situation des Emprunts Obligataires au 30/06/2006 (en D)

EMPRUNTS	DATE DE JOUISSANCE	VALEUR COMPTABLE DE SOUSCRIPTION	TAUX	CAPITAL RESTANT DU AU 30/06/2006
ATL 2001/2	31/01/2002	2 000 000	7,40%	400 000
CIL 2002/1	28/02/2002	500 000	TMM+1,25%	100 000
ATL 2002/1	15/10/2002	1 500 000	7,40%	600 000
CIL 2002/2	16/09/2002	500 000	TMM+1,25%	400 000
CIL 2002/2	16/09/2002	500 000	7,50%	400 000
CIL 2002/3	31/03/2003	500 000	7,50%	400 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	TMM+1,25%	500 000
CIL 2003/1	20/10/2003	500 000	7,00%	500 000
ATL 2003/1	15/03/2004	1 000 000	TMM+1,50%	600 000
ATL 2004/1	16/08/2004	500 000	TMM+1,50%	400 000
ATL 2004/1	16/08/2004	500 000	7,25%	400 000
CIL 2004/1	30/09/2004	1 000 000	TMM+1,25%	1 000 000
CIL 2004/2	31/03/2005	500 000	7%	400 000
CIL 2005/1	14/10/2005	500 000	7%	500 000
TOTAL		10 500 000		6 600 000

Situation des Fonds Communs de Créances au 30/06/2006

	Date de jouissance	Nominal	Taux facial	Capital restant dû au 30/06/06
FCC BIAT Parts P1	22/05/06	1 000 000	TMM+0,5%	1 000 000
FCC BIAT Parts P2	22/05/06	3 000 000	TMM+1,2%	3 000 000
FCC BIAT Parts S	22/05/06	1 000 000	TMM+2,2%	1 000 000
Total		5 000 000		5 000 000

☐ SICAR fonds gérés

Situation des placements en Fonds à capital risque auprès des SICAR au 30/06/2006

Désignation	Valeur Comptable	Commission de Gestion	Date de placement	Echéance
STB SICAR	1 800 000	1% du montant	25/03/2000	31/12/2005
ATD SICAR 1	1 800 000	1,5% du montant +10% des revenus	23/03/2001	31/12/2006
ATD SICAR 2	1 740 000	1,5% du montant +10% des revenus	24/03/2003	31/12/2008
ATD SICAR 3	5 981 260	1,5% du montant +10% des revenus	29/06/2004	31/12/2009
ATD SICAR 4	7 391 245	1,25% du montant +10% des revenus	24/06/2005	31/12/2010
ATD SICAR 5	7 150 860	1,25% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
CHALLENGE SICAR 1	1 000 000	1% du montant	03/05/2005	31/12/2010
CHALLENGE SICAR 2	3 140 000	1% du montant +10% des revenus	03/04/2006	31/12/2011
UNIVERS INVEST SICAR	1 000 000	1% du montant +10% des revenus	23/03/2006	31/12/2011
TOTAL	31 003 365			

☐ Emprunts auprès des établissements bancaires au 30/06/2006

BANQUE	Montant en devise	devise	Contre-valeur en mille dinars
A B PLC LONDON	1 600 000,00	CHF	1 716
BIAT TUNIS	7 900 000,00	EUR	13 204
U T B TUNIS	5 000 000,00	EUR	8 357
A B PLC LONDON	770 000 000,00	JPY	8 867
A B PLC LONDON	970 000,00	SEK	177
SVENSKA BANK	700 000,00	SEK	127
CITI BANK TUNIS	5 000 000,00	TND	5 000
A B PLC LONDON	4 600 000,00	USD	6 057
BIAT TUNIS	19 500 000,00	USD	25 677
Total			69 182

□ Tableau d'évolution des ressources spéciales au 30/06/2006

DESIGNATION	Solde au 30/06/05	Nouvelles Ressources	Remboursements	Solde au 30/06/06
SUEDOISES	106		40	66
ESPAGNOLES	403		83	320
ITALIENNES	790	2 144	110	2 824
BIRD	6 623		1 010	5 613
AFD	9 880	5 490	1 150	14 220
BEI	7 921	10 568	169	18 320
FONAPRA	1 350	250	201	1 399
FADES	237			237
BEST BANK		15 000		15 000
Sous-total	27 310	33 452	2 763	57 999
Réévaluation				3 679
Intérêts et charges à payer	469			763
Total	27 779	33 452	2 763	62 441

□ Notes a l'état de flux de trésorerie au 30/06/2006

L'état des flux de trésorerie de la banque analyse l'origine des liquidités obtenues à travers les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Ainsi l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidité est passé de 503.634 mD au 30/06/2005 à 798.552 mD au 30 juin 2006 enregistrant une augmentation de 294.918 mD ou 58,56%.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est passé de 146.721 mD au 30/06/2005 à 158.518 mD au 30/06/06 soit une augmentation de 11.797 mD.

Ce flux positif au 30/06/2006 s'explique principalement par :

- L'excédent des produits d'exploitation encaissés de 83.615 mD.
- L'augmentation des dépôts de la clientèle de 265.766 mD.

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement :

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la souscription nette libérée dans certains titres d'investissement compensées en partie par la perception des dividendes sont à l'origine de la variation du flux de trésorerie négative de 18.153 mD

Flux de trésorerie net provenant des activités de financement :

Le flux de trésorerie net provenant des activités de financement fait ressortir une variation positive au 30/06/06 de 5.196 mD imputable à l'augmentation des ressources spéciales.

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars des dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 30/06/06, a engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de -2 mD.

Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du CCP, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois, le portefeuille titres de transaction qui est pris en totalité en fonction de l'intention de détention.

Ces liquidités & équivalents de liquidités qui s'élèvent au 30/06/2006 à 798.552 mD, proviennent des postes suivants :

Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP	40.027
Avoirs auprès des banques et org. Spécialisés	445.421
Portefeuille commercial	444.684
Dépôts des banques et org. Spécialisés	(131.580)

4.5.7. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2006

Deloitte.

Ahmed Mansour & Associés
51 Avenue Aboulbaba El Ansari
El Merouh VI
2091 - Tunis
Tunisie

Tél: +216 71 755 755
Fax: +216 71 766 692
amansour@deloitte.com.tn
www.deloitte.com.tn

Tunis, le 31 août 2006

A Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2006. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes lors de l'audit des comptes annuels.

1. Nous avons procédé à l'examen limité du bilan de l'Arab Tunisian Bank au 30 juin 2006, ainsi que de l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour le semestre clos à la même date. Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un avis indépendant sur la base d'un examen limité de ces états financiers intermédiaires.

2. Nous avons effectué nos travaux d'examen limité selon les normes d'audit généralement admises. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; l'examen en question fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. En conséquence nous n'avons pas effectué un audit et nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

3. La réalité des soldes figurant dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2006 est affectée à concurrence des opérations non apurées détaillées ci-après :

- Les opérations prises en compte par les correspondants et non constatées par la Banque au 30 juin 2006 portent respectivement sur des valeurs actives et passives de 0,993 millions de dinars et de 0,562 millions de dinars.

- Les comptes de liaison inter-sièges renferment des mouvements débiteurs et créditeurs non apurés au 30 juin 2006, portant respectivement sur 1,389 millions de dinars et 0,379 millions de dinars.

- Les comptes d'ordre de la comptabilité matière accusent des soldes débiteurs et créditeurs non apurés portant respectivement sur 0,765 millions de dinars et 4,071 millions de dinars.

Les provisions comptabilisées au 30 juin 2006 pour couvrir les risques liés à la réalité des actifs et aux opérations en instance de régularisation, mentionnés dans le présent paragraphe, s'élèvent à 0,132 millions de dinars.

Audit, Tax, Consulting, Corporate Finance.

Member of
Deloitte Touche Tohmatsu

Nous réservons à ce sujet notre avis sur l'évaluation des dits risques et des provisions correspondantes qui demeurent tributaires de nos vérifications subséquentes et des actions d'apurement engagées par la Banque.

4. Le compte de régularisation des dépôts de la clientèle accuse un solde débiteur de 7,488 millions de dinars et un solde créditeur de 5,645 millions de dinars, ces soldes présentés respectivement parmi les actifs et les passifs de la Banque renferment des opérations portant sur 3,180 millions de dinars devant figurer pour un solde nul ce qui a eu pour effet de majorer le solde des rubriques « Créance sur la clientèle » et « Dépôts de la clientèle » d'un égal montant.

5. Les agios réservés sur les engagements et les participations de la Banque figurent dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2006 pour 28,367 millions de dinars. Les provisions constituées au même titre portent sur 120,051 millions de dinars. Le nombre limité de dossiers d'engagement de la clientèle examiné à cette date sur une base individualisée ne nous permet pas de nous prononcer sur les risques encourus ainsi que sur leur couverture. L'appréciation en question est tributaire des conclusions de nos contrôles subséquents.

6. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et exceptés les points indiqués aux paragraphes 3 et 5 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, relevé des éléments pouvant affecter de façon significative la présentation fidèle des états financiers intermédiaires annexés au pages 6 à 21 du présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

7. Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 6 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention sur ce qui suit :

Dans le cadre de poursuites judiciaires engagées depuis 1995 contre un employé de la Banque, et d'anciens employés d'autres entreprises pour des infractions douanières et de change ; la Banque ainsi que les autres entreprises ont été définitivement cités sur le plan civil en tant que cautions et responsables solidaires des infractions commises par leurs employés. Dans ce cadre la douane a présenté des prétentions sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

Ahmed Mansour



ARAB TUNISIAN BANK
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2006

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Bank couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

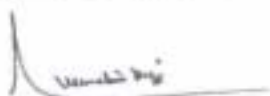
Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

La fiabilité des informations données dans les états financiers semestriels annexés au présent avis appelle de notre part l'observation suivante :

Le montant des dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille engagements au titre de la période a été déterminé par la banque de façon forfaitaire. Il n'est pas donc sensé correspondre au coût du risque de la période.

En dehors de ce point, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 Août 2006



AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

4.6. LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR ATB

Pour le besoin de la comparabilité, il a été jugé utile d'ajouter des colonnes réservées aux indicateurs boursiers ajustés sur la base d'un nominal de 1 dinar.

En DT

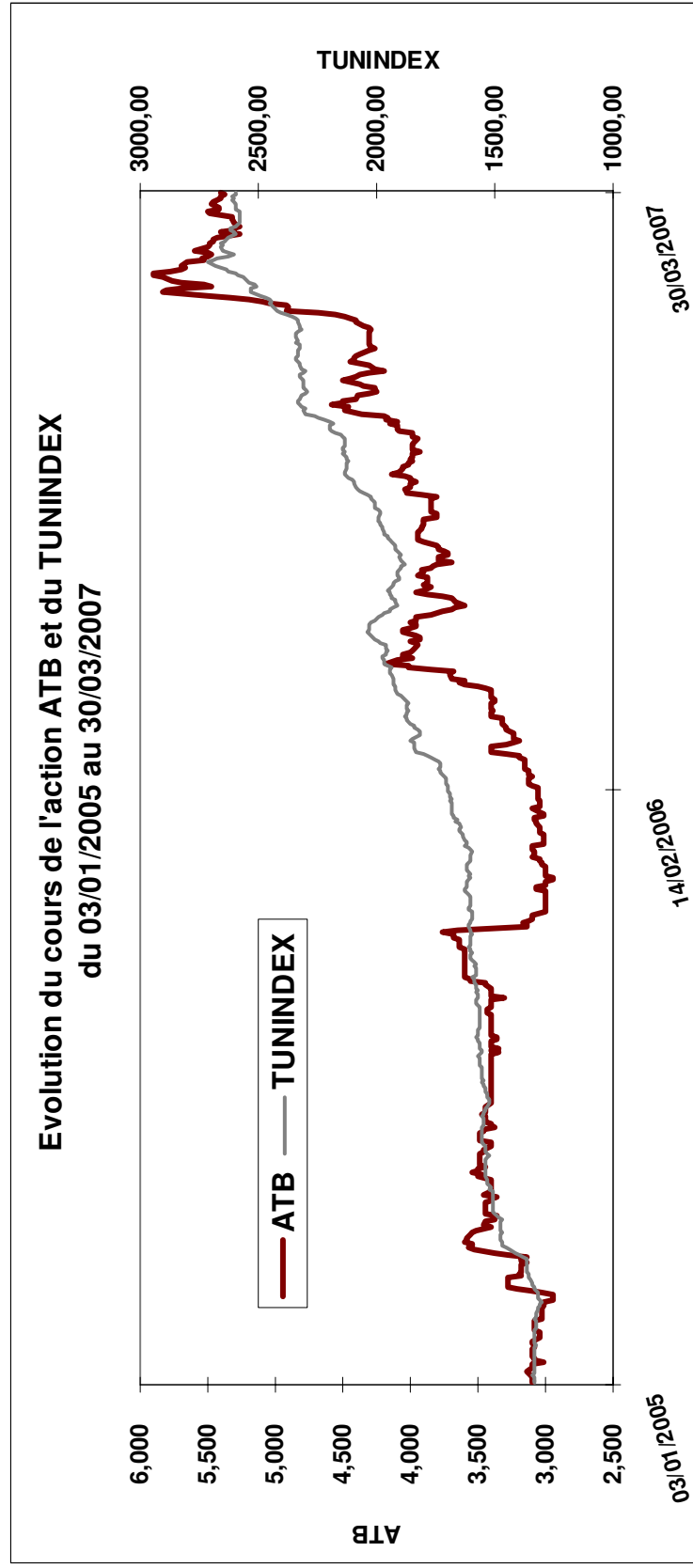
Indicateurs	2003		2004 *		2005 **		2006
	Indicateurs non ajustés	Ajustés sur la base d'un nominal de 1DT	Indicateurs non ajustés	Ajustés sur la base d'un nominal de 1DT	Indicateurs non ajustés	Ajustés sur la base d'un nominal de 1DT	Ajustés sur la base d'un nominal de 1DT
Bénéfice par action	1,914	0,382	1,963	0,392	1,470	0,294	
Dividende par action	0,650	0,130	0,750	0,150	0,800	0,160	
Taux de dividende en % de la valeur nominale	13%	13%	15%	15%	16%	16%	
Date de détachement	28/6/2004		16/5/2005		31/5/2006		
Nombre d'actions	7.000.000	35.000.000	7.000.000	35.000.000	12.000.000	60.000.000	60.000.000
Cours le plus haut	12,150	2,430	16,000	3,200	18,900	3,780	4,580
Cours le plus bas	10,510	2,102	11,720	2,344	14,600	2,920	3,002
Cours de fin de période	11,900	2,380	15,520	3,401	15,470	3,094	4,400
Capitalisation fin de période (en mD)		83.300		108.640		185.640	
Dividende Yield (dividende/cours fin de période)	5,46%	5,46%	4,83%	4,83%	5,17%	5,17%	
Pay out (% du bénéfice distribué)		33,97%		38,21%		37,40%	
PER (cours fin de période/bénéfice par action)	6,21	6,21	7,90	7,90	10,52	10,52	
Price to Book Value (capitalisation boursière/capitaux propres)	0,89	0,89	1,06	1,06	1,11	1,11	

* Après modifications comptables (cf états financiers page 127)

** Au cours du 4ème trimestre 2005, l'ATB a procédé à la réalisation de son augmentation de capital social de 35 MD à 60 MD.

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ATB ET DE L'INDICE TUNINDEX DU 03/01/2005 AU 30/03/2007

Pour le besoin de la comparabilité, les cours boursiers antérieurs ont été ajustés sur la base d'un nominal de 1 dinar.



S'inscrivant dans le sillage de l'indice TUNINDEX, le titre ATB a connu pendant ces deux dernières années une hausse moyenne de 42,21%. Cette performance est due à la croissance des bénéfices de la banque enregistrés au cours de ces deux dernières années.

CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Administrateurs				
ARAB BANK plc	Dr Farouk El Kharouf *	Président	2006-2008	Genève
	Mr Michel Antoine Akkad **	Membre	2006-2008	Amman
	Mr Taïssir Samadi ***	Membre	2006-2008	Amman
	Mr Ziad Sadok Itani	Membre	2006-2008	Liban
	Mr Ghaith Mismar	Membre	2006-2008	Amman
	Mme Samar Malla	Membre	2006-2008	Egypte
	Mr Ghassen Hanna Souleiman Tarzi	Membre	2006-2008	Amman
Mr Férid Abbes	lui-même	Vice Président	2006-2008	Tunis
Mr Yahia Bayahi	lui-même	Membre	2006-2008	Tunis
Mr Ridha Zerzeri	lui-même	Membre	2006-2008	Tunis
Mr Chedly Ben Ammar	lui-même	Membre	2006-2008	Tunis
Mr Mohamed Ben Sedrine	lui-même	Membre	2006-2008	Tunis
Conseillers				
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	lui-même	Conseiller	2006-2008	Tunis

* Nommé par le conseil d'administration du 13/12/2006 en remplacement du président sortant

** Nommé par le Conseil d'Administration du 13/12/2006 en remplacement de Monsieur Chokri Assad BICHARA

*** Nommé par le conseil d'administration du 13/12/2006 en remplacement de Monsieur Mounib Rachid EL MASRI

5.1.2 FONCTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA BANQUE:

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	Directeur Général	15/09/2004 - 15/09/2007	Tunis

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3 PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :

Membres	Activité exercée en dehors de la banque durant les trois dernières années
Mr Férid Abbas	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de la sté SETCAR - PDG de la sté GAS MARINE - PDG de la sté GMT - DGA de la sté CGM - DGA de la sté SETCAR - DGA de la sté MAGRIMEX - DGA de la sté SEFINA-SICAF - DGA de la sté EXXOIL
Mr Yahia Bayahi	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de la société de promotion Immobilière “ Le Montfleury” - PDG de la Compagnie Financière d’Investissement ”CFI” - Directeur Général de Tunisie Profilés Aluminium “TPR”
Mr Ridha Zerzeri	<ul style="list-style-type: none"> - PDG des Grands Moulins de Tunis - PDG des Grands Moulins du Golfe - PDG de Mediterranean Grain Trading
Mr Chedly Ben Ammar	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de la sté CURAT S.A - Gérant de l’Huilerie Ben Ammar (SARL au capital de 868.200 dinars) - Propriétaire-exploitant des domaines agricoles de Thibica, Aousdja et la Cebala Ben Ammar
Mr Mohamed Ben Sedrine	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de Tunisian Hôtels & Tourism Services - Jerba - DG de Tunisian Shipping agency - Rades - Ancien Président du Conseil d’Administration de la polyclinique de la Marsa
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	<ul style="list-style-type: none"> - Président du conseil de l’ATD SICAR - Président du conseil de la Société Tunisienne de Coordination Technique (STCT)

5.1.4 MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES :

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Mr Férid Abbès	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la sté STAROIL - Administrateur à la sté SETCAR - Administrateur à la sté EXXOIL - Administrateur à la sté GAS MARINE - Administrateur à la sté GMT
Mr Yahia Bayahi	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la sté "TPR" - Administrateur à la sté "LLOYD Tunisien" - Administrateur à la "CFI" - Administrateur à la sté "Le Monfleury"
Mr Ridha Zerzeri	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à l'ATL - Administrateur à l'UNION DE FACTORING - Administrateur à Gabes Marine Tankers - Administrateur aux Grands Moulins de Tunis - Administrateur aux Grands Moulins du Golfe
Mr Chedly Ben Ammar	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à l'ATL - Administrateur à l'UNION DE FACTORING - Administrateur à l'ATI - Administrateur à SARI - Administrateur à CURAT-SA - Administrateur à CRAN-SA - Administrateur à l'Immobilière El Morkhadh SA
Mr Mohamed Ben Sedrine	<ul style="list-style-type: none"> -Administrateur à la CNSS -Administrateur à la CNAM -Administrateur à l'OMMP -Administrateur à l'OACA
Mr Mohamed Férid Ben Tanfous	<ul style="list-style-type: none"> - Président du conseil de l'ATD SICAR - Président du conseil de la Société Tunisienne de Coordination Technique (STCT)

5.1.5 FONCTION DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT :

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
ARAB BANK plc	Dr Farouk El Kharouf	Membre du Conseil d'Administration et Directeur au Global Financial Officer (GFO)
	Mr Michel Antoine Akkad	Adjoint au Directeur Général et responsable du secteur des affaires
	Mr Taïssir Samadi	Membre du Conseil d'Administration
	Mr Ziad Sadok Itani	Directeur à l'ARAB BANK Beyrouth
	Mr Ghaith Mismar	Secrétaire du Conseil d'Administration & conseiller juridique
	Mme Samar Malla	Directrice régionale de la région de l'Egypte
	Mr Ghassen Hanna Souleiman Tarzi	Directeur

5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2005

5.2.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURES ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2005 :

L'assemblée générale Ordinaire de l'ATB du 24/05/2006 réunie à 11h a décidé d'attribuer à chaque membre du conseil d'administration et au conseiller des jetons de présence d'un montant brut de 31,250 mD et de 25 mD net d'impôt au titre des exercices 2005, 2006 et 2007.

Toutefois l'article 32 des statuts, relatif à la rémunération des administrateurs, qui prévoyait que le montant des jetons de présence ne devait pas dépasser 5000 dinars net d'impôt a été modifié par la suite par l'AGE du 24 mai 2006 réunie à 11h30 à l'issue de l'AGO.

L'alinéa 1^{er} nouveau de l'article 32 stipule que le montant des jetons de présence est fixé par l'AGO. Aucun plafond n'est désormais fixé par les statuts.

La rémunération brute attribuée aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à huit cent vingt mille dinars au titre de l'exercice 2005.

Quant aux avantages en nature, ils sont constitués de voitures de fonction dont la valeur comptable nette s'élève à 89.386 dinars au 31/12/2005.

Aucun avantage en nature n'est accordé aux membres du conseil d'administration.

Organes	Rémunération en mD	Avantages en nature
Membres de direction (Directeur Général)	414 mD brut	89.386 dinars (voiture de fonction)
Membres du Conseil d'Administration et conseiller	406 mD *	Néant

* jetons de présence

5.2.2 PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2005 :

En mD

Membres	Comptes courant débiteurs	Crédits à CT	CMT	Engagements par signature	Portage	Total concours
Mr Yahia Bayahi	334	5			206	545
Mr Férid Abbes	13	4	600	1	412	1 030
Mr Ridha Zerzeri					527	527
Mr Mohamed Ben Sedrine	3	8	400			411
Total	350	17	1 000	1	1145	2 513

5.3 CONTROLE

COMMISSAIRES AUX COMPTES	Adresse	Mandat
Société Deloitte - Ahmed Mansour & Associés Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Ahmed Mansour	51 Avenue Aboulbaba El Ansari, El Menzah VI - 2091 Tunis Tél : 71 755 755 Fax : 71 766 692 E-mail : amansour@deloitte.com.tn	2006-2008 *
Société AMC ERNST & YOUNG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Nouredine Hajji	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003-Tunis Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045 E-mail : tunisoffice@tn.ey.com	2006-2008 **

* Mandat renouvelé par l'AGO du 24 mai 2006

** 2^{ème} commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 24 mai 2006

5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

Le total des concours accordés à certains membres du conseil d'administration s'est établi à 2.513 mD au titre de l'exercice 2005.

Les placements en devises auprès du groupe Arab Bank s'élèvent à 19.434 mD au 31/12/2005.

Le chiffre d'affaire réalisé avec les autres parties liées (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, intérêts sur portefeuille investissement (les autres formes de commissions n'ont pas été prises en considération) s'élève à 3.238 mD au titre de l'année 2005. Ce montant englobe le chiffre d'affaires réalisé avec les groupes des administrateurs dont le groupe Arab Bank PLC.

CHAPITRE 6- PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS

6.1.1. EVOLUTION RECENTE

Le secteur bancaire tunisien a subi une profonde mutation suite à la mise en place du programme de modernisation et de restructuration visant à le hisser au niveau des performances des banques internationales.

L'Arab Tunisian Bank a pleinement adhéré à ce programme de modernisation, en mobilisant ses moyens humains et matériels. En effet, la réorganisation de la banque et l'installation d'un nouveau système d'information, conçu pour répondre aux exigences des traitements d'une banque universelle, étaient une exigence absolue pour réussir la stratégie de développement durant les prochaines années.

Quant aux efforts déployés au titre du volet restructuration de la banque, ils se manifestent notamment à travers :

- Le renforcement des capitaux propres qui se sont situés au terme de l'année 2005 à 166.970 mD enregistrant une augmentation de 60,61% par rapport à 2004, et ce, grâce à l'augmentation du capital de la banque opérée en 2005 ;
- L'amélioration continue de la couverture des créances douteuses et litigieuses par des provisions durant la période 2003-2005. En effet, celle-ci est passée de 64,16% en 2003 à 69,92% en 2005;
- Le respect des exigences prudentielles en matière de ratio de liquidité et d'adéquation des fonds propres qui s'établissent respectivement à 175,9% et 12,02% au 31/12/2005.

Par ailleurs, la banque présente des ratios de rentabilité performants. En effet, en 2005 les ratios de rentabilité des fonds propres et de rentabilité des actifs atteignent respectivement 12,16% et 0,97% outrepassant ceux réalisés par le secteur qui ne s'élèvent respectivement qu'à 6,7%* et à 0,6%*.

Cette tendance s'est poursuivie durant le premier semestre 2006. En effet au terme de cette période, les capitaux propres ont atteint 169.631 mD, le PNB est passé de 33.536 mD au 30/06/05 à 40.893 mD au 30/06/06 et le résultat net s'est élevé à 9.260 mD soit en progression de 27,11%.

En outre le ratio de liquidité s'est établi à 163,6% et le ratio d'adéquation des fonds propres à 11,27% au terme du premier semestre 2006.

* Source ATB

LES INDICATEURS TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 31/12/2006*

En mD

	Période du 01/10/06 au 31/12/06**	Période du 01/10/05 au 31/12/05**	Période du 01/01/06 au 31/12/06	Période du 01/01/05 au 31/12/05
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	46 789	35 257	160 782	127 434
Intérêts	29 914	19 405	92 108	71 228
Commissions en produits	5 170	4 539	18 782	16 317
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	11 704	11 313	49 891	39 889
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	18 767	15 602	70 472	56 214
Intérêts encourus et charges assimilées	17 792	14 996	67 865	54 104
Commissions encourues	975	606	2 607	2 110
Autres charges	0	0	0	0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	28 021	19 655	90 309	71 220
4) Autres produits d'exploitation	29	17	103	81
5) Charges opératoires, dont :	10 894⁽¹⁾	9 827⁽¹⁾	43 860	37 020
Frais de Personnel	6 818	6 268	25 579	22 636
Charges générales d'exploitation	4 076	3 559	12 990	10 759
6) Structure du Portefeuille	-	-	596 997	538 617
Portefeuille titres commercial	-	-	528 520	484 364
Portefeuille titres d'investissement	-	-	68 477	54 253
7) Encours Crédits à la clientèle	-	-	1 120 157	966 889
8) Encours des dépôts, dont :	-	-	1 771 926	1 510 044⁽²⁾
Dépôts à vue	-	-	584 984	444 532 ⁽³⁾
Comptes d'épargne	-	-	210 488	175 817
9) Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	67 313	50 579
10) Capitaux propres	-	-	185 337	166 970

⁽¹⁾ Ces chiffres ne tiennent pas compte de la dotation aux amortissements afférente à chaque période. Les charges opératoires tenant compte de la dotation aux amortissements se présentent comme suit :

Période du 01/10/06 au 31/12/06**	Période du 01/10/05 au 31/12/05**
13 002 mD	11 194 mD

⁽²⁾ Changement de présentation du compte « blocage sur effet à payer » de la rubrique « autres passifs » (PA5) à la rubrique « autres dépôts de la clientèle » (PA3)

⁽³⁾ Chiffre erroné : le chiffre corrigé tel qu'il ressort des états financiers est 444.566 mD

6.1.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le système financier qui est d'ores et déjà relativement dense et diversifié, continuera à évoluer au rythme de la réforme financière, de la libéralisation et l'ouverture progressive du commerce et services financiers.

La concurrence bancaire est appelée à s'exacerber sous l'effet de l'arrivée des banques étrangères, du développement de l'offre des autres établissements financiers (notamment la Poste) et la montée d'autres secteurs tel que la Distribution

* Chiffres provisoires tels que publiés par l'ATB au titre des indicateurs d'activité au 31/12/2006

** Situation non auditée

généralement adossés à de grands groupes étrangers experts en matière de captage des revenus des ménages et de financement direct de leurs dépenses de consommation.

Face à cette recomposition du paysage financier, les véritables enjeux stratégiques de l'ATB sont :

- 1) Le développement de ses parts de marché : pour atteindre une taille optimale susceptible de lui permettre d'acquérir une place de choix dans le paysage financier tunisien et ce, par le développement de son réseau d'agences.
- 2) L'innovation : pour rester dans la course qu'imposent les nouvelles banques étrangères et se diversifier pour attirer la clientèle des particuliers.
- 3) L'anticipation de nouveaux besoins et aller au devant des nouvelles attentes de la clientèle en développant les activités de banque d'affaires (conseils, études, assistance ...) et en s'ouvrant sur la banque assurance et la gestion du patrimoine.
- 4) La maîtrise des NTIC's tant au plan interne qu'externe qui constitue un enjeu stratégique majeur pour la banque. En effet la maîtrise des coûts d'exploitation de la banque passe par une rationalisation de ses circuits et procédures et le développement d'un système d'information performant totalement orienté client.

L'ATB a opté pour une stratégie de croissance visant à atteindre les objectifs suivants aux termes des cinq prochaines années :

- Une part de marché de 9,2% en terme de dépôts et de 5,9% en terme de crédits
- L'assainissement de son portefeuille de créances accrochées en portant le taux de couverture des créances douteuses et litigieuses à 100%
- La maîtrise des charges d'exploitation dans le but d'atteindre un niveau de coefficient d'exploitation de l'ordre de 47%
- Un taux de couverture des frais de personnel par les commissions de 100%.

6.2. LES PERSPECTIVES D'AVENIR :

Les prévisions publiées en novembre 2005 dans le prospectus* relatif à l'augmentation du capital de l'ATB, sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence.

Les différences découlent de l'actualisation desdites prévisions sur la base des réalisations de l'année 2005.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

* Visa du CMF N° 05-514 en date du 1^{er} novembre 2005

6.2.1. LES HYPOTHESES DE L'EVOLUTION PREVISIONNELLE 2007-2011:

Les informations relatives à l'exercice 2006 sont issues des livres comptables de l'ATB tels qu'arrêtés au 31/12/2006 (situation non auditée) par les commissaires aux comptes. Pour la période 2007-2011 et dans ce qui suit, le taux de croissance moyen utilisé est

$$g = \left(\frac{X_t}{X_0} \right)^{\frac{1}{n}} - 1 \text{ avec}$$

n = période de calcul

Xt= valeur de la période finale

X0 = Valeur de la période initiale

Ce taux s'obtient par le calcul d'une moyenne géométrique

HYPOTHESES	NATURE	MONTANTS	VRAISEMBLANCE
DEPOTS			
H1	Evolution des dépôts au niveau du secteur bancaire	6%	Le taux d'évolution des dépôts au niveau du secteur bancaire entre 1990 et 2003 est de 10%. L'évolution de l'agrégat M3 entre 2002 et 2004 est de 8,6%. Selon rapport APBT les ressources au niveau des banques de dépôt ont augmenté de 10% entre 2004 et 2005. L'ATB a pris une évolution restrictive de 6%
H2	Evolution moyenne de la part de marché de l'ATB pour atteindre 9% en 2010	2,25%	La croissance moyenne de la part de marché de l'ATB durant la période 1990-2003 a été de 2,33%
H3	Même structure de dépôts que celle de 2006		
H4	Rémunération des dépôts	3,90%	La rémunération des dépôts en 2005 (avec même structure de dépôts) est de 3.75%. La rémunération retenue est de 3.9% vu la tendance à la hausse de la rémunération des dépôts constatées depuis 2003. et la hausse du TMM de 0.25 courant 2005.
CREDITS			
H1	Evolution des crédits au niveau du secteur	7,0%	Le taux d'évolution des crédits au niveau du secteur bancaire entre 1990 et 2003 est de 9%. Selon rapport APBT les crédits ont augmenté au niveau des banques de dépôt de 7.25% entre 2004 et 2005 L'ATB a retenu une évolution restrictive de 7%
H2	Evolution uniforme de la part de marché de l'ATB pour atteindre 7% en 2010	3,50%	La croissance moyenne de la part de marché de l'ATB durant la période 2003-2006 est de 3,6%
H3	Même structure de crédits que 2006		
H4	Rémunération des crédits	7,60%	La facturation moyenne des crédits au niveau de l'ATB est de 7.4% sur la période 1990-2003 (A TMM constant). Le taux de 7,6% retenu tient compte de la tendance à la hausse du TMM.
H5	Taux d'évolution des CDL	7,30%	Les créances douteuses ont augmentées en 2006 de 8MDT par rapport à une augmentation des crédits de 108MDT soit un taux de rejet de 7,3%
H6	Dotation annuelle des provisions sur créances par rapport au PNB	19%	L'objectif de l'ATB est d'améliorer le taux de couverture des crédits douteux ; une telle dotation permettrait d'atteindre un taux de couverture de 96% contre 66% en 2004 Le taux moyen d'effort de provisionnement courant 2003 à 2005 est de 19%
H7	Taux de réservation	4,00%	Le taux de réservation relatif à l'exercice 2006 est de 3,77%

HYPOTHESES	NATURE	MONTANTS	VRAISEMBLANCE
IMMOBILISATION			
H1	Taux de croissance annuel de la valeur brute des immobilisations d'exploitation	10,00%	
H2	Taux moyen d'amortissement des immobilisations d'exploitation	8,40%	Il s'agit du taux moyen d'amortissement relatif à l'exercice 2006
H3	Taux de croissance annuel de la valeur brute des immobilisations hors exploitation	0%	
H4	Taux moyen d'amortissement des immobilisations hors exploitation	2%	
H5	Nombre d'agence à ouvrir en 2007	20	
H6	Nombre d'agence à ouvrir en 2008	5	
H7	Nombre d'agence à ouvrir en 2009	5	
H8	Nombre d'agence à ouvrir en 2010	2	
H9	Nombre d'agence à ouvrir en 2011	2	
H10	Coût moyen d'aménagement d'une agence	300 mD	Selon les derniers appels d'offre et commandes faites par l'ATB pour l'aménagement des nouvelles agences ouvertes en 2006, le coût moyen de l'aménagement d'une agence est de 300 mDT (exemple: agence Agba 306 mDT; AG MANZEL BOURGHIBA 299 mDT)
H11	Taux moyen d'amortissement des immobilisations des agencements au niveau des nouvelles agences	10%	
BONS DE TRESOR			
H1	Evolution de l'encours en Bons de trésor	10%	l'encours en bons de trésor a tendance à se stabiliser après la hausse significative intervenue en 2003 et en 2004. L'évolution des bons de trésor en 2006 est de 9.1%;
H2	Rémunération des bons de trésor	7,00%	Le taux moyen de rémunération des bons de trésor en 2005 est de 6,92% selon solde moyen. le taux de rémunération de 2006 est de 7,07%; Le taux retenu est la moyenne de 2005 et 2006
RESSOURCES SPECIALES			
H1	Taux d'utilisation des emprunts sur ressources spéciales	82%	Le taux d'utilisation des emprunts sur ressources spéciales en 2006 est de 82%
H2	Rémunération des RS	4,60%	Le taux moyen de rémunération des ressources spéciales en 2006 est 4.6%

HYPOTHESES	NATURE	MONTANTS	VRAISEMBLANCE
PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT			
H1	Taux moyen de rémunération du portefeuille investissement	6%	C'est le taux moyen de rémunération du portefeuille investissement courant la période 2002 à 2006
H2	Dotation annuelle sur l'encours du portefeuille par rapport au PNB	0,50%	
CHARGES DU PERSONNEL			
H1	Redéploiement à prévoir	40	EN 2006, 30 agences ont été ouvertes et un redéploiement de 85 personnes a pu être effectué. Pour l'ouverture des 20 agences prévues en 2007 un programme de redéploiement est, actuellement mis en place. Jusqu'à cette date, un nombre de 40 personnes peuvent être transférées aux agences selon DRH.
H2	Nombre de personnel moyen par agence	3	Le nombre moyen actuel de personnel par agence est de 10. Toutefois les nouvelles agences ouvertes en 2006 fonctionnent actuellement avec 3 personnes. Ainsi, pour les nouvelles agences à ouvrir par l'ATB, qui seront des agences de petite taille et parfois des bureaux, fonctionneront avec 3 personnes.
H3	Charges par personne	21	Les charges de personnels au niveau des agences se sont élevées, en 2004, à 779.2181DT pour un nombre total d'employés de 366 (selon bilan social) soit une rémunération moyenne de 21.29 mD par agent et par an (au niveau d'une agence)
H4	Rythme normal d'évolution des salaires	5%	
AUTRES ACTIFS			
H1	Evolution moyenne de l'encours	5%	
AUTRES PASSIFS			
H1	Evolution moyenne de l'encours	3%	
COMMISSIONS			
H1	Taux moyen d'évolution des commissions	13%	Le taux d'évolution moyen des commissions de l'ATB durant la période 1990-2003 est de 13.5% ce même taux est vérifiable sur la période 2004 à 2006
CHARGES D'EXPLOITATION			
H1	Evolution du poste	14,50%	Les charges d'exploitation, au niveau du secteur, ont évolué de 8% durant la période 1990-2003 contre 11% pour le cas de l'ATB. La moyenne de l'évolution sur la période 2004 à 2006 est de 14.5%
GAINS SUR OPERATION FINANCIERES			
H1	Evolution du poste	3,4%	L'évolution moyenne des gains sur opérations financière est de 3.4% durant la période 2003-2006.

HYPOTHESES	NATURE	MONTANTS	VRAISEMBLANCE
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			
H1	Evolution du poste	5%	
AC1, AC2, PA2			
H1	Rémunération des créances sur les banques (placements en dinars)	5,25%	La banque enregistre des excédents en dinars qu'elle place au niveau du marché monétaire. Le TMM en dinar est de 5.25%
H2	Rémunération des dépôts des banques (emprunts en devise)	4,00%	La banque a besoin essentiellement de ressources en devises qu'elle demande des autres banques. Le TMM en devise est en moyenne de 4%

6.2.1.1. LES RESSOURCES DE LA BANQUE

□ Dépôts de la clientèle :

Avec l'élargissement du réseau de distribution de la banque d'ici 2008, le volume des dépôts devrait évoluer selon un taux de croissance de 8,4% en moyenne entre 2006 et 2011.

	En mD						
	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Dépôts à vue	444 566	585 284	634 018	687 181	744 801	807 252	874 940
Comptes d'épargne	175 817	210 487	230 552	249 884	270 837	293 546	318 160
Dépôts à terme	827 454	920 167	999 059	1 082 830	1 173 625	1 272 034	1 378 694
Autres	62 035	56 694	57 638	62 471	67 709	73 387	79 540
Total	1 509 872	1 772 632	1 921 267	2 082 365	2 256 972	2 446 219	2 651 334

□ Emprunt obligataire :

Pour le renforcement de ses ressources, la banque envisage, en 2007, l'émission d'un emprunt obligataire de 50.000 mD, de nominal 100 dinars, réparti en 4 catégories comme suit :

- CATEGORIE A: DUREE 10 ANS, TMM + 0,75%
- CATEGORIE B: DUREE 16 ANS, TMM + 1,25%
- CATEGORIE C: DUREE 20 ANS, TMM + 1,75%
- CATEGORIE D: DUREE 25 ANS, TMM + 2%

Les montants par catégorie seront déterminés selon les intentions des investisseurs. Ainsi, pour établir son business plan, l'ATB a choisi le scénario le plus pessimiste en terme de flux de remboursement, c'est-à-dire le remboursement intégral de l'emprunt sur 10 années.

* Situation non auditée

Ci-dessous l'échéancier des remboursements :

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Emprunt (principal)	0	0	50 000	50 000	45 000	40 000	35 000
Remboursement en principal	0	0	0	5 000	5 000	5 000	5 000
Reliquat	0	0	50 000	45 000	40 000	35 000	30 000
Remboursement en intérêts	0	0	2 500	2 750	2 450	2 150	1 850

□ Capitaux propres :

En poursuivant sa politique de renforcement de ses fonds propres, l'ATB envisage en 2008, une augmentation de son capital d'un montant de 40.000 mD :

- 8.000 mD par incorporation de réserves
- 32.000 mD par souscription en numéraire à un prix d'émission de 2,600 DT défalqué en 1DT de nominal et 1,600 DT de prime d'émission.

Le montant total à lever sera de 83.200 mD dont 51.200 mD de prime d'émission.

Ainsi, les capitaux propres ont été projetés sur la base :

- d'un taux de distribution de dividendes de 16% annuellement
- d'une augmentation de capital de 40.000 mD en 2008.

Répartition des bénéfices :

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Résultat de l'exercice	18 327 **	20 712 ***	21 571	26 539	30 737	33 685	37 046
Dividendes à distribuer	6 600	9 600	9 600	9 600	16 000	16 000	16 000
Réserves	11 726	11 112	11 971	16 939	14 737	17 685	21 046
Résultats reportés	1	0	0	0	0	0	0

** il s'agit du bénéfice à répartir : 17 650 mD (bénéfice 2005) + 677 mD (résultat reporté + réserves disponibles)

*** il s'agit du bénéfice à répartir : 20 717 mD (bénéfice 2006) + 1 mD (résultat reporté)

Evolution des capitaux propres :

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Capital	60 000	60 000	60 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Réserves	89 056	100 369	111 481	166 652	183 591	198 328	216 012
<i>Dont prime d'émission</i>	32 000	0	0	51 200	0	0	0
Résultat reporté après modif. comptables	264	1	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	17 650	20 711	21 571	26 539	30 737	33 685	37 046
Total capitaux propres	166 970	181 081	193 052	293 191	314 328	332 012	353 059

* Situation non auditée

6.2.1.2. LES EMPLOIS DE LA BANQUE

Le renforcement des Fonds Propres de la banque permettra à celle-ci d'accéder à de nouveaux domaines d'activités, particulièrement ceux nécessitant des emplois à long terme, ainsi que l'accroissement de l'enveloppe des crédits à la clientèle avec un engagement encore plus franc sur le marché des particuliers.

□ Les crédits à la clientèle :

Les crédits à la clientèle évolueront avec un taux de croissance annuel moyen de 10,75% sur la période entre 2006 et 2011.

	En mD						
	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Crédits à la clientèle	914 243	1 054 523	1 167 831	1 293 315	1 432 282	1 586 180	1 756 615
Crédits sur ressources spéciales	27 590	55 760	61 751	68 387	75 735	83 872	92 885
Autres	25 056	5 512	6 104	6 760	7 487	8 291	9 182
Total crédits (nets)	966 889	1 115 795	1 235 687	1 368 462	1 515 503	1 678 344	1 858 682
Créances brutes	1 100 336	1 236 179	1 376 883	1 533 332	1 706 773	1 898 533	2 110 599

□ Evolution des créances classées :

	En mD						
	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Créances brutes (compte non tenu des engagements hors bilan)	1 100 336	1 236 179	1 376 883	1 533 332	1 706 773	1 898 533	2 110 599
CDLs sur les crédits	186 499	164 360	176 358	189 232	203 046	217 869	233 773
Provisions & Agios réservés	133 447	120 384	141 195	164 870	191 270	220 189	251 917
Provisions	108 549	99 697	116 934	136 651	158 667	182 731	209 083
Agios réservés	24 898	20 687	24 261	28 220	32 603	37 458	42 834
CDLs / total Crédits	16,95%	13,30%	12,81%	12,34%	11,90%	11,48%	11,08%
Prov. & agios réservés/ CDLs	71,55%	73,24%	80,06%	87,13%	94,20%	101,06%	107,76%

□ Le portefeuille Titres :

a) Le portefeuille titres de transaction:

Le portefeuille titres de transaction, constitué en majeure partie des Bons de Trésor Assimilables et Bons de Trésor à court terme, continuera son évolution avec un taux de croissance annuel moyen de 10% sur la période de 2006 à 2011.

	En mD						
	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Portf. titres de transaction	484 363	528 519	581 371	639 508	703 459	773 805	851 185

* Situation non auditée

b) Le portefeuille d'investissement:

Le portefeuille d'investissement poursuivra une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 11,37% entre 2006 et 2011, et ce, grâce au soutien apporté à nos clients et à nos filiales dans leurs actions de développement ainsi qu'à la prise de participations dans de nouveaux projets. La banque projette également le développement de nouvelles activités liées à son métier et ce en s'ouvrant sur la banque assurance ou la gestion du patrimoine.

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Portefeuille d'investissement brut	59 943	74 130	89 505	99 219	109 756	116 944	125 186
Provisions	5 690	5 653	6 107	6 625	7 205	7 838	8 532
Portefeuille d'investissement net	54 253	68 477	83 398	92 593	102 551	109 106	116 655

c) Les Immobilisations Nettes :

Les immobilisations d'exploitation évolueront au rythme de 10 % par an. La croissance annuelle moyenne des immobilisations totale brutes est estimée à 11,18% sur la période de 2006 à 2011 grâce notamment au programme d'extension du réseau, de la poursuite de la modernisation des agences (uniformisation et amélioration du look ainsi que l'installation des Distributeurs Automatiques de Billets) et la rénovation des équipements électriques, téléphoniques, informatiques et de sécurité électronique conformément aux normes et standards les plus récents.

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Immobilisation totale Brute	61 970	74 246	87 036	96 004	105 720	115 357	125 897
Amortissement	26 173	28 790	35 205	42 595	50 793	59 820	69 705
Immobilisations nettes	35 797	45 456	51 830	53 409	54 927	55 536	56 192

6.2.1.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION

□ Le Produit Net Bancaire :

Le PNB atteindra 138 692 mD en 2011 contre 85 859 mD en 2006, soit un taux de croissance annuel moyen de 10 %.

Les différentes composantes du PNB concourront à la réalisation de ces performances.

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Produit Net Bancaire	71 220	85 859	90 722	103 771	115 874	126 655	138 692

* Situation non auditée

□ La marge en intérêts :

Sur la période 2006 - 2011, les produits en intérêts et les charges en intérêts évolueront respectivement selon un taux de croissance annuel moyen de 9,85% et de 9,20%. Ainsi, la marge en intérêts atteindra, en 2011, 93 559mD contre 56 520 mD en 2006, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 10,61%.

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Produits en intérêts	93 559	125 275	139 333	155 362	169 946	183 625	198 919
dont intérêts des crédits	65 089	74 848	89 356	98 958	109 591	121 366	134 407
dont intérêts des Bons de trésor	28 470	37 618	38 846	42 731	47 004	51 704	56 875
Charges en intérêts	54 104	67 865	78 310	84 267	90 640	97 589	105 360
dont coût des dépôts	50 231	61 537	72 031	78 071	84 617	91 712	99 402
Marge d'intérêt	45 594	56 520	61 023	71 095	79 306	86 036	93 559

□ Les commissions nettes :

Les commissions nettes évolueront avec un rythme de croissance annuel moyen de 13% entre 2006 et de 2011, et ce, grâce à la nouvelle stratégie d'offre de l'ATB motivée par le souci d'enrichir et de diversifier la gamme de produits et services proposés à sa clientèle.

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Commissions perçues	16 317	18 782	21 224	23 983	27 100	30 624	34 605
Commissions payées	2 110	2 607	2 946	3 329	3 762	4 251	4 803
Commissions nettes	14 207	16 175	18 278	20 654	23 337	26 373	29 802

□ Les Frais généraux :

En optant pour une politique de maîtrise de ses charges, l'ATB vise l'amélioration continue de son coefficient d'exploitation dans l'objectif d'atteindre les normes des banques internationales.

Ainsi, le taux d'évolution annuel moyen des frais généraux sera de 8,9 % sur la période 2006-2011.

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Les frais généraux	37 020	43 860	47 412	51 849	56 498	61 595	67 202

* Situation non audité

L'impôt sur les bénéfiques :

L'impôt est décompté au taux de 20% (minimum d'impôt) compte tenu de la réalisation des réinvestissements exonérés.

Les soldes en pertes de créances :

L'un des objectifs majeurs que s'est fixé la banque, est d'atteindre un taux de couverture de ses créances classées de 100%.

	En mD						
	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
CDLs sur les crédits	186 449	164 360	176 358	189 232	203 046	217 869	233 773
Provisions & Agios réservés	133 447	120 384	141 195	164 870	191 270	220 189	251 917
Provisions sur les crédits / CDLs	71,55%	73,24%	80,06%	87,13%	94,20%	101,06%	107,76%

Ainsi le poste « dotations aux provisions sur créances » évoluera comme suit :

	En mD						
	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Dotation aux provisions sur créances	13 508	16 313	17 237	19 716	22 016	24 064	26 352

Le Résultat Net :

Le Résultat Net passera de 17 650 mD au 31/12/2005 à 37 046 mD fin 2011, soit un taux de croissance moyen de 12,3 % sur la période.

	En mD						
	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Résultat Net	17 650	20 711	21 571	26 539	30 737	33 685	37 046

* Situation non auditée

6.3. LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2007-2011

6.3.1. BILANS PREVISIONNELS (EN mD)

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
ACTIF							
Caisse et avoir auprès de la BC, CCP et TGT	63 340	97 438	46 425	49 647	53 139	56 924	61 027
Créances sur les établissements bancaires et Financiers	189 629	249 222	310 960	360 713	314 920	272 110	223 664
Créances sur la clientèle	966 889	1 115 795	1 235 687	1 368 462	1 515 503	1 678 344	1 858 682
Portefeuille titres commercial	484 363	528 519	581 371	639 508	703 459	773 805	851 185
Portefeuille d'investissement	54 253	68 477	83 398	92 593	102 551	109 106	116 655
valeurs immobilisées	35 797	45 456	51 830	53 409	54 927	55 536	56 192
Autres Actifs	23 587	23 962	25 160	26 418	27 739	29 126	30 582
TOTAL ACTIF	1 817 858	2 128 869	2 334 832	2 590 751	2 772 238	2 974 951	3 197 987
PASSIF							
Banque Centrale, CCP	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaire et financiers	65 169	81 688	68 267	59 049	40 000	30 000	20 000
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 509 872	1 772 632	1 921 267	2 082 365	2 256 972	2 446 219	2 651 334
Emprunts et Ressources spéciales	50 579	67 313	125 307	128 398	132 359	137 283	143 274
Autres passifs	25 268	26 154	26 939	27 747	28 579	29 437	30 320
TOTAL PASSIF	1 650 888	1 947 787	2 141 779	2 297 560	2 457 910	2 642 939	2 844 928
CAPITAUX PROPRES							
Capital	60 000	60 000	60 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Réserves	89 056	100 370	111 481	166 652	183 591	198 328	216 012
Résultats reportés	264	1	1	0	0	0	0
Résultats de l'exercice	17 650	20 711	21 571	26 539	30 737	33 685	37 046
TOTAL CAPITAUX PROPRES	166 970	181 082	193 053	293 191	314 328	332 012	353 059
PASSIF & CAPITAUX PROPRES	1 817 858	2 128 869	2 334 832	2 590 751	2 772 238	2 974 951	3 197 987

* Situation non auditée

6.3.2. ETAT DES RESULTATS PREVISIONNELS (EN mD)

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Intérêts & Revenus assimilés	71 228	87 657	104 061	116 589	127 326	136 776	147 421
Réservation	0	0	-3 574	-3 958	-4 384	-4 855	-5 376
Commissions (en produits)	16 317	18 782	21 224	23 983	27 100	30 624	34 605
Gain sur portefeuille- titres commercial et opérations financières	36 701	46 310	47 820	52 010	56 599	61 625	67 133
Revenu du portefeuille d'investissements	3 188	3 582	4 947	5 494	6 085	6 475	6 924
Total des produits d'exploitation bancaire	127 434	156 331	174 478	194 117	212 726	230 644	250 706
Intérêts encourus et charges assimilées	54 104	67 865	78 310	84 267	90 640	97 589	105 360
Commissions encourues	2 110	2 607	2 946	3 329	3 762	4 251	4 803
intérêts (emprunt obligataire)	0	0	2 500	2 750	2 450	2 150	1 850
Total des charges d'exploitation bancaire	56 214	70 472	83 756	90 346	96 852	103 990	112 013
Produit Net Bancaire	71 220	85 859	90 722	103 771	115 874	126 655	138 692
Dotations aux provisions et résultats des Corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	13 508	16 313	17 237	19 716	22 016	24 064	26 352
Dotations aux provisions et résultats des Corrections de valeurs sur portefeuille d'investissements	-789	-156	454	519	579	633	693
Autres produits d'exploitation	81	103	108	114	119	125	131
Frais de personnel	22 636	25 579	26 123	27 429	28 801	30 241	31 753
Charges d'exploitation	10 759	12 990	14 874	17 030	19 500	22 327	25 564
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	3 625	5 291	6 415	7 389	8 198	9 028	9 885
Résultat d'exploitation	21 562	25 945	25 727	31 801	36 900	40 487	44 577
Solde en gain /perte provenant des autres éléments ordinaires	114	-952	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	4 026	4 282	4 156	5 261	6 163	6 802	7 531
Résultat des activités ordinaires	17 650	20 711	21 571	26 539	30 737	33 685	37 046
Solde en gain /perte provenant des autres éléments extraordinaires	0	0	0	0	0	0	0
Effet de modification comptable	0	0	0	0	0	0	0
Résultat Net de la Période	17 650	20 711	21 571	26 539	30 737	33 685	37 046

* Situation non auditée

6.3.3. ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
ACTIVITE D'EXPLOITATION							
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	121 141	172 293	168 938	187 968	205 915	223 365	242 891
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-61 217	-75 813	-82 812	-85 513	-91 614	-98 312	-105 860
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissement bancaires et financiers	4 333	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-50 045	-159 598	-136 537	-151 835	-168 331	-186 101	-205 799
Dépôts /Retraits de dépôts de la la clientèle	258 321	268 101	147 691	156 265	169 368	183 570	198 962
Titres de placement (les cessions)	0	0	0	0	0	0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-24 828	-26 441	-25 806	-27 760	-29 148	-30 605	-32 135
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-21 284	-20 946	-15 142	-18 255	-19 429	-22 195	-25 776
Impôts sur les sociétés	-4 674	-4 351	-4 510	-4 042	-6 256	-6 974	-7 378
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	221 747	153 245	51 823	56 827	60 506	62 748	64 905
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT							
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2 186	3 582	4 947	5 494	6 085	6 475	6 924
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-5 622	-14 187	-15 375	-9 714	-10 538	-7 188	-8 242
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-11 470	-12 276	-12 790	-8 969	-9 715	-9 637	-10 541
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-14 906	-22 881	-23 217	-13 189	-14 168	-10 350	-11 859
ACTIVITES DE FINANCEMENT							
Emission d'actions	20 000	0	0	32 000	0	0	0
Prime d'émission	32 000	0	0	51 200	0	0	0
Emission d'emprunts	0	0	50 000	0	0	0	0
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales	22 968	16 734	7 994	3 092	3 961	4 924	5 990
Dividendes versés	-5 250	-6 600	-9 600	-9 600	-9 600	-16 000	-16 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	69 718	10 134	48 394	76 692	-5 639	-11 076	-10 010
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-151						
Variations nette des liquidités et équivalent de liquidités au cour de l'exercice	276 559	140 498	76 999	120 331	40 699	41 321	43 036
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice	376 585	652 993	793 491	870 490	990 820	1 031 519	1 072 840
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXERCICE	652 993	793 491	870 490	990 820	1 031 519	1 072 840	1 115 877

* Situation non auditée

6.3.4. CASH FLOW PREVISIONNEL

En mD

	Réalisations	Prévisions					
	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
ACTIVITE D'EXPLOITATION							
Résultat Net de la Période	17 650	20 711	21 571	26 539	30 737	33 685	37 046
Dotation au provisions / créances	13 508	16 313	17 237	19 716	22 016	24 064	26 352
Dotation aux provisions / portefeuille investissement	-789	-156	454	519	579	633	693
Dotation aux amort. & prov sur immob	3 625	5 291	6 415	7 389	8 198	9 028	9 885
Cashs flows prévisionnels	33 994	42 159	45 677	54 164	61 530	67 410	73 976

6.4. INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS

6.4.1. INDICATEURS PREVISIONNELS

En mD

	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 509 872	1 772 632	1 921 267	2 082 365	2 256 972	2 446 219	2 651 334
Créances sur la clientèle	966 889	1 115 795	1 235 687	1 368 462	1 515 503	1 678 344	1 858 682
Créances sur la clientèle (brutes)	1 100 336	1 236 179	1 376 883	1 533 332	1 706 773	1 898 533	2 110 599
Créances Douteuses et litigieuses	186 499	164 360	176 358	189 232	203 046	217 869	233 773
Capitaux propres	166 970	181 081	193 052	293 191	314 328	332 012	353 059
Capitaux propres avant résultat	149 320	160 370	171 481	266 652	283 591	298 328	316 012
Capital	60 000	60 000	60 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Total bilan	1 817 858	2 128 869	2 334 832	2 590 751	2 772 238	2 974 951	3 197 987
PNB	71 220	85 859	90 722	103 771	115 874	126 655	138 692
Commissions nettes	14 207	16 175	18 278	20 654	23 339	26 373	29 801
Frais généraux	37 020	43 860	47 412	51 849	56 498	61 595	67 202
Frais de personnel	22 636	25 579	26 123	27 429	28 801	30 241	31 753
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	3 625	5 291	6 415	7 389	8 198	9 028	9 885
Provisions	108 549	99 697	116 934	136 651	158 667	182 731	209 083
Agios réservés	24 898	20 687	24 261	28 220	32 603	37 458	42 834
Total provisions et agios réservés	133 447	120 384	141 195	164 870	191 270	220 189	251 917
Résultat net	17 650	20 711	21 571	26 539	30 737	33 685	37 046
Dividendes	6 600	9 600	9 600	9 600	16 000	16 000	16 000

* Situation non auditée

6.4.2. RATIOS PREVISIONNELS

Ratios de structure :

	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Capitaux propres /Total Bilan	9,18%	8,51%	8,27%	11,32%	11,34%	11,16%	11,04%
Dépôts /Total Bilan	83,06%	83,27%	82,29%	80,38%	81,41%	82,23%	82,91%
Créances nettes/Total Bilan	53,19%	52,41%	52,92%	52,82%	54,67%	56,42%	58,12%
Dépôts /Créances nettes	156,16%	158,87%	155,48%	152,17%	148,93%	145,75%	142,65%

Ratios de Productivité :

	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
Coefficient d'exploitation	51,98%	51,08%	52,26%	49,96%	48,76%	48,63%	48,45%
Commissions nettes / Frais de personnel	62,76%	63,24%	69,97%	75,30%	81,04%	87,21%	93,85%
Commissions/ Frais de personnel	72,08%	73,43%	81,25%	87,44%	94,10%	101,27%	108,98%

Ratios de Rentabilité :

	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
R.O.E	12,16%	13,26%	12,90%	10,11%	11,00%	11,45%	11,88%
R.O.A	0,97%	0,97%	0,92%	1,02%	1,11%	1,13%	1,16%
Bénéfice Net / PNB	24,78%	24,12%	23,78%	25,57%	26,53%	26,60%	26,71%
PNB / Total Bilan	3,92%	4,03%	3,89%	4,01%	4,18%	4,26%	4,34%
Dividendes / Capital social	16,00%	16,00%	16,00%	16,00%	16,00%	16,00%	16,00%
Commissions nettes / PNB	19,95%	18,84%	20,15%	19,90%	20,14%	20,82%	21,49%

Ratios de Risque :

	2005	2006*	2007	2008	2009	2010	2011
CDLs sur les crédits	186 499	164 360	176 358	189 232	203 046	217 869	233 773
<i>évolution</i>	-2,59%	-11,87%	7,30%	7,30%	7,30%	7,30%	7,30%
Provisions & Agios réservés	133 447	120 384	141 195	164 870	191 270	220 189	251 917
<i>évolution</i>	5,56%	-9,79%	17,29%	16,77%	16,01%	15,12%	14,41%
CDLs / Crédits	16,95%	13,30%	12,81%	12,34%	11,90%	11,48%	11,08%
Prov & agios / CDLs	71,55%	73,24%	80,06%	87,13%	94,20%	101,06%	107,76%

* Situation non auditée

6.5. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2007 A 2011

